This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 445885

UD
157
.J37

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARIES

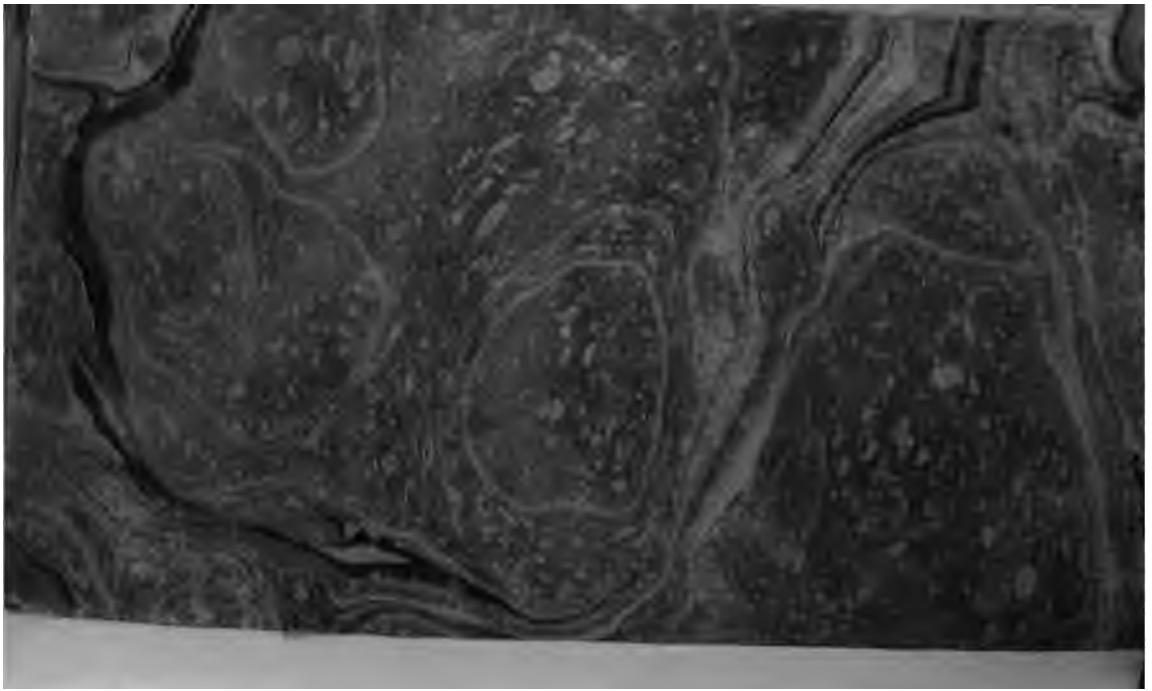

INSTRUCTION

CONCERNANT

LE SERVICE

DE

L'INFANTERIE LÉGÈRE

EN CAMPAGNE.

LONDRES:

De l'imprimerie d'A. Dulau et L. Nardini,
No. 15, Poland-street.

JUIN 1801.

PRÉFACE.

LES troupes légères sont ordinairement chargées du service extérieur des camps.

Quelle que soit la nature des lieux, ce service est toujours très-étendu ; mais son importance augmente infiniment par rapport à l'infanterie légère à proportion que la cavalerie y peut être moins employée.

Dans les pays clos et couverts dont le relief est varié par une succession de hauteurs et de vallées ; lorsque la vue est empêchée par des bois, des bosquets, des arbres épars et par quantité d'habitations séparées ; lorsque les champs sont environnés de haies vives et hautes ; lorsqu'il s'y trouve encore des fossés, des étangs, des marais, &c. &c. dans ces circonstances la presque totalité du service extérieur des camps ne pouvant plus

reuse in-
de ce ser-
t dressé une
cet objet, afin
re en état de sup-
ions de la cavalerie,
nt ainsi restreintes ou
annulées par ces sortes

nécessaire que tout of-
dans l'infanterie légère s'ap-
ment à connoître toutes les
vice qui concerne la garde et
armées, soit en marche, soit
camps, soit par rapport aux fou-
aux escortes des convois, aux con-
en nature, à l'enlèvement des
iers, des otages, &c. &c. et très-
particulièrement par rapport aux reconnois-
sances à faire des postes et positions occupés
par l'ennemi, et aux avertissemens relatifs
à toutes les marches et mouvemens qu'il
peut faire, soit en totalité, ou par détache-
mens.

Plus d'une fois on a vu arriver à la guerre
de grands malheurs occasionnés par le défaut

ne instruction suffisante parmi des com-
lans subalternes.

st donc du devoir de tout homme
de se mettre en état de remplir
itude et distinction les fonctions
ont confiées, ainsi que les obliga-
u'il doit à son pays.

Celui qui commande, dans quelque grade que ce puisse être, doit savoir que le commandement n'est un honneur, qu'autant qu'on s'en est rendu digne. C'est alors que l'ambition est louable ; c'est alors qu'une belle émulation guidée et soutenue par les talens militaires, devient utile à la patrie, et qu'une récompense bien méritée devient un honneur sans prix.

L'ignorance des devoirs militaires conduit à des fautes dont une seule suffit pour perdre toute réputation et pour bannir à jamais cette confiance si nécessaire qui doit exister entre celui qui commande et celui qui obéit, et sur laquelle repose le succès des plus glorieuses actions.

Le service des troupes légères se faisant plus que tout autre par petits détachemens

commandés le plus souvent par un seul officier, l'instruction lui devient d'autant plus nécessaire que toute son assistance est en lui-même, et qu'il est beaucoup d'occasions périlleuses dans ce service isolé dont on ne peut sortir honorablement qu'en réunissant à la valeur les connoissances militaires.

Une attention bien nécessaire à un officier des troupes légères, est de chercher à connoître individuellement l'espèce d'hommes qu'il a sous ses ordres, afin de les employer de la manière la plus conforme à leur degré d'intelligence et de courage.

Tel sergent, caporal, ou soldat, sera plus propre pour reconnoître directement l'ennemi : c'est-à-dire, pour en approcher de manière à pouvoir indiquer avec quelque justesse le poste qu'il occupe et quelle pourroit être sa force.

Un autre sera plus propre au service d'avertissement, qui consiste à bien observer sans être vu ; un autre à prendre des éclaircissemens des gens du pays sur ce qu'ils peuvent savoir en les questionnant sur la diversité des uniformes et des régimens ; sur le nom et la nature des lieux que ces

différentes troupes occupent ; jusqu'où elles étendent leurs patrouilles ; comment elles se gardent ; sur l'abondance, ou la disette des vivres et des fourrages, &c. &c. &c.

Un autre aura le talent des embuscades, et la ruse nécessaire pour faire des prisonniers sans se compromettre.

D'autres ont des infirmités parmi lesquelles celles de la vue sont surtout à considérer : tel qui voit assez bien de jour y voit fort mal de nuit.

Parmi les vieux soldats, il s'en trouve qui ont le génie des expédiens, et qui ayant observé certaines situations, certains passages, sont en état d'ouvrir un bon avis ; il faut savoir en profiter.

Et comme il se trouve aussi des hommes timides, maladroits, et disposés à la frayeur, il importe encore de les connoître, afin de ne pas les employer de manière à communiquer leurs alarmes.

Ces différens caractères peuvent être aisément remarqués en causant avec eux et surtout en écoutant leurs rapports.

S'il est nécessaire à un officier des troupes légères, que ceux qui sont à ses ordres

aient toute confiance en sa prévoyance, sa fermeté, ses lumières, il lui est encore avantageux d'en obtenir l'affection. Il doit savoir que sa seule épée ne sauroit tout faire ; que s'il n'est pas cordialement secondé dans un service, où la bonne volonté influe particulièrement sur les succès, il ne pourra rien entreprendre, ni achever avec sûreté pour sa propre réputation.

Cependant il faut bien se garder d'acheter l'attention des troupes aux dépens de la discipline ; elle est d'autant plus nécessaire à maintenir parmi les troupes légères, qu'elles ont plus d'occasions d'y manquer.

La meilleure manière de gagner l'affection des soldats sans nuire au bon ordre et à la discipline, est de pourvoir soigneusement à leurs besoins. On peut dire quelquefois à leur égard, que la nécessité n'a point de loi ; mais la loi commence où la nécessité cesse, et ce n'est pas en permettant le pillage individuel qu'on nourrit les troupes.

Il faut aussi qu'un officier sache distinguer les occasions où une extrême vigilance est nécessaire, de celles où il peut se dispenser de fatiguer inutilement sa troupe. Ces

sortes d'attentions appellent encore l'affection du soldat ; alors il ne se plaint pas d'une fatigue extraordinaire, quand il peut croire qu'elle est nécessaire à sa propre sûreté.

Si l'ivresse n'est bien placée nulle part, elle est bien plus dangereuse et bien plus mal placée aux avant-postes que partout ailleurs ; la honte d'avoir été surpris par la négligence des précautions ordinaires, ne s'efface ni ne se pardonne pas. La sobriété est une vertu qu'il faut prêcher d'exemple ; un officier qui s'enivre ne peut guère en conscience châtier un soldat qui est dans le même cas.

La plus grande des disgrâces pour un officier des troupes légères, c'est de passer pour aimer les profits et le butin, et de faire de sa profession une spéculation de corsaire : avec de tels officiers, il seroit impossible que la discipline se maintienne : ce déshonneur ne retomberoit pas seulement sur eux-mêmes ; mais ce qui seroit plus affligeant, sur la nation à laquelle ils appartiendroient.

La libéralité, la générosité, ne sont pas des talens militaires, mais des vertus sans

lesquelles les talens militaires ne sauroient parvenir à ce haut degré de gloire et de réputation qui ne laisse rien à désirer.

Le service des troupes légères, purgé de ce qui répugne à l'honneur et à la morale*

* Le fameux pandour Trenck ne manquoit pas de talens pour la guerre; sa fin est néanmoins un exemple à citer.

Il faut encore remarquer que les procédés à la guerre ne sont pas toujours d'accord avec la commune morale. La première considération à la guerre est le succès; et le succès dépend souvent du sacrifice de ce qu'on doit à l'humanité.

On dévaste un pays, on en ruine à toute rigueur les innocens et malheureux habitans, afin que l'ennemi n'y puisse pas subsister et que par cette mesure il ne puisse pas porter plus loin la guerre. En pareil cas on enlève les bestiaux, les grains, les fourrages; on détruit par le feu ce qu'on ne peut enlever. Mais en agissant de cette manière contre un pays ennemi, on ne doit pas en sus violer les femmes et les filles, ni mettre les habitans à la torture pour savoir où ils ont caché un peu d'argent; ni enlever leurs vêtemens, ustenciles et meubles dont l'ennemi ne sauroit tirer avantage. Il ne s'agit pas à la guerre de distinguer théologiquement le juste de l'injuste; mais seulement ce qui appartient, ou n'appartient pas au but de la guerre.

sans utilité pour le but de la guerre, a toujours été considéré comme la meilleure école pour les officiers qui ne souhaitent pas de mourir oisifs dans l'emploi qu'ils occupent, ou dans un grade un peu plus élevé auquel leur ambition se borne. La carrière militaire est sans bornes pour les grands talens : et souvent la fortune répand ses faveurs avec prodigalité sur les talens médiocres bien animés par le zèle et par l'honneur.

C'est à l'école des troupes légères qu'on apprend particulièrement à examiner soigneusement les accidens du terrein pour y conformer ses dispositions, et qu'on apprend à combiner ce qui peut nuire ou favoriser ce que l'on se propose de faire.

C'est l'école des précautions, soit pour l'attaque, ou la défense ; et c'est surtout l'école de la prévoyance dans les fréquentes retraites auxquelles les troupes légères sont nécessitées par la diversité des mouvemens.

Une retraite exécutée devant des forces supérieures, avec l'ordre, les mesures, le sang froid, la prudence dont les circonstances peuvent être susceptibles, est une des actions qui caractérise le plus particulièrement l'homme de guerre ; c'est une de celles qui

méritent le plus d'être distinguées par les généraux et la plus propre à exciter leur confiance pour des entreprises de conséquence.

C'est au milieu de ces accidens multipliés qu'un officier intelligent et courageux trouve bientôt l'occasion de se distinguer personnellement. Il est rare qu'un officier subalterne puisse trouver ces occasions dans les batailles et les affaires générales. La gloire de ces grandes actions ne peut guère être partagée qu'entre les généraux ; et pour les généraux mêmes ces occasions ne sont pas fréquentes.

Ayant fait voir que le service des troupes légères étoit la voie la plus rapide et la plus certaine pour parvenir aux distinctions et aux honneurs ; ayant aussi indiqué quelques règles nécessaires par rapport à la discipline et au caractère moral d'un militaire ; on trouvera dans l'instruction suivante, comment un officier doit se conduire en toute occasion devant l'ennemi, afin de mériter et d'obtenir cette réputation d'habileté si flatteuse pour un homme de guerre.

INSTRUCTIONS

CONCERNANT LE

SERVICE DE L'INFANTERIE LÉGÈRE EN CAMPAGNE.

ON a dit dans la préface de cette instruction, que les troupes légères étoient ordinairement chargées du service extérieur des camps ; et que les fonctions de la cavalerie et de l'infanterie considérées à cet égard, devenoient séparément plus ou moins étendues, selon la nature des lieux.

En traitant particulièrement des fonctions de l'infanterie légère, en ce qui concerne la garde des armées et en les distinguant de celles de la cavalerie, il devient néanmoins

nécessaire d'établir les rapports généraux qui existent entre ces deux différens services ; et l'on jugera que pour cet effet il convient de considérer l'ensemble d'un camp et la manière dont il doit être gardé, afin que chacun ait une idée complète des devoirs qu'il aura à remplir selon la diversité des terreins et des circonstances.

DU

SERVICE EXTERIEUR DES CAMPS,

ET DE LA

GARDE DES ARMÉES.

IL y a plusieurs sortes de services extérieurs par rapport au corps de l'armée, lesquels peuvent être considérés séparément.

La première de ces divisions comprendra ce qui concerne la chaîne des gardes qui environnent le camp.

SECTION I.

Des Gardes dont les fonctions sont de veiller à la sûreté du Camp et de le tenir averti contre toute surprise.

Lorsqu'une armée marche pour se rendre d'un camp dans un autre, elle est précédée par une avant-garde ; les flancs de cette marche sont couverts selon les circonstances par un plus ou moins grand nombre de troupes légères disposées relativement à la situation de l'ennemi : elle est suivie par une arrière-garde.

Lorsque l'avant-garde arrive sur le terrein où l'armée doit camper, les troupes sur les flancs s'arrêtent et se portent de manière à continuer de couvrir la marche, jusqu'à ce que l'armée soit entrée dans son camp avec ses bagages et tout ce qui lui appartient, c'est-à-dire, jusqu'à l'arrivée de l'arrière-garde qui doit ramener avec elle tous les traîneurs : alors les troupes sur les flancs se replient successivement les unes sur les

autres, et elles entrent dans le camp avec l'arrière-garde, ou bien, elles vont occuper les postes qui leur sont plus particulièrement désignés d'après les ordres qu'elles reçoivent.

L'avant-garde est ordinairement composée de toutes les troupes, tant cavalerie, qu'infanterie, qui doivent former la chaîne sur le front et les flancs du nouveau camp.

Quelquefois cette avant-garde est encore renforcée par un corps de troupes destiné à camper séparément en avant de l'armée, ou pour d'autres raisons relatives aux circonstances ; mais quelle que soit cette force, l'avant-garde est toujours suivie par ce qu'on appelle *le campement.*

Le campement est composé de tous les fourriers des régimens, munis des jalons et choses nécessaires pour tracer le camp.

Les nouvelles gardes et le campement sont commandés par l'officier général de jour, chargé de marquer l'emplacement du camp et de placer les gardes. Cet officier (après avoir donné l'alignement du camp, marqué la droite et la gauche, et désigné le quartier général aux officiers de l'état major

chargés des détails) doit s'avancer avec les gardes, les brigadiers et colonels de jour, aussi loin qu'il le juge à propos, pour faire fouiller et reconnoître le terrein et s'assurer qu'il n'y a aux environs ni gros, ni petits partis ennemis embusqués de quelque manière que ce puisse être : d'après cette première reconnoissance, il fait savoir le plutôt possible aux officiers chargés du tracé du camp qu'ils peuvent commencer leurs opérations. Tandis qu'il avance et parcourt le terrein, il examine quelle sera l'étendue de la chaîne ; il marque aux brigadiers et colonels de jour dont il est accompagné, les principaux points de son enceinte, tels que les hauteurs, les bois, les villages et les maisons par où elle doit passer, les ruisseaux et vallées qu'elle doit laisser devant elle et que l'on doit garder. Il leur indique aussi jusqu'où les flancs de la chaîne doivent s'étendre et s'appuyer ; ou si, faute d'appuis convenables, elle doit envelopper le camp, plus ou moins, par ses derrières.

Cette partie de la chaîne qui est destinée à faire face à l'ennemi sur toutes les approches du camp, doit être distinguée des

gardes que l'on place aussi à dos de l'armée, mais dont l'objet est d'empêcher plus particulièrement les troupes de s'écarter du camp pour aller à la maraude, ou pour déserter. Ces sortes de gardes de police sont placées après celles qui doivent former la chaîne.

L'étendue et la situation de la chaîne sont susceptibles de plusieurs considérations.

La première concerne la distance où l'on peut être de l'ennemi.

La seconde se rapporte aux besoins de l'armée ; si les troupes doivent prendre du fourrage, de la paille, du bois, et même de l'eau en avant du camp, il faut alors que la chaîne s'étende à proportion, et qu'elle soit formée de manière à couvrir et protéger les troupes pendant qu'elles iront se pourvoir de ce qui peut leur être nécessaire.

Une troisième considération qui n'est cependant qu'une conséquence de la première, est que les gardes les plus avancées ne devroient pas être entièrement hors de la vue du camp, afin qu'on puisse les faire promptement soutenir en cas d'attaque. Lorsque les accidens du local ne permettent pas l'entière

observation de cette règle, on y remédie en faisant camper, ou bivouaquer, quelques petits corps de troupes, infanterie, ou cavalerie, entre le camp et les parties les plus exposées de la chaîne.

Ces différentes considérations ne sont pas toujours faciles à accorder avec la nature des lieux. Quoi qu'il en soit, c'est au major général de jour à marquer la situation et l'étendue de la chaîne relativement aux circonstances, et à placer les premières gardes de cavalerie.*

Lorsqu'il s'agit d'une grande armée, l'étendue occupée par la chaîne devenant considérable, le major général de jour, pour avancer la besogne, partage le soin de placer les gardes en détail, aux brigadiers et aux colonels de jour dont il est accompagné, en divisant la

* Pour plus de certitude dans les dispositions de la chaîne, il seroit nécessaire que le major général de jour fût assisté dans cette besogne par quelques officiers de l'état major de l'armée, qui en même temps pourroient lever au crayon la figure du terrein, en manquer les principales circonstances, ainsi que le nombre, la force et la situation des gardes.

chaîne par droite, par centre et par gauche, ou seulement par droite et par gauche; et en limitant par quelque objet visible l'étendue de chacune de ces divisions.

C'est aux brigadiers et colonels de cavalerie à achever la reconnoissance du pays * et à s'assurer plus particulièrement qu'il n'y a point de partis ennemis embusqués à la tête de l'armée dans l'étendue de la chaîne; et à placer sur le cordon désigné les gardes et postes avancés de la cavalerie.

Les brigadiers et colonels d'infanterie de jour, sont chargés de placer l'infanterie destinée à couvrir le camp dans les endroits qui ne peuvent pas être gardés par la cavalerie, et qui doivent servir aussi à couvrir les postes de nuit de la cavalerie selon les circonstances; ce qui doit se faire de concert avec les brigadiers et colonels de cavalerie.

Après que chacun d'eux s'est acquitté de sa commission, il en vient rendre compte au major général de jour, en lui remettant par

* Cela doit s'entendre relativement aux terreins découverts où l'on peut employer des gardes de cavalerie.

écrit l'état des gardes ; tant par rapport au nombre d'hommes employés dans chaque poste, que par rapport aux chemins, villages, bois et hauteurs, où ces gardes sont placées.

Après quoi le devoir du major général de jour est de visiter lui-même ces différens postes, et d'y faire les changemens qu'il peut croire nécessaires.

Quand cette inspection est faite, il va lui-même en rendre compte au général commandant, auquel il remet aussi un état par écrit de toutes ces gardes et postes, afin d'en régler le service avec les différens régimens* de l'armée, et afin qu'une copie de ce même état soit remise aux officiers généraux qui entrent de jour après lui.

* Lorsque l'armée est assez forte en troupes légères pour fournir à toutes les grand'gardes, les régimens qui sont campés en ligne, ne fournissent que les gardes du camp, qu'il faut distinguer des grand'gardes qui forment la chaîne.

Les gardes du camp ne sont fortes que d'environ 15 à 18 hommes ; elles sont placées à environ 100 pas en avant du centre de chaque bataillon de la première ligne, et à la même distance en arrière du centre des bataillons de la seconde ligne. La cavalerie campée a aussi ses gardes du camp.

Telles sont les dispositions générales qui concernent la chaîne, mais il en est de particulières à la nature des lieux, qui demandent d'autres détails.

En marquant la situation de la chaîne, on aura soin de comprendre dans son circuit, autant que faire se pourra, les hauteurs desquelles on pourroit découvrir le camp, en reconnoître la force, l'étendue, la disposition, et voir ce qui s'y passe ; si on ne pouvoit pas étendre la chaîne sans inconvénient jusque là ; on examinera si on peut placer sur cette hauteur, un détachement particulier, en prenant les précautions nécessaires pour soutenir et assurer sa retraite.

Il est désavantageux de continuer la chaîne par le travers des bois. Il faut, autant qu'on le peut, placer les postes sur le bord extérieur qui regarde l'ennemi ; et si, à cause de l'étendue de la forêt, ou du bois, cela ne se pouvoit pas faire sans trop multiplier les gardes, ou affoiblir la chaîne, on verroit alors à placer les gardes par le travers du bois le long d'un grand chemin, ou par le cours d'un ruisseau et d'une vallée, ce qui

donnera plus de facilité aux gardes pour découvrir devant elles.

Si l'intérieur du bois se trouvoit très-épais, sans ruisseaux, ni chemins dans la direction de la chaîne, alors il faudroit laisser le bois devant soi, le tenant un peu au-delà de la portée du fusil, et se contentant de tenir dans le bois, et sur les chemins qui s'y trouvent, de petits postes d'infanterie, ou patrouilles fixes, pour être averti de l'arrivée de l'ennemi tant de jour que de nuit.

En plaçant la chaîne par le travers d'un bois épais, qui ne permettroit pas aux sentinelles de se voir, et d'arrêter les espions et les déserteurs, on manqueroit à la première règle du service de la chaîne. C'est pourquoi il vaut mieux dans ce cas laisser un tel bois devant soi. Cependant il pourroit encore arriver que la queue de ce bois se trouveroit trop rapprochée du camp: alors il seroit indispensable de le traverser, ou d'une manière, ou d'une autre ; soit en faisant promptement un abattis, soit en multipliant les postes d'infanterie autant qu'il sera nécessaire.

En postant les gardes de cavalerie, on observe que ce soit de manière que le grand poste, ou grand'garde, ne puisse par être vu de l'ennemi. Pour cet effet on lui marque sa place dans quelque fond, ou sur le revers d'une hauteur, ou en arrière de quelque petit bouquet de bois, ou d'une maison, à la distance de huit ou neuf cents pas, en deçà de la ligne sur laquelle sont placées les vedettes.

Entre la grand'garde et les vedettes, on place la petite garde à environ trois cents pas des vedettes; mais de manière que la petite garde puisse être vue distinctement de la grand'garde, et que la petite garde puisse voir de même et également bien toutes ses vedettes.

Il faut aussi que chaque vedette puisse voir la vedette voisine sur sa droite et sur sa gauche; et que le terrein entre deux vedettes puisse être vu par l'une, ou par l'autre; de manière que rien ne puisse passer entre elles sans être vu et arrêté.

Cette règle essentielle constitue ce qu'on appelle la formation de la chaîne; et c'est pour empêcher les espions et les déserteurs

de la traverser, qu'il est nécessaire que les vedettes soient doubles sur chaque point, afin qu'une des deux puisse se détacher pour arrêter ceux qui chercheroient à pénétrer dans le camp ou en sortir : autrement, une seule vedette ne pouvant pas quitter son poste, il faudroit qu'elle appelât à elle la petite garde, et avant que celle-ci fût arrivée, l'espion, ou le déserteur, pourroit s'échapper de vitesse à la faveur de quelque couvert.

Lorsque par les circonstances du local on est obligé de placer une vedette plus loin du petit poste que la distance ordinaire, il est encore nécessaire que la vedette soit double : car quoiqu'elle puisse être vue distinctement de la petite garde, il pourroit arriver qu'elle en fût difficilement entendu. Dans ce cas une des deux vedettes se détache pour donner avis à la petite garde de ce qui arrive sur le front, afin que la petite garde avance pour reconnoître ; elle porte de suite le même avis à la grand'garde.

En plaçant les vedettes, il faut encore observer de ne pas trop les approcher du bord des bois et de tous les lieux couverts qui pourroient être occupés par l'ennemi. On

doit les en éloigner à la distance de six cents pas.

Il arrive assez souvent que par la situation des lieux une seule petite garde ne suffit pas pour voir et correspondre avec toutes les vedettes que la grand'garde doit tenir sur la chaîne. Dans ce cas les vedettes sont partagées pour correspondre avec une seconde petite garde, qui de même doit être vue de la grand'garde comme la première.

Il faut une grande attention dans la distribution des gardes pour combiner la régularité du service avec le plus petit nombre possible de troupes qu'il convient d'y employer, attendu que ce service est des plus fatigans pour la cavalerie.

Quant aux vedettes, elles doivent être plus particulièrement placées sur les hauteurs, et aux endroits desquels elles peuvent découvrir de plus loin ; ainsi qu'à l'entrée des chemins, et de manière à inspecter les ravines, les chemins creux et toute espèce de passage sur le front de la chaîne. S'il se trouve un, ou quelques arbres à portée du pied desquels on puisse également tout découvrir, on en profitera pour cacher la vedette à

l'ennemi ; mais pour tout voir, et pour bien voir, il faut souvent renoncer à l'avantage de n'être pas vu.

A l'égard des grand'gardes d'infanterie, elles doivent toujours être placées de manière à être couvertes par quelque fortification naturelle, ou artificielle.

On regarde comme fortification naturelle, une église, un cimetière, un jardin fermé de tous côtés par des murs à hauteur d'appui, ou des fossés plein d'eau ; un endroit quelconque qui n'est pas dominé à la portée de fusil et entouré de hayes fortes et difficiles à percer, &c. &c.

On regarde comme fortifications artificielles, celles dans lesquelles il est besoin de quelques préparations pour les former ; comme un abattis d'arbres dont on se fait une espèce de ceinture ; un mur dans lequel on perce des créneaux ; une ravine, ou chemin creux sur le bord intérieur duquel on élève un parapet ; enfin un retranchement quelconque avec un fossé dont la terre sert de parapet.

Le poste des gardes d'infanterie est fixe pour le jour et la nuit. Il doit y en avoir

à la tête de tous les défilés et passages par lesquels la cavalerie seroit dans le cas de se retirer.

Les gardes de cavalerie et d'infanterie se doivent une protection mutuelle ; et si dans quelques endroits l'infanterie se trouve en première ligne sur la chaîne, les sentinelles de la droite et de la gauche de ces postes doivent voir les vedettes voisines et en être vues,

Si les gardes de cavalerie se retirent pendant la nuit derrière les postes d'infanterie, elles placent des vedettes sur leurs flancs et en arrière pour leur sûreté particulière ; et elles envoient au-dehors des patrouilles *directes et latérales*.

Si le terrein étoit tellement ouvert et dénué de hayes et de maisons, qu'on ne pût trouver à y placer aucun poste d'infanterie, dans ce cas les gardes de cavalerie se rapprochent un peu du camp lorsque la nuit est tout à fait obscure. C'est aux officiers supérieurs chargés des détails de la chaîne à marquer aux gardes de cavalerie leur poste de jour, et à leur indiquer le poste de nuit.

Lorsque les postes de cavalerie sur la chaîne, se trouvent border une rivière, un ruisseau, un marais, il faut en faire reconnoître soigneusement les passages et la nature du fond.

Si le ruisseau, ou le marais, sont partout guéables, alors les gardes de cavalerie se retirent à l'ordinaire sur les postes de nuit, qui leur auront été désignés.

Si le ruisseau n'est passable qu'à certains gués et sur des ponts ; si on ne peut traverser le marais que par quelques chemins, ou sentiers, c'est ce qu'il faut reconnoître afin de placer les vedettes en face de ces passages. En pareilles circonstances les gardes continuent d'occuper le même poste pendant la nuit, et les vedettes, dès qu'il fait obscure, se rapprochent tout près du passage. Si le pont est de bois, on en fait ôter les planches, mais de manière qu'on puisse les replacer au besoin.

Si les bords du ruisseau étoient fort couverts, et que son lit ne fût pas guéable, il faudroit plutôt placer des gardes d'infanterie au-devant des passages, que des gardes de cavalerie : lesquelles gardes d'infanterie

auroient à se retrancher en front d'après les circonstances du local.

Si le ruisseau étoit passable en trop d'endroits, avec une plaine ouverte en arrière, dans ce cas il doit être gardé par la cavalerie; mais alors les vedettes pendant le jour se tiendront éloignées du bord du ruisseau hors de la portée du fusil.

Lorsque la chaîne, pour différens motifs, vient à s'étendre au-delà de la distance, où les gardes en cas d'attaque ne pourroient plus être facilement secourues par les troupes du camp, on en fait soutenir les parties les plus éloignées par des corps campés intermédiairement, infanterie, ou cavalerie, et placés convenablement, soit par rapport à cet objet, soit par rapport au terrein où ils doivent agir.

Dans d'autres circonstances, il arrive que l'on pousse au-delà de la chaîne, et plus ou moins loin, des postes d'avertissement, dont l'objet est d'observer les mouvemens de l'ennemi, et d'en être informé le plutôt possible. Mais ces dispositions irrégulières ne sont par comprises dans celles de la chaîne, dont toutes les parties doivent se lier, se joindre, et former un cordon im-

pénétrable aux espions et déserteurs, et capable d'empêcher les reconnoissances de l'ennemi. Le service de cette première section est le plus ordinairement partagé entre la cavalerie et l'infanterie.

Dans les sections suivantes, on traitera séparément ce qui concerne la conduite particulière des officiers de l'infanterie légère dans toute l'étendue des fonctions qu'ils peuvent avoir à remplir.

SECTION II.

On a déjà observé que dans certaines contrées le terrein étoit tellement désavantageux à la cavalerie, que la presque totalité du service extérieur des camps rouloit sur l'infanterie.

Les instructions suivantes sont faites d'après cette supposition, que par rapport à la nature des lieux, toutes les précautions relatives à la garde et à la sûreté des armées, sont du devoir de l'infanterie légère.

Des devoirs à remplir par l'Officier commandant une grand'garde d'infanterie, ou autre poste avancé.

La grand'garde ayant pris poste à l'endroit qui lui aura été désigné sur la chaîne, l'officier commandant posera de front et en arrière les sentinelles les plus nécessaires et les plus près du poste, sauf à y faire quelque changement lorsque ses dispositions seront entièrement faites.

Pendant ce temps la garde restera sous les armes faisant front du côté de l'ennemi.

A son retour il prendra avec lui environ le tiers de sa troupe, pour faire une reconnoissance exacte de toute la partie de la chaîne qui est commise à sa garde et surveillance.

Pendant cette reconnoissance, le reste de la troupe continuera de rester sous les armes.

L'officier commandant la grand'garde connoît, ou ne connoît pas le terrein sur lequel il se trouve.

S'il connoît le terrein, il fera ses dispositions en conséquence.

Dans tous les cas, il lui sera toujours utile d'être pourvu de la meilleure carte du pays qu'il pourra se procurer, et d'une bonne lunette d'approche.

Si le pays lui est inconnu, son premier soin sera de faire venir à lui quelques gens du lieu pour lui servir d'indicateurs ; il les enverra chercher dans les maisons voisines, ou dans le village le plus prochain.

Accompagné de ces indicateurs, il se portera sur la droite de son terrein, c'est-à-dire,

vers l'endroit où la première sentinelle de sa droite doit pouvoir découvrir la première vedette, ou sentinelle de la gauche du poste voisin, et de manière que rien ne puisse passer entre elles sans en être vu et arrêté au besoin.

Pendant la durée de sa reconnoissance et le temps qu'il emploiera pour faire ses dispositions, il se fera précéder par quelques petites patrouilles fortes de deux ou trois hommes qui suivront sa marche à deux ou trois cents pas en avant, afin d'être averti de ce qui pourroit venir à lui de front et de flanc.

Alors il prendra sa carte en main et questionnera ses indicateurs sur les objets voisins marqués sur cette carte, et sur tous ceux qui seront visibles : en conséquence il s'informera avec exactitude du nom des hameaux, et maisons isolées, des bois, des ruisseaux, des hauteurs, ou montagnes considérables, &c. S'il peut dessiner, il en fera une petite carte à vue, en marquant dessus le nom des objets dont il se sera informé, ainsi que la situation de chacun de ses postes ; ou bien il écrira les noms de ces objets divers

sur ses tablettes à la manière d'un itinéraire avec leurs distances respectives ; et cela afin de pouvoir répondre aux questions que les généraux pourroient lui faire à ce sujet en visitant les avant-postes ; et aussi pour mieux prendre ses mesures de sûreté en cas d'attaque.

Il questionnera ses indicateurs sur chaque chemin en particulier, et sur chaque sentier qui se trouveront dans l'étendue de son poste, afin de savoir où ils conduisent. Il leur demandera de plus, quelle est la nature de ces chemins depuis son poste jusqu'aux villages les plus prochains : si on peut passer partout avec des voitures, et par conséquent du canon ; s'il s'y trouve des défilés, des ravines, ou chemins creux, des marais, des bois à traverser ; s'il faut passer des ruisseaux ; si on les passe à gué, ou sur des ponts ; si ces ponts sont de pierre, ou de bois ; si ces ruisseaux sont guéables partout, ou seulement dans les endroits du passage.

Allant de cette manière de la droite de son poste à la gauche, il se servira de ces éclaircissemens pour la distribution de ses senti-

nelles et des petits postes détachés qu'il s'agira de placer en conséquence.

Nous avons remarqué que toutes les vedettes, ou sentinelles en première ligne sur la chaîne, devoient être doubles, et nous en avons dit la raison.

Lorsque les sentinelles pourront être vues distinctement du poste principal jusqu'à la distance d'environ trois cents pas, il suffit de les poser doubles, comme on l'a dit : lorsqu'elles n'en seront pas clairement vues, ou qu'elles en seront à plus de trois cents pas, dans ce cas il est alors plus convenable de placer sur ce point d'observation un petit poste détaché de quatre hommes et un caporal.

Ce petit poste se placera derrière une haie, ou le bord d'un bois, de manière à n'être pas vu ; et il lui suffira de tenir devant lui une seule sentinelle qui n'en doit être éloignée que de quinze ou vingt pas.

Dans ce cas la sentinelle étant si près du poste, elle peut facilement avertir le caporal de ce qu'elle voit ; et celui-ci ayant reconnu ce dont il s'agit, détache aussitôt un homme de la troupe pour en informer le grand poste.

Le petit poste relève sa sentinelle aux heures ordinaires, tant pour le jour que pour la nuit.

L'officier commandant, faisant la distribution des postes et sentinelles conformément aux éclaircissemens qui lui auront été donnés par les indicateurs et d'après les circonstances visibles du terrein, aura particulièrement soin de ne négliger aucun des passages par où l'ennemi pourroit venir à lui directement ; et en placant ses postes et sentinelles, il leur marquera les chemins, ravines, bois, vallées, hauteurs, maisons et villages sur lesquels elles doivent avoir continuellement les yeux. Les sentinelles des postes avancés en première ligne doivent être immobiles et rester fixement tournées du côté qui leur aura été indiqué ; il ne leur est pas permis de se promener en tout sens, comme celles qui sont placées devant l'entrée d'un corps de garde. Les hommes de l'infanterie légère, pendant leur faction aux avant-postes, ne doivent pas porter l'arme au bras, ou sur l'épaule, mais couché sur le bras à la manière des chasseurs ; ils peuvent prendre aussi sans inconvénient, l'attitude

qu'on exprime en allemand par, *das gewekr bey fuss.* La raison en est, qu'en élevant et remuant leurs armes, c'est le moyen d'être aperçus ; et tout homme placé sur un point d'observation, doit autant qu'il est possible, tâcher de voir sans être vu.

La méthode de doubler les sentinelles, est encore utile lorsque, du même point, il s'agit d'observer un nombre d'objets dans des directions différentes ; alors une des sentinelles doit veiller sur un quart de l'horison, et l'autre sur le surplus de la demi-circonférence. La vue d'un homme sans tourner la tête ne diverge pas au-delà de 90 degrés.

L'officier commandant ayant informé ses postes et sentinelles de ce qu'ils auront à faire et à surveiller, recommandera aussi à la plus alerte des deux, de venir en diligence avertir le grand poste de tout ce qu'elles pourront voir et découvrir.

En faisant la distribution des postes et sentinelles, il faut que la totalité des hommes employés de cette manière pour la garde entière du terrein, n'excède pas le tiers, ou au plus la moitié, du nombre d'hommes dont la

grand'garde est forte. En comptant quatre hommes et un caporal pour chaque petit poste détaché, et deux hommes par faction de sentinelle, il peut arriver qu'il y aura trois ou quatre petits postes détachés et cinq ou six factions de sentinelles dans l'étendue du terrein qu'il faut garder ; ce qui seroit un emploi de 32 hommes dont 12 seulement seront relevés par le grand poste.

En conséquence la grand'garde doit être forte de 60 hommes au moins, non compris les officiers et sergens, pour fournir et soutenir au besoin, cette quantité de postes et sentinelles, sur une étendue de 15 à 1800 pas de circonférence, en comptant 2 ou 300 pas de distance entre chaque poste, ou sentinelle ; c'est-à-dire qu'en suposant un terrein couvert, traversé par plusieurs chemins, il faut compter environ 80 hommes, pour garder exactement un mille anglois de terrein sur la chaîne.

Les reconnoissances et distributions des postes étant faites, l'officier commandant retournera au poste principal. Sur quoi il est à observer, que ces différens détails pour-

roient tenir l'officier commandant occupé pendant quelques heures.

Dans ce cas, si tout est tranquille, et qu'il n'y ait point d'apparences d'hostilités, l'officier commandant, aussitôt qu'il le jugera convenable, fera savoir à la partie de la troupe qu'il aura laissée dans le poste principal, qu'elle peut poser les armes, sans cependant qu'il soit permis à aucun homme de s'écarter.

L'officier commandant étant de retour au poste principal, pourra, selon les circonstances et l'incertitude du voisinage de l'ennemi, envoyer quelques patrouilles au-dehors, fortes seulement de quatre hommes et un caporal. Il les instruira des endroits jusqu'où elles doivent, ou peuvent s'avancer, et des précautions qu'elles doivent prendre en conséquence des informations qu'il aura prises lui-même en faisant sa reconnoissance.

L'objet de ces patrouilles est ordinairement de s'approcher avec circonspection des villages, ou maisons isolées sur la route qui leur aura été désignée, jusqu'à ce que l'occasion se présente de parler aux gens du pays et de les questionner de proche en proche

sur ce qu'ils peuvent savoir de l'ennemi ; tels que les endroits où il tient ses premiers postes ; jusqu'où il pousse ordinairement ses patrouilles ; s'ils ont connoissance de quelque mouvement ; s'ils ont vu passer des troupes en grand, ou en petit nombre ; et de quel côté elles marchoient. S'il se trouve à portée du chemin quelque éminence ou hauteur considérable de laquelle on puisse découvrir de loin, le commandant de la patrouille pourra y envoyer deux hommes de sa troupe, qui auront bonne vue pour examiner ce qui se passe aux environs et autant que la vue peut s'étendre ; de son côté il pourra s'embusquer dans un endroit désigné en attendant leur retour. Si quelque parti ennemi venoit à eux, ils pourront s'avertir en sifflant d'une certaine manière qui peut s'entendre de loin, ou élevant quelque chose au bout d'une perche. Ils auront alors à se retirer en diligence à la faveur des haies et sans trop s'écarter du chemin. Si la patrouille, pendant sa sortie, avoit appris, ou reconnu quelque chose d'intéressant, l'officier commandant la grand' garde aura soin d'en informer par écrit

l'officier supérieur qui commandera dans cette partie de la chaîne ; et s'il s'agissoit de quelque marche et mouvement de l'ennemi qu'on auroit reconnu distinctement, il fera passer directement le même avis au général en chef à son quartier général.

Afin que tous les avis soient portés et parviennent avec promptitude, il est nécessaire qu'il y ait avec les grand'gardes d'infanterie un certain nombre d'hommes des troupes légères à cheval, destinés pour ce service, et pour quelques autres objets dont il sera parlé dans l'occasion.

On a remarqué que tout poste d'infanterie placé sur la chaîne doit être couvert par quelque fortification naturelle ou artificielle.

La première attention de l'officier commandant en arrivant au poste marqué pour la grand'garde, doit être de jeter un coup d'œil sur le local et de juger de ce qu'il peut y avoir à faire pour le mettre en défense. Cependant ne pouvant pas à la fois travailler à fortifier son poste et faire la reconnoissance de son terrein, il lui suffira dans ce premier moment de prendre quelques mesures provisoires à cet égard. C'est-à-dire,

que s'il croit nécessaire de se couvrir quelque part par un abattis, il en marquera la place et l'étendue ; il chargera celui qui commandera le poste pendant son absence, d'envoyer chercher dans les villages et maisons voisines, les outils et même les hommes nécessaires pour l'exécution du travail : s'il s'agit d'élever un parapet, de barrer un chemin, de créneler un mur, &c. &c. il donnera ses ordres en conséquence.

Pendant qu'il fera la reconnoissance de son terrein, ce temps pourra être employé à rassembler les outils et les ouvriers nécessaires ; à son retour il pourra les mettre en besogne et leur marquer plus particulièrement ce qu'il peut y avoir à faire : au défaut d'ouvriers du pays, il faudra faire travailler les hommes de la troupe.

Pour bien remplir cet objet relativement à la diversité des lieux ou une grand'garde peut être placée, il seroit à propos que tout officier d'infanterie légère eût quelque connoissance de la fortification de campagne, et qu'il voulût lire avec attention les petits traités qui ont été faits sur cette partie de la science militaire.

Cependant il est bon de remarquer à cet égard, qu'une grand'garde ne doit pas être considérée comme un poste de résistance ; une grand'garde n'est essentiellement qu'un poste d'avertissement : les mesures de défense qui lui conviennent se bornent aux précautions nécessaires pour éviter d'être surprise, ou dépostée par des forces égales, ou peu supérieures ; c'est-à-dire, pour résister à un parti ennemi qui tenteroit d'enlever le poste sans pénétrer plus loin ; car s'il s'agit d'une colonne entière qui marcheroit sur le camp, le devoir de la grand'garde n'est pas d'arrêter cette marche, mais d'en donner avis ; prenant ses mesures pour se retirer à *temps*, sans précipitation ; l'officier commandant ayant ses postes détachés sur ses flancs, et s'arrêtant pour tirailler sur l'ennemi partout où les accidens du terrein et les circonstances de l'attaque peuvent le lui permettre sans compromettre la sûreté de sa retraite.

Si la grand'garde étoit placée dans un village dans lequel il se trouveroit une église, il s'agit d'examiner si le cimetière de cette église peut servir de poste principal.

Cela dépend de la situation de l'église par rapport aux chemins du côté de l'ennemi qui viennent aboutir dans le village, et de même par rapport au chemin qui conduit directement sur le camp.

Le poste principal, ou proprement dit la grand'garde, ne sauroit être placé en laissant des chemins sur ses flancs par lesquels on pourroit couper sa retraite, ou surprendre le poste par derrière : de toutes les attentions, celle-ci est une des plus nécessaires.

Si donc le cimetière n'étoit pas bien placé pour remplir cet objet, il faudroit poster la grand'garde vers la queue du village du côté du camp ; et de manière que tous les chemins qui viennent aboutir sur le front et le centre du village, restent en avant du poste principal. Alors il suffira de barrer la rue en cet endroit, soit par un parapet de gazon de quatre pieds et demi de hauteur, et de trois à quatre pieds d'épaisseur par le haut avec les talus nécessaires pour son soutien ; ou soit par des charrettes, des pièces de bois, de grosses perches que l'on passe entre les roues, et autres ingrédiens que l'on peut trouver dans un village : un peu en arrière de cette défense, il faut encore élever

promptement un parapet composé de terre et de fumier à la hauteur nécessaire pour couvrir la troupe d'un premier feu.

On en fait autant à toutes les entrées du village du côté de l'ennemi ; et l'on place derrière chaque barrage un petit poste détaché dont la force doit être proportionnée à la largeur du passage, en comptant un homme pour cette défense momentanée sur cinq ou six pieds d'étendue.

Il faut en outre avoir attention de pratiquer pour chaque poste détaché un sentier de retraite à travers les cours et jardins, par lequel chaque petite troupe puisse se retirer sur le poste principal en cas d'attaque ; sans risquer d'être coupée par l'ennemi qui seroit entré par quelqu'autre côté du village.

Non-seulement il faut avoir des postes détachés à toutes les entrées du village du côté de l'ennemi ; il faut de plus placer des doubles sentinelles sur le contour des jardins, particulièrement aux angles saillans de cette circonférence, et tellement disposées que l'ennemi ne puisse pas pénétrer dans le village par les jardins, sans être vu de jour, et entendu, ou rencontré pendant la nuit.

Cette chaîne de postes et sentinelles doit être régulièrement formée par les entrées du village et le contour des jardins en avant du poste principal ; et sur les flancs du village, il doit y avoir des postes détachés en correspondance avec les autres parties de la chaîne, soit qu'elles dépendent, ou ne dépendent pas de la troupe qui garde le village.

Il ne faut pas confondre ici les mesures de défense qui conviennent à un poste de résistance, avec les simples précautions qui concernent un poste d'avertissement, tel qu'une grand'garde, dont tout l'objet est de veiller sur les mouvemens de l'ennemi, sans perdre de vue la sûreté de sa retraite et celle des petits postes qui en dépendent.

Un officier d'infanterie légère doit particulièrement exercer son esprit à ces sortes de combinaisons, attendu que les détails de la chaîne pour le service de l'infanterie ne sauroient être faits de la même manière par les officiers supérieurs de jour comme par rapport à la cavalerie, laquelle étant employée sur un terrein découvert, le général chargé de la formation de la chaîne peut

aller directement d'un poste à l'autre et placer chemin faisant les vedettes qu'il croit nécessaires. Mais dans un pays fermé où l'on ne peut marcher à cheval qu'en suivant les chemins, il y auroit trop de tours et détours à faire. En pareil cas, les officiers supérieurs de jour, ne peuvent guère marquer que la place du poste principal et l'étendue de terrein qu'il doit garder. Le surplus reste aux soins de l'officier commandant la grand'garde. Si les officiers supérieurs de jour vouloient placer tous les postes d'infanterie en détail, il arriveroit que de longtemps la chaîne ne pourroit être formée dans sa totalité, et que l'armée resteroit trop longtemps découverte et exposée à quantité d'inconveniens.

La grand'garde peut être aussi placée dans une ferme, ou maison isolée.

Dans ce cas l'officier commandant examinera ce qu'il pourra y avoir à faire sur le front du poste.

Il seroit avantageux que de ce côté on puisse découvrir en avant à quelques centaines de pas ; et pour cet effet si quelques arbres gênent la vue, il les fera couper en

abattis. Si ce sont des haies il les fera couper à deux ou trois pieds au-dessus du terrein et de manière à pouvoir tirer par dessus.

Il aura grande attention de ne laisser aucuns passages ouverts sur ses flancs par lesquels on pourroit tourner le poste et le surprendre par derrière.

Une grand'garde ne doit pas s'enfermer dans une maison, cour, ou jardin avec le dessein de s'y défendre de pied ferme.

Elle peut se défendre de front aussi longtemps que ses flancs ne sont point attaqués ; mais dès que l'ennemi se dispose à envelopper le poste, elle doit aussitôt commencer sa retraite.

C'est cette retraite qu'il s'agit d'assurer et de couvrir par les ouvrages et les postes nécessaires, en profitant des accidens du terrein pour se donner des passages qui ne soient pas vus de l'ennemi, et de manière à pouvoir gagner sans être coupé le chemin par lequel la troupe doit se retirer sur le camp, ou sur quelque poste qui lui auroit été particulièrement désigné.

L'officier commandant établira de la même manière les communications nécessaires avec ses postes et sentinelles, faisant couper des passages dans les haies par l'intérieur de la chaîne. Cette précaution est toujours utile quand même il y auroit des chemins ; attendu qu'il peut arriver que l'ennemi s'empare du chemin ; et dans ce cas il est bon d'avoir un passage ailleurs.

Ces passages et communications doivent être faits et reconnus pendant le jour afin de s'en servir pendant la nuit.

Il faut encore pratiquer un chemin des rondes pour les patrouilles latérales allant d'un poste à l'autre et à deux ou trois cents pas en avant des postes et sentinelles, par les champs et les haies, les bords des bois, ou leur intérieur, selon que cela se peut.

Toutes les circonstances et les situations ne sont pas les mêmes ; mais il en est où les plus grandes précautions et la plus grande vigilance sont nécessaires pour éviter d'être surpris.

En disant beaucoup on trouvera dans la réalité et l'exécution qu'il est encore difficile de tout dire.

Les honneurs qui sont dus aux généraux et aux détachemens qui passent à la portée des grand'gardes, sont prescrits par les règlemens. Pour remplir ce devoir, il faut aussi que les grand'garde stiennent une sentinelle du côté du camp.

Il arrive assez souvent que les généraux de l'ennemi voulant reconnoître le terrein, s'approchent de la chaîne sous la protection d'une escorte plus ou moins forte, et qu'ils en font attaquer les postes pour les déloger des hauteurs sur lesquelles ils se portent ensuite de leurs personnes, afin de reconnoître le camp et ses environs.

Aussitôt que l'officier de la grand'garde sera averti de leur approche par ses sentinelles volantes, il en informera au même instant l'officier supérieur sous les ordres duquel il se trouvera, devant y avoir auprès de la grand'garde quelques chevaux légers pour cette espèce de service. Si c'est la grand' garde qui est attaquée directement, il fera tout ce qui lui sera possible pour conserver son terrein et empêcher l'ennemi de s'emparer entièrement de la hauteur et de faire sa reconnoissance.

Si l'attaque se faisoit sur quelques-uns de ses postes détachés à une certaine distance, il prendra avec lui une partie de sa troupe et marchera au soutien du poste attaqué ; faisant de son mieux pour disputer le terrein jusqu'à l'arrivée du secours qu'il peut espérer de recevoir.

S'il se trouve avec la grand'garde quelques arquebusiers, ou *riflemen*, il pourra s'en servir utilement en pareille occasion, en les faisant tirer sur les personnes qui s'avanceroient isolément pour reconnoître

S'il se présente un trompette ou tambour venant du camp de l'ennemi, qu'il soit seul, ou accompagné d'un officier, sitôt qu'ils seront aperçus, ou qu'ils se feront entendre, une des sentinelles viendra en avertir la grand'garde ; la sentinelle restante leur dira d'arrêter dès qu'elle pourra en être entendue, et de tourner la face du côté d'où ils viennent ; il faut supposer que celui qui vient à la parole doit entendre la langue du pays, ou celle de ceux à qui il s'adresse, ou par lui-même et directement, ou par l'interprête dont il doit être accompagné ; jusqu'au retour de la sentinelle volante, la sentinelle

restante doit les empêcher de regarder du côté du camp, en les menaçant de faire feu sur eux, s'ils ne font pas ce qu'elle demande.

L'officier de la grand'garde étant ainsi averti, viendra lui-même, ou enverra un sous-officier pour savoir de quoi il s'agit.

Quelquefois il ne s'agit que d'une lettre, ou d'un paquet qui peuvent être délivrés sans autre cérémonie.

Dans d'autres circonstances, il s'agit d'une réponse, ou de quelque parole qu'un officier est chargé de porter.

Dans ce cas l'officier de la grand'garde se rendra à ses avant-postes, et fera bander les yeux aux porteurs de lettre, ou de parole. Il peut aussi envoyer à sa place un sous-officier qu'il chargera de les conduire les yeux bandés à la grand'garde.

Il fera le rapport de cette mission au général et attendra ses ordres pour faire conduire ces envoyés au camp.

Les petits postes détachés et les sentinelles doubles, se conduiront de la même manière à l'égard des déserteurs qui se présenteront sur la chaîne.

Le commandant du petit poste ira à eux et leur fera rendre leurs armes en les retenant hors de la chaîne. Il fera en même tems savoir à l'officier de la grand'garde ce qui se passe et le nombre des déserteurs arrêtés, afin que la grand'garde envoye un détachement pour les conduire au poste principal.

Si ces déserteurs se présentent plusieurs à la fois, l'officier fera prendre les armes à sa troupe ; et lorsque ces déserteurs arriveront à quelque distance du grand poste, il s'avancera vers eux et leur fera faire halte. S'ils n'étoient pas encore désarmés, il leur fera poser les armes ; si c'étoit des troupes à cheval, il leur fera mettre pied à terre ; alors il les fera défiler un par un sur la droite, ou sur la gauche du poste à quelque distance en arrière, et jusqu'à une place qui leur sera marquée, où ils seront retenus et gardés par quelques hommes de la troupe en nombre suffisant.

Ces précautions seront plus ou moins étendues à proportion du nombre de déserteurs qui se présenteront à la fois.

Leurs armes seront déposées à la grand' garde, et on les retiendra dans cette situation jusqu'à l'arrivée des ordres du général, auquel l'officier de la garde aura fait passer son rapport, contenant les particularités qu'il aura pu apprendre de ces déserteurs ; afin que s'il s'y trouve quelque chose d'intéressant, le général puisse les faire questionner plus amplement.

L'officier de la grand'garde aura soin d'examiner soigneusement et par lui-même, toute espèce de personne venant du côté de l'ennemi ; voyageurs, ou gens du pays. Il s'informera d'où ils viennent, où ils vont ; quelle espèce d'affaire ils ont au camp ou aux environs.

Il les questionnera, sur ce qu'ils peuvent savoir de l'ennemi, sur sa situation, sur ce qu'ils auront vu, ou rencontré chemin faisant, sur ce qu'ils ont ouï dire. Sur quoi il les arrêtera, ou les laissera passer, ou les renverra d'où ils viennent, conformément aux ordres qui lui auront été donnés à ce sujet.

Que ce soit en pays ami, ou ennemi, il aura également attention de se conduire

avec bonté envers les gens de la campagne qui apportent des provisions dans le camp ; sans souffrir que sa troupe prenne rien d'eux sans payer, ni qu'il leur soit fait aucune injure : et s'il lui est défendu de les laisser passer, il les renverra civilement, et de manière à les engager de répondre à ses questions ; ce qui est le moyen d'apprendre quelquefois des choses intéressantes.

Comme il y a néanmoins des circonstances où l'on peut prévoir que l'ennemi cherchera à faire passer des espions dans le camp sous prétexte d'y apporter des vivres, dans ces occasions la prudence exige qu'on examine de près et qu'on arrête les hommes et les femmes qui se présentent de cette manière. Mais l'officier ne doit point les faire fouiller à la garde ; c'est au quartier général que cela se fait par les ordres du général commandant, quand il le juge nécessaire.

Sitôt après que les premières sentinelles auront été changées, l'officier commandant la grand'garde fera une visite entière de ses postes et sentinelles, afin de les interroger, et s'assurer que ces nouvelles sentinelles sont instruites de ce qu'elles ont à faire et à

observer et que la consigne donnée leur a été exactement transmise.

Si les postes et sentinelles de la grand' garde sont placés sur une hauteur de laquelle on puisse découvrir le camp de l'ennemi et distinguer ce qui s'y passe au moyen d'une lunette d'approche, l'officier s'y portera souvent pour reconnoître si le camp de l'ennemi reste tranquille et dans la même situation : s'il y entre, ou s'il en sort des troupes. S'il s'aperçoit de quelque changement, ou de quelque mouvement que ce puisse être, son devoir est d'en donner aussitôt avis au général commandant.

C'est particulièrement au point du jour et avant d'être remplacé par la nouvelle garde, que l'officier pourra mieux reconnoître, si pendant la nuit, il n'est pas survenu quelque changement dans le camp de l'ennemi, en comparant ce qu'il voit avec ce qu'il aura vu la veille.

Si pendant le jour on peut apercevoir que l'ennemi se prépare à décamper, l'officier de garde en fera aussitôt son rapport ; il fera passer le même avis aux grand'gardes voisines sur sa droite et sur sa gauche ; et

tenant sa troupe prête à marcher, il continuera de surveiller les mouvemens de l'ennemi, afin de le suivre au moment où il verra que ses postes se replient pour former et faire son arrière-garde, comme il est d'usage.

Mais en les suivant, il le fera avec beaucoup de précautions, évitant de s'engager avant d'être soutenu et d'en avoir reçu l'ordre.

En attendant, il se tiendra seulement à portée de reconnoître par quel côté l'ennemi s'est mis en marche, continuant de faire son rapport de tout ce qui pourra être aperçu.

Pour cet effet il se contentera de suivre sans précipitation la retraite progressive des postes de l'ennemi, faisant fouiller le pays devant lui, crainte d'embuscade, et se plaçant successivement sur les hauteurs à mesure qu'elles seront abandonnées ; en continuant d'observer la marche de l'ennemi.

En avançant à la suite de l'ennemi, l'officier ne manquera pas d'informer le général commandant des différens lieux et places qu'il parviendra à occuper successivement,

et de tout ce qu'il pourra découvrir de nouveau ; il est nécessaire que le général commandant sache où adresser ses ordres : l'officier emploiera pour ce service les hussards, ou dragons qui seront d'ordonnance auprès de lui.

C'est peut-être ici le cas de remarquer, que si dans les pays fermés et couverts, la cavalerie ne sauroit agir avantageusement en première ligne, néanmoins son assistance sera toujours grandement utile dans le service des avant-postes, soit pour porter les ordres et les avis en diligence, soit aussi, lorsque le terrein s'y prête par intervalle, pour aller à la découverte des marches et mouvemens de l'ennemi beaucoup plus lestement que l'infanterie ne pourroit le faire : il sera donc utile et nécessaire de combiner partout un certain nombre de chevaux légers avec l'infanterie légère : on ne peut se flatter de bien agir à la guerre, qu'autant qu'on est bien informé.

Dans le cas dont il s'agit d'un mouvement rétrogade de la part de l'ennemi, on peut prévoir qu'il aura laissé dans les haies et autres endroits couverts un nombre de

chasseurs, ou riflemen, embusqués ; en se pressant trop d'avancer, on s'exposeroit à perdre du monde sans beaucoup d'utilité : le moyen de déposter ces chasseurs, sera de chercher à les tourner en perçant quelque part ; craignant alors pour la sûreté de leur retraite, ils sortiront bientôt de leurs embuscades, et dès qu'ils sont en marche, ils cessent d'être dangereux.

Si c'est notre armée qui décampe pendant le jour, dans ces occasions il n'y a point de mouvemens particuliers à faire avant le temps du départ, qui est toujours fixé pour les avant-postes par le général commandant.

Jusqu'à l'heure prescrite tout doit rester *tranquille* et dans la même situation, et l'officier doit cacher à sa troupe l'ordre du départ dont il doit rester seul instruit jusqu'au dernier moment.

Un peu avant ce temps, s'il a des riflemen dans sa troupe, il leur fera prendre les armes ; au défaut de riflemen il se servira des hommes de la troupe les mieux exercés à tirer juste. En supposant qu'il s'y en trouve douze ou quatorze, plus ou moins, il les di-

visera en deux parties. Il disposera une de ces parties sur la droite de son terrein, et l'autre sur la gauche. Il les placera en arrière de ses sentinelles et petits postes, de distance en distance, seul à seul, ou deux à deux, opposés aux passages par lesquels il peut croire qu'il sera suivi par l'ennemi. Il leur ordonnera de rester en embuscade jusqu'à ce qu'ils ayent occasion de faire feu; ayant à se replier ensuite sur la troupe pour recharger leurs armes, et prendre poste ailleurs successivement; faisant attention à ce qui se passe sur leur droite et gauche et à la route qu'ils pourront prendre pour n'être pas coupés par l'ennemi.

Si l'ennemi ne s'apercevant point du départ reste tranquille sur son terrein; en ce cas les chasseurs postés se replieront lentement sur la troupe, et ils auront à se poster d'eux-mêmes de distance en distance dans les endroits les plus propres à leur servir d'embuscade.

L'heure du départ étant arrivée, l'officier fera prendre les armes à ce qui lui reste d'hommes dans le poste principal; au même instant il fera retirer ses sentinelles avancées

par un sous-officier, lequel ayant retiré toutes les sentinelles les gardera avec lui pour faire l'arrière-garde de la troupe, se tenant à environ deux cents pas du côté de l'ennemi.

Les petits postes détachés dans le même temps seront avertis de se retirer aussitôt sur le grand poste ; mais en se tenant à quelque distance sur les flancs, et en se dirigeant de manière à ne pas se trouver séparés du gros de la troupe par des obstacles impassables, tels que bois, marais, ruisseaux etc. qui pourroient les empêcher de la rejoindre au besoin ; faisant en sorte d'en suivre les mouvemens, c'est-à-dire de marcher quand elle marche et d'arrêter quand elle arrête ; et l'officier qui doit avoir reconnu le terrein en arrière, comme en avant, aura soin de leur donner à cet égard les ordres nécessaires.

En cas de poursuite, l'officier en se retirant placera, partout où il y aura occasion de le faire, de petites embuscades au soutien des premières ; et de manière que l'ennemi s'avançant, soit exposé à un feu caché et continuel, ce qui l'obligeant de s'avancer

avec précaution, fera gagner à l'armée en retraite, le temps nécessaire pour passer les défilés et faire ses dispositions.

Il est à remarquer que dans toutes les retraites il est nécessaire de disputer les chemins et particulièrement ceux par où l'artillerie et la cavalerie peuvent passer ; mais il est également nécessaire de disputer les hauteurs, afin que l'ennemi ne puisse pas découvrir de quel côté on marche ; et à cet égard il est plus aisé de disputer les chemins praticables que les hauteurs. Pour disputer les chemins et retarder la marche de l'ennemi, il suffit de couper et de faire tomber à travers le chemin les gros arbres que l'on rencontre sur le bord.

Pour remplir cet objet, l'officier ayant reçu l'ordre du départ, commandera un caporal intelligent et cinq ou six hommes ; il les mettra sous les armes en arrière de la grand'garde ; et ayant soin de n'être entendu que de ce petit détachement, il ordonnera au caporal de prendre dans les fermes et villages du voisinage les hommes qu'il pourra y trouver avec des haches pour chacun, et de se porter en diligence avec eux sur le che-

min qui lui sera désigné. L'officier lui marquera à peu près la place où il doit commencer son opération, laquelle doit être à une certaine distance en arrière du poste ; il lui recommandera surtout d'abattre les arbres à l'entrée et dans la longueur des chemins creux.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit clairement qu'une grand'garde d'infanterie doit être à proportion du service, beaucoup plus forte en nombre d'hommes qu'une grand'garde de cavalerie.

Lorsque pendant le jour les sentinelles verront approcher un parti ennemi, une des deux se détachera, comme il a été dit, pour en donner avis à la grand'garde.

Sur cet avis l'officier fera mettre la grand'garde sous les armes, continuant de se tenir couverte dans son poste jusqu'à nouvel ordre. Il prendra avec lui un petit détachement avec lequel il avancera jusqu'à la sentinelle, ou au petit poste qui aura donné cet avis, afin de reconnoître la force de l'ennemi ; s'il se montre en plusieurs troupes, et s'il s'avance directement sur lui, ou sur quelqu'autre point. Ayant reconnu ce dont

il s'agit, il en fera promptement son rapport à l'officier supérieur sous les ordres duquel il sera, et en même temps au général commandant, si ce qui se passe lui paroît de quelque importance, afin d'être renforcé ou de recevoir de nouveaux ordres selon les circonstances.

On a remarqué, que quand il se trouvoit sur le front de la chaîne une rivière, un ruisseau, une marais passables dans quelques endroits seulement, les sentinelles ou vedettes étoient postées vis-à-vis de ces passages et qu'on les y laissoit pendant la nuit.

En pareil cas, l'officier examinera si dans l'état des choses les circonstances lui permettent de faire quelques abattis et d'élever quelques parapets au-devant de ces passages; et, au lieu des doubles sentinelles, il y placera un petit poste qui étant couvert de cette manière, pourra disputer plus long-temps le passage, et donner à l'officier le temps de venir au soutien.

Il examinera de plus et fort soigneusement, s'il n'y à point d'autres passages sur le front de son poste et dans la distance de son poste aux postes voisins de droite et de

gauche, autres que ceux qui lui auroient été indiqués par les gens du pays. S'il en trouve qui ne lui auroient pas été indiqués, il y placera des postes avec les mêmes précautions, afin de n'être pas surpris pendant la nuit par l'ignorance de quelques-uns de ces passages.

Une heure, ou plutôt, avant le coucher du soleil et selon la distance des lieux, l'officier de la grand'garde enverra le rapport de la journée au général commandant. Il emploiera pour ce message le sous-officier qui commandera les chevaux légers d'ordonnance auprès de lui ; ce sous-officier lui rapportera l'ordre du jour, avec la parole, et le mot du guet, ou contre-seing.

Son rapport pour plus d'exactitude doit être fait par écrit ; il y mentionnera ce qu'il aura observé et ce qu'il aura pu apprendre, par ses patrouilles (s'il en a pu envoyer au-dehors) ou par les gens du pays.

Ni la parole, ni aucun ordre qui lui seroit particulièrement adressé, ne doivent être communiqués à qui que ce soit. Le mot du guet, ou contre-seing, se donne aux sentinelles au moment où elles entrent en fac-

tion, ce qui se fait toutes les deux heures, ou toutes les heures, selon les circonstances du temps ou de la saison.

Il enverra par un sous-officier le mot du guet au caporal qui commandera chaque poste détaché. Si le poste détaché consiste en un sergent et un caporal, le sergent du poste détaché enverra son caporal au grand poste pour y recevoir le mot du guet, ou contre-seing.

A l'égard des patrouilles que l'on voudroit envoyer pendant le jour en pays fermé et couvert au-dehors de la chaîne, cela supose qu'on est à quelque distance de l'ennemi et au-delà de la rencontre de ses postes. Si c'est pour aller aux nouvelles et avoir connoissance des premiers endroits qu'il occupe, cette commission demande une instruction séparée que l'on trouvera dans la section qui traitera des reconnoissances.

Quand on est en vue de l'ennemi dans un pays couvert, il est à prévoir que les patrouilles ne sauroient avancer pendant le jour sans être exposées au feu des chasseurs et sentinelles que l'on trouvera embusquées

sur le front de sa chaîne. En ce cas on ne peut rien savoir que par les postes d'observation placés sur les hauteurs d'où l'on peut découvrir à quelque distance ; ou par les déserteurs, les espions, et les gens du pays.

La nuit pour les postes avancés est le temps de la vigilance et des précautions ; elles se rapportent aux circonstances.

Les circonstances sont de plusieurs espèces.

Celles qui résultent de la proximité de l'ennemi, de son plus ou moins d'éloignement, et de sa situation offensive, ou défensive.

Et celles qui résultent de la diversité des *terreins*.

Il peut arriver que les postes et sentinelles qui suffisoient pendant le jour pour tout découvrir et avertir le poste principal, ne suffiront plus à le garder contre toute surprise pendant la nuit, lorsque l'obscurité ne permettant plus de voir, l'ennemi pourroit passer entre deux postes sans être ni vu, ni entendu.

Il peut arriver que des postes d'observation bien placés sur des hauteurs pour dé-

couvrir pendant le jour ce qui pouvoit marcher sur la chaîne, ne seront plus d'aucune utilité pendant la nuit, par leur trop grand éloignement du poste principal et de la route que l'ennemi pourroit prendre pour le surprendre, ou l'attaquer. C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Il est encore une circonstance qui peut apporter du changement dans les dispositions à faire pour se garder pendant la nuit : c'est lorsque l'obscurité est extrême et qu'un grand vent, ou une grande pluie ôtent aux sentinelles la faculté d'entendre si l'on marche dans les environs.

Le service des grand'gardes d'infanterie pendant la nuit se réduit principalement à deux choses.

1o. A garder les chemins par lesquels l'ennemi peut s'avancer sur le camp.*

2o. A se garder elles-mêmes.

* Dans un pays ouvert il faut garder les chemins et la campagne pendant la nuit. Dans un pays fermé il suffit de garder les chemins : en pays fermé une colonne peut entreprendre de traverser la campagne pendant le jour, mais non pas pendant la nuit.

L'officier pendant le jour ayant reconnu de bonne heure les changemens qui pourront être nécessaires dans la situation de ses postes par rapport au service de nuit, il remarquera particulièrement ce qu'il peut y avoir à faire pour la défense des chemins qui se trouveront dans l'étendue de terrein qu'il doit garder.

Il choisira sur ces chemins les places les plus convenables pour y faire quelques abattis, ou barrages, et sans perdre de temps il y fera travailler les gens du voisinage que l'on pourra rassembler aux environs ; il donnera la direction de cette besogne à un sergent ou caporal auquel il expliquera comment elle doit être exécutée.

La nuit étant venue, il attendra l'obscurité pour retirer les postes d'avertissement qui seroient placés sur les hauteurs ainsi que les sentinelles qui doivent être employées ailleurs.

Il postera derrière les abattis et barrages qui auront été faits pour la défense des chemins neuf ou dix hommes en chaque endroit : il leur ordonnera en cas d'attaque de disputer le chemin aussi longtemps qu'ils le

pourront sans risquer d'être coupés ; et afin de savoir quand l'ennemi entreprendra de les tourner, ils tiendront une sentinelle aux écoutes à quelque distance sur la droite et sur la gauche du poste.

Lorsqu'ils seront contraints de quitter la place, ils se retireront par les haies bordant le chemin, mettant la haie entr'eux et l'ennemi, faisant un feu continuel pendant leur retraite afin de faire entendre qu'ils sont suivis par l'ennemi : l'officier leur enjoindra de s'arrêter de temps en temps pour reconnoître s'ils sont en effet poursuivis, et si ce n'est pas une fausse alarme.

Ayant ainsi pourvu à la défense des chemins qui conduisent sur le camp, l'attention de l'officier se portera sur les précautions à prendre pour empêcher que la grand'garde ne puisse être surprise pendant la nuit.

La nouvelle chaîne qu'il établira sur le front et les flancs du poste principal, n'en doit être éloignée pendant la nuit que d'environ deux cents pas, se réglant plus particulièrement à cet égard, d'après les accidens du terrein ; c'est-à-dire, qu'il faut mettre assez de distance entre les sentinelles

et la grand'garde pour qu'elle puisse prendre les armes avant d'être attaquée, sans cependant étendre la chaîne beaucoup au-delà de ce qu'il faut pour satisfaire à cet objet.

L'officier ne négligera pas non plus de se garder sur ses derrières ; mais du côté du camp il lui suffit d'avoir des sentinelles simples.

A proportion que la nuit sera obscure et le temps orageux, il faudra rapprocher les sentinelles l'une de l'autre sur la circonférence de la chaîne autour du poste principal pendant la nuit.

Lorsque l'obscurité est très-grande et que le vent, ou la pluie empêcheroient d'entendre marcher ce qui peut venir du côté de l'ennemi ; alors les doubles sentinelles feront entr'elles le service de sentinelles volantes, c'est-à-dire, que l'une restant immobile au point marqué pour le poste, l'autre marchera par sa droite jusqu'à ce qu'elle soit assez près du poste voisin pour reconnoître la première sentinelle fixe sur sa droite ; après quoi elle reviendra à son poste par le même chemin.

Au retour de la sentinelle volante, celle qui sera restée sur le poste, ira à son tour reconnoître la première sentinelle fixe du poste voisin sur sa gauche : de cette manière successivement et alternativement chaque sentinelle, servira de sentinelle volante dans l'intervalle qui sépare deux postes.

La sentinelle volante doit marcher lentement et s'arrêter de temps en temps ; et pour mieux distinguer le bruit qui viendroit du côté de l'ennemi, elle mettra l'oreille à terre dès que quelque chose excitera son attention.

Le resserrement des sentinelles autour du poste principal pendant la nuit, et l'abandon des hauteurs que l'on occupoit pour observer l'ennemi pendant le jour, doit laisser des intervalles plus ou moins grands, entre deux grand'gardes, où il ne se trouvera d'autres postes fixes que ceux qui auroient été employés à la défense des chemins sur la droite et la gauche du poste principal ; et il ne faut pas perdre de vue que la grand' garde a dû être placée par l'officier supérieur qui a formé la chaîne, sur la route principale

que l'ennemi pourroit prendre pour marcher sur le camp dans cette partie de la chaîne ; de sorte qu'il pourroit se faire, qu'il n'y eût point d'autre chemin à garder dans l'étendue du poste, et que tout le service de nuit entre deux grand'gardes fût à faire par les patrouilles latérales.

Dans ce cas les patrouilles doivent se succéder continuellement, et dans les temps d'inquiétude il ne faudroit pas toujours attendre la rentrée d'une patrouille pour en faire sortir une autre.

Il reste encore à l'officier à examiner de quelle manière il placera son corps de garde.

La grand'garde est placée dans un bois épais, ou dans une ferme isolée avec cour et jardin.

Si le poste est placé dans un bois, dont les bords doivent être gardés par ses sentinelles, il cherchera en arrière du point qu'il se propose de défendre quelque creux où il puisse placer son feu sans être aperçu.

A défaut d'un creux naturel, il en fera faire un en se servant de la terre qui en sortira pour élever un parapet du côté de l'en-

nemi, et tant à la faveur des arbres et des branches qu'il fera couper, il fera en sorte de cacher à l'ennemi la lumière de son feu pendant la nuit.

De la place où il tiendra son feu à peu de distance de son point de défense, il aura soin que la communication soit ouverte et rendue facile jusqu'à l'endroit où la troupe doit se mettre sous les armes, et que sa place d'armes soit libre et sans creux, ni buissons.

Si la grand'garde est postée dans une ferme, ou maison isolée, il s'agit de savoir si le point de défense est au-dehors, ou dans l'intérieur, y compris la cour et le jardin.

Il est rare qu'une maison et une cour puissent convenir pour y placer le point de défense. La raison en est que le service d'une grand'garde étant un service d'avertissement, il s'agit plus particulièrement de la sûreté et de la facilité de sa retraite que de sa résistance.

Mais une troupe enfermée dans une maison et dans une cour, n'en pourra plus sortir à temps que par le jardin. Il faudroit donc que la communication de la maison et de la

cour avec le jardin soit très-ouverte et très-facile, et que ce jardin soit justement situé d'un certain côté ; c'est sur quoi on ne sauroit toujours compter : quand cela se trouvera, on en pourra profiter ; et comme le plus souvent le point de défense sera mieux placé en dehors, l'officier dans ce cas choisira une place derrière les murailles ou il puisse placer son feu sans en approcher d'assez près pour mettre les bâtimens en danger, et de manière à le cacher à l'ennemi.

Il ne permettra pas que ses gens entrent pour dormir dans l'intérieur de la maison et qu'ils en occupent les chambres.

Le jour sera le temps le plus favorable pour laisser reposer ceux qui ne seront pas de service.

Pendant la nuit l'officier tiendra éveillés près du feu la moitié de ceux qui ne seront pas de service. Dans les momens d'inquiétude il tiendra constamment tout son monde éveillé.

Si dans certaines situations on ne pouvoit pas cacher assez bien le feu du côté de l'ennemi, l'officier fera tenir de la terre remuée

ou du sable avec quelques pelles, disposées de manière que l'on puisse promptement couvrir le feu à la première alerte.

L'officier doit visiter lui-même ses postes et sentinelles au moins une fois pendant la nuit : chargé de tant de soins, il lui restera bien peu de repos pour lui-même : dans ces instans pénibles, il doit se rappeler ce qu'il doit à son pays et se souvenir qu'un officier qui s'est laissé surprendre ne peut guère espérer de rétablir sa réputation personnelle.

Si pendant la nuit les sentinelles avancées entendent quelque bruit ; si ce bruit continue et paroît ressembler à des troupes qui marchent dans les environs ; une d'elles avancera de ce côté avec beaucoup de précautions et tâchera de découvrir ce que c'est, et si c'est en effet quelque chose de semblable, elle reviendra doucement sur ses pas et ira en donner avis à la grand'garde.

Si de même pendant la nuit elles entendent marcher sur elles, à portée d'être entendues par ceux qui s'avancent, une d'elles criera qui vive, au défaut de réponse elle fera feu.

Si cette marche continue, la seconde sentinelle répétera le qui vive et de même à défaut de réponse elle fera feu.

Les deux sentinelles se retireront immédiatement sur la grand'garde.

La moitié de la grand'garde occupera aussitôt ses défenses; et l'autre moitié se mettra sous les armes à l'endroit désigné pour la place d'armes.

Si l'attaque commence sur le front du poste, les sentinelles sur le contour du poste qui n'auroient point été attaquées, se retireront sur les flancs de la grand'garde dans les endroits sur la droite et sur la gauche que l'officier leur aura marqués. Et dans le cas où elles auroient été également attaquées, elles se retireront de même dans les endroits sur les flancs de la grand'garde qui leur auront été désignés, et avant la nuit l'officier donnera connoissance de ces endroits à tous les hommes de la troupe, afin que ceux qui seront en sentinelles du côté des flancs, puissent reconnoître leur chemin pour se conformer à cet ordre.

L'officier désignera deux caporaux ou autres sous-officiers, lesquels en cas d'at-

taque iront immédiatement occuper les places qui leur auront été marquées sur les flancs du poste. Cette disposition est de la plus grande conséquence, et l'attention de l'officier pendant l'attaque sera particulièrement tournée de ce côté.

La raison en est, que l'ennemi venant de front et trouvant le poste alerte et en défense, et pouvant supposer qu'il est retranché, il se contentera de continuer son feu sur le front sans avancer de ce côté ; mais pendant cette fusillade il cherchera à couler sur les flancs pour prendre le poste par derrière et couper sa retraite.

C'est pour prévenir cette manœuvre qu'il doit y avoir des détachemens sur les flancs au moyen desquels l'officier sera averti de cette marche.

Aussi long-temps que le feu ne viendra que de front, il pourra continuer à se défendre ; mais à l'instant où il entendra que ses flancs sont attaqués, au même instant, il donnera ordre à ceux de la troupe qui sont aux défenses, de les abandonner et de passer en arrière sous la protection de la troupe qui sera restée en bataille sur la place d'armes.

Ceux qui auront quitté les défenses iront se mettre en bataille à environ 100 ou 150 pas de distance dans un endroit choisi pendant le jour et reconnu par tous les officiers et sous-officiers dont l'officier commandant sera assisté. Cet endroit doit être marqué directement sur le chemin de la retraite.

L'officier commandant qui jusqu'alors aura répondu au feu de l'ennemi de sa place d'armes, se repliera à son tour lorsqu'il jugera que le poste marqué en arrière est occupé en bon ordre et les armes chargées*; et ainsi successivement de place en place, sa troupe restant ainsi partagée en deux parties pour se replier l'une sur l'autre, ayant attention de prendre leurs places de ralliement dans les endroits convenables, et particulièrement à la tête de chaque défilé†.

* Toute la troupe ne tournera pas le dos à la fois; elle laissera huit ou dix hommes sur la place pour faire l'arrière-garde et qui la suivront à cinquante pas.

† Afin de laisser passer les détachemens sur les flancs, s'ils étoient obligés de marcher aussi par le même défilé: il peut se faire aussi que le passage fût de nature à être défendu de pied ferme jusqu'à l'arrivée du secours qu'on auroit lieu d'espérer.

Les détachemens sur les flancs suivront la retraite, en observant la progression du feu et tâchant de se soutenir à la même hauteur.

L'officier commandant de son côté, ne perdra pas de vue la marche des détachemens sur ses flancs; à proportion qu'ils seront pressés et qu'il leur verra perdre du terrein, il diligentera sa retraite, ou fera ferme pour se tenir autant que possible à la hauteur de ses détachemens. Il tiendra la même conduite jusqu'à ce qu'il ait reçu du renfort, ou qu'il se trouve sous la protection du camp. Rien ne fait plus d'honneur à un officier qu'une retraite en bon ordre bien mesurée sur les circonstances.

Mais on apercevra sans peine, que tant de sortes d'attentions ne sauroient être recommandées avec succès, sans la connoissance parfaite du terrein sur lequel on doit agir.

L'officier commandant venant occuper le poste marqué pour la grand'garde, aura dû venir du camp à peu près par le chemin qui doit lui servir de retraite. Pendant cette marche il aura l'occasion de remarquer la nature du pays, la situation des maisons, des

bois, la rencontre des chemins sur la route, et le nom des endroits où ils conduisent : il en fera, s'il le peut, un dessin au crayon sur ses tablettes, ou au moins un itinéraire par écrit afin de n'en pas perdre la mémoire.

La connoissance du terrein étant si essentiellement nécessaire à un officier des troupes légères, il doit donc se faire une loi de ne jamais passer par un terrein qui lui seroit inconnu dans l'étendue du théatre de la guerre, sans faire les remarques que les circonstances pourront lui permettre, soit par figure, ou par écrit. Pendant le cours d'une campagne il trouvera dans maintes occasions que cette peine ne lui aura pas été inutile.

Si pendant la nuit quelque troupe détachée du camp s'approche de la chaîne, elle doit être arrêtée à 50 pas de la chaîne par les sentinelles, quoiqu'elle ait le mot du guet, ou contre-seing ; et une des sentinelles se détachera pour en donner avis à la grand' garde.

L'officier de la grand'garde fera mettre sa troupe sous les armes et enverra sur le champ un sous-officier et quelques hommes,

pour amener à la grand'garde le commandant du détachement, ordonnant à ce détachement de rester en place au-dehors de la chaîne jusqu'à nouvel ordre.

L'officier du détachement ayant été conduit à la grand'garde, sera examiné soigneusement par l'officier de la grand'garde sur toutes les circonstances qui peuvent le faire connoître, à moins que d'ailleurs il n'en soit connu personnellement. Cela fait; l'officier de la grand'garde ordonnera au sous-officier qui aura conduit l'officier du détachement à la grand'garde, de retourner au détachement qui sera resté pendant ce temps au-dehors de la chaîne; et de le faire filer un à un du côté du camp par les flancs de la grand'garde; le sous-officier leur montrant les passages et les conduisant sur le chemin qu'ils auront à suivre pour retourner au camp; auquel endroit ce détachement fera halte pour attendre le retour de son commandant; lequel jusqu'alors doit avoir été retenu par l'officier de la grand'garde, qui ne lui permettra de joindre son détachement qu'après avoir reçu le rap-

port du sous-officier chargé de faire passer ce détachement.

Il peut encore arriver que le détachement qui rentre étant sorti depuis plusieurs jours, ne soit pas muni du contre-seing : dans ce cas l'examen doit être d'autant plus scrupuleux de la part de l'officier de la grand'garde. Cependant si dans cet examen il ne découvre aucun motif de soupçon, il permettra de même au détachement de reprendre le chemin du camp, en observant tout ce qui a été dit au sujet de ce passage.

Si dans l'examen il se trouvoit quelque motif de défiance, l'officier de la grand' garde fera filer le détachement comme il a été dit en arrière de la grand'garde ; dans cette situation il le fera garder par quelques hommes en front ; il continuera de retenir l'officier auprès de lui et ne le laissera partir pour le camp, qu'après le point du jour.

Si des déserteurs se présentent en nombre pendant la nuit, ils seront arrêtés aux avant-postes et désarmés comme il a été dit pour le service de jour ; l'officier les tiendra à quelque distance en arrière du poste sous la garde de quelques hommes : il les fera venir les uns

après les autres pour les questionner séparément ; et s'il en peut apprendre quelque chose d'intéressant, il en donnera aussitôt avis au général commandant.*

Il arrive assez souvent qu'une armée décampe en silence pendant la nuit, sans faire entendre aucun bruit de tambour, ni trompette ; ce qu'on appelle marcher à la muette.

Quel que soit le motif d'une marche muette, on cherche toujours à la cacher à l'ennemi ; et pour cet effet on laisse les grand'gardes dans leurs postes jusqu'au point du jour.

* Si quelqu'homme de la grand'garde déserte pendant la nuit, l'officier changera immédiatement le mot du guet, ou contre-seing, et fera passer aussitôt le nouveau contre-seing à tous et un chacun de ses postes et sentinelles. Comme il peut arriver que l'ennemi se serve du déserteur pour tâcher de surprendre le poste, l'officier redoublera de vigilance, il fera sortir plus souvent ses patrouilles latérales et tiendra son monde alerte. Il donnera avis de cette désertion aux grand'gardes voisines sur sa droite et sur sa gauche, en leur faisant passer le nouveau contre-seing, afin que pendant cette nuit les patrouilles et sentinelles respectives soient sur leurs gardes.

En pareilles occasions la grand'garde doit être tenue très-alerte, attendu que le départ de l'armée venant à la connoissance de l'ennemi, les grand'gardes doivent s'attendre à être aussitôt attaquées.

Les patrouilles latérales doivent être continuelles et si fréquentes qu'il y en ait toujours plusieurs à la fois en mouvement, afin d'empêcher les espions et les déserteurs de sortir de la chaîne et de donner connoissance de ce qui se passe à l'ennemi, ainsi que pour empêcher ses patrouilles d'approcher d'assez près pour en prendre connoissance par lui-même.

On a dit ailleurs, que pendant la nuit on retiroit les postes d'avertissement de dessus les hauteurs ; mais il y a à cet égard quelques exceptions à faire.

Si dans l'étendue des postes de la grand' garde, il y avoit quelque hauteur, ou autre place de laquelle on puisse découvrir notre camp, on a dit que cette place ou hauteur devoit être occupée pendant le jour ; elle doit également rester occupée pendant la nuit. Pendant la nuit le poste pourra même être

renforcé s'il est nécessaire, et l'officier avisera à couvrir ce poste par quelque défense afin de le mettre plus sûrement en état d'empêcher l'ennemi de venir observer les mouvemens que notre armée pourroit faire.

Si de plus, il se trouvoit dans cette partie de la chaîne quelque hauteur de laquelle on pût découvrir le camp de l'ennemi, il faudroit encore y conserver un poste d'avertissement pendant la nuit. L'officier recommandera à ce poste de lui faire un prompt rapport des changemens qui pourroient être aperçus dans les feux de l'ennemi pendant la nuit : il sera bon qu'il aille lui-même de temps en temps visiter ce poste afin d'être assuré qu'il ne se passe rien dans le camp de l'ennemi qui mérite d'être rapporté.

Lorsque les feux commencent à donner moins de lumière et à s'éteindre plutôt qu'à l'ordinaire, on peut présumer quelque mouvement de la part de l'ennemi. Lorsqu'ils se montrent beaucoup plus grands et plus forts qu'à l'ordinaire, on peut présumer qu'il a décampé ; parce qu'il arrive assez souvent que les valets, les femmes,

et autres gens qui suivent l'armée, mettent le feu à la paille du camp et aux huttes des vivandiers, soit par négligence ou exprès, et qu'alors le feu se communique par toute l'étendue du camp.

C'est à ceux qui décampent pendant la nuit à prendre des mesures de police pour que cela n'arrive pas ; et pour empêcher que l'ennemi ne connoisse le décampement de l'armée par l'extinction des feux plutôt qu'à l'ordinaire : c'est pour cela qu'il est d'usage de laisser de petits détachemens d'infanterie chargés d'entretenir les feux des gardes du camp, tout le long du front de bandière jusque vers le point du jour. Comme tout ce qui devroit se faire ne se fait pas toujours, les officiers des grand' gardes doivent porter leur attention sur toutes les circonstances de cette espèce afin d'en rendre compte.

Quelquefois on est campé si près les uns des autres, que les grand'gardes sous le vent, en y faisant attention dans le silence de la nuit, peuvent entendre le bruit du départ, ou de l'arrivée de quelques troupes ; soit par le cliquetis des armes, le murmure des

voix, ou le fouet des chartiers qui conduisent l'artillerie.

Tous les bruits qui surviennent extraordinairement pendant la nuit, décèlent quelque chose. Si le bruit continue en décroissant, c'est un signe que l'ennemi quitte son camp, en tout, ou en partie. Si le bruit après son commencement continue de croître, et qu'il cesse immédiatement; on peut croire qu'il est arrivé de nouvelles troupes dans le camp. Si des coups se font entendre comme des piquets que l'on enfonce, il est à présumer que l'ennemi travaille à quelque batterie, ou retranchement dans les environs.

Toutes ces choses doivent être observées pendant la nuit par les officiers des grand' gardes, et chacun d'eux doit en faire le rapport au général commandant dès qu'ils en ont connoissance.

Si une armée décampe en silence pendant la nuit, soit pour prendre un camp en arrière, ou pour gagner un poste important par une marche qu'il s'agit de dérober à l'ennemi, il est d'usage, comme on l'a dit, de laisser les grand'gardes en place jusqu'au

point du jour : elles doivent alors redoubler de précautions et tenir leurs patrouilles latérales dans un mouvement continuel.

Parmi les précautions à prendre pour la nuit, il a été dit que l'officier devoit reconnoître une place en arrière de son poste à quelque distance de sa place d'armes, pour s'y mettre en bataille, au cas qu'étant attaqué il fût obligé de se battre en retraite.

Dans le cas présent il se servira de cette place ; et à l'arrivée du jour, si l'ennemi vient à découvrir le mouvement de l'armée, il quittera sa place d'armes pour aller occuper cette seconde position. En même temps il fera relever ses postes et sentinelles par un sous-officier qui, avec les sentinelles relevées, fera son arrière-garde et viendra se mettre en bataille sur la place d'armes dont l'officier se sera retiré.

A l'égard de ses postes détachés, ils se retireront sur ses flancs, ou sur l'arrière-garde, selon leur situation. De façon ou d'autre, il aura soin de couvrir chacun de ses flancs par un détachement, avant de se mettre en marche, auxquels détachemens il ordonnera d'observer sa marche et ses

mouvemens, et de conserver, autant qu'il leur sera possible, leur situation et distances respectives à son égard.

L'officier ne se mettra en marche que lorsqu'il aura reçu avis de celui qui commande son arrière-garde que tous et un chacun de ceux qui sont à ses ordres, ont joint leurs postes respectifs.

Avant de faire relever ses sentinelles, il placera dans tous les endroits favorables autant de riflemen qu'ils s'y en trouvera dans la troupe et en avant de son arrière-garde.

C'est sur l'arrière-garde que les riflemen auront à se replier, lorsqu'ils auront fait feu.

Ceux des riflemen qui auront chargé leurs armes, iront se poster de nouveau dans tous les endroits favorables en avant de l'arrière-garde du côté de l'ennemi, c'est-à-dire, que les riflemen feront l'arrière-garde de l'arrière-garde.

Les détachemens sur les flancs doivent être également couverts par des riflemen manœuvrant de la même manière.

Au défaut de riflemen, l'officier choisira dans la troupe les hommes les plus alertes et

les mieux exercés à tirer juste, pour leur faire faire ce service.

Les riflemen sont particulièrement utiles dans les retraites et lorsqu'étant postés, ils attendent que l'on vienne à eux. Lorsqu'ils sont forcés de mouvoir et de tirer à découvert, ils perdent leur avantage.

Mais, que l'on ait des riflemen, ou qu'on n'en ait pas, une retraite doit toujours être couverte par des tirailleurs postés de place en place : quand les dispositions sont bien faites, et les hommes exercés à cette sorte de service, on trouvera dans l'exécution qu'on peut se passer de riflemen.

L'officier décidera du moment de sa marche, d'après le mouvement général de l'armée et la manière dont il sera plus ou moins pressé par l'ennemi : une de ses principales attentions, sera de se conformer à ce qui se passera sur ses droite et gauche, en se tenant à la hauteur des grand'gardes voisines, qu'il pourra suivre de la vue, et par celle de la fumée, et le bruit du feu ; car il seroit très-extraordinaire qu'une armée en face de l'ennemi pût décamper sans être suivie en totalité, ou en partie.

Chemin faisant, l'officier aura constamment les yeux sur la manière dont il sera suivi ; s'il peut s'arrêter sur quelque hauteur, il observera quelle est la force de l'ennemi ; si elle consiste en cavalerie, ou en infanterie ; si cette force vient à lui, ou si quelque colonne tourne d'un autre côté, afin d'en faire aussitôt son rapport à l'officier supérieur commandant l'arrière-garde de l'armée.

Si dans la route qu'il doit tenir il se trouve quelque pont, ou autre sorte de défilé à passer, l'officier observera de s'arrêter à 150, ou 200 pas au-delà de la sortie du défilé, il y mettra sa troupe en bataille, en la formant sur un arc de cercle ayant la concavité tournée du côté du défilé, afin de croiser et concentrer son feu sur le passage.

Son arrière-garde, en sortant du défilé, ira se reformer sous cette protection, à 50 ou 60 pas derrière lui, et les tirailleurs se placeront comme les circonstances du terrein pourront le permettre.

Cela fait, il laissera une petite partie du centre de sa troupe en bataille sur la même place, pour le suivre à 100 pas de distance

et lui servir à couvrir son mouvement de retraite ; il ira avec le surplus se former de nouveau à environ 300 pas de la place occupée par son arrière-garde ; et il continuera sa marche avec les mêmes attentions et précautions, tant pour ce qui concerne sa troupe en particulier, que par rapport au mouvement général de l'armée.

D'après ce qui vient d'être dit sur la conduite de l'infanterie légère dans les retraites, on jugera que pour bien remplir ce service, elle doit être souvent exercée à faire des retraites simulées. Ce n'est pas au moment du besoin qu'un officier pourroit instruire sa troupe dans cette quantité de détails, dont une partie devant se faire individuellement, suppose par conséquent, que les individus en ont déjà l'habitude.

Quelquefois l'armée arrive si tard dans son camp, que la nuit survient avant que l'on ait pu placer les grand'gardes.

Dans d'autres circonstances, il peut arriver qu'une grand'garde reçoive pendant la nuit l'ordre de se porter plus en avant vers telle place, ou tel village.

Lorsque les lieux que l'officier doit aller occuper lui seront inconnus, les précautions à prendre seront d'autant plus grandes, qu'il se trouvera plus ignorer les détails de la situation dans laquelle il doit se garder : dans cet embarras, le premier recours doit toujours être celui de la carte ; auquel il ne faut pas manquer d'ajouter les éclaircissemens à obtenir des gens du pays.

S'agissant de changer de place, il faut d'abord se procurer un guide dans les maisons des environs et de la lumière pour pouvoir consulter la carte. D'après les questions que l'on fera au guide par rapport à la nature des chemins et aux endroits où ils conduisent, on sera en état de juger si le guide connoît le terrein et si l'on est bien, ou mal conduit ; en cas de doute, il deviendra nécessaire d'en chercher un plus instruit.

Etant arrivé à l'endroit que l'on doit occuper, il faudra encore se procurer de la lumière avec quelques gens des environs et les questionner de même par rapport aux villages, chemins, bois et ruisseaux qui sont du côté de l'ennemi ; et se faisant accom-

pagner par eux, on se fera montrer tous les chemins dont on s'est informé, afin de placer les postes et sentinelles en conséquence.

L'officier marquera sa place d'armes en face du principal chemin qu'il aura à défendre et d'après les circonstances locales.

L'endroit qui lui aura été désigné, pourra être une maison isolée, la tête d'un village, ou d'un bois, un passage, ou défilé quelconque, une simple hauteur.

Dans ces premiers instans, il ne pourra guères songer aux défenses artificielles ; il ne doit s'occuper qu'à bien placer ses sentinelles, sans laisser aucun chemin dégarni par lequel on puisse venir à lui. Il lui suffit d'occuper l'endroit qui lui aura été désigné à la manière des postes de nuit ; mais ayant perdu sa connexion avec les postes voisins, il prendra par rapport à ses flancs et ses derrières les mêmes précautions que sur son front : il ordonnera à ses doubles sentinelles de se visiter alternativement par leur droite et leur gauche, afin que rien ne puisse passer sans être averti. Il tiendra tout son monde alerte pendant le reste de la nuit ; en

cas d'attaque, il se conduira comme il a été dit ailleurs : et pour être surtout averti de ce qui viendroit par ses derrières, il fera patrouiller continuellement le chemin par lequel il sera venu, afin de pouvoir plus sûrement diriger sa retraite.

A l'arrivée du jour, l'officier fera une reconnoissance en règle du terrein qu'il doit garder, en observant ce qui a été dit précédemment par rapport aux dispositions à faire pendant le jour.

La grand'garde n'ayant point changé de place, et la nuit ayant été tranquille, toutes les dispositions faites le jour de l'arrivée par rapport aux postes d'observation, d'avertissement, et autres objets déjà détaillés qui auroient été dérangées par le service de nuit, doivent être rétablies à la pointe du jour.

Un peu avant le jour, l'officier tiendra tout son monde sur pied, et leur fera prendre les armes ; cette précaution est nécessaire jusqu'à ce que le terrein en avant soit reconnu et fouillé. Lorsque l'ennemi a formé quelque dessein, c'est le plus souvent vers ce moment que les grand'gardes sont attaquées.

Pour procéder au rétablissement de ses postes de jour, l'officier observera les précautions suivantes.

Il s'avancera avec la moitié ou les deux tiers de son monde, selon sa force et les circonstances du terrein, jusqu'à la hauteur de ses sentinelles de nuit ; il les fera relever ; il en formera quatre, cinq ou six patrouilles de deux hommes chacune qui seront distribuées à 200 pas sur son front et sur ses flancs. Il leur ordonnera de fouiller et de reconnoître exactement les fonds des chemins creux, des fossés, le revers des haies, les bois et autres couverts qui pourroient servir à cacher l'ennemi.

Il fera suivre et soutenir ces premiers éclaireurs par deux ou trois petits détachemens de cinq à six hommes chacun, à 200 pas plus en arrière. Avec le surplus de son monde, il suivra lentement, se tenant à 2 ou 300 pas plus en arrière et faisant attention à la manière dont le terrein sera fouillé par ses éclaireurs.

S'il fait du brouillard, il mettra moins de distance à proportion entre les parties de sa disposition. Dans ce cas la règle est que

les éclaireurs doivent se voir les uns et les autres ; que les petits détachemens doivent voir les éclaireurs, et que le corps de réserve doit voir les petits détachemens.

S'étant assuré de cette manière que dans l'étendue de son terrein l'ennemi ne lui aura point dressé d'embuscade pendant la nuit, il fera occuper par ses sentinelles et postes d'avertissement, tous les endroits qu'ils ont occupés la veille.

Si le brouillard continuoit et empêchoit de découvrir la campagne, les sentinelles se visiteront alternativement, comme pendant la nuit ; et si les intervalles étoient trop grands, ce qui peut arriver dans les postes de jour, il ordonnera des patrouilles latérales et continuelles pour remédier à cet inconvénient.

La coutume générale est de faire avancer au point du jour les nouvelles gardes au soutien de celles qu'elles doivent relever sur la chaîne, parce que c'est, comme on l'a dit, vers ce temps que les avant-postes sont le plus ordinairement attaqués lorsque l'ennemi à formé quelque dessein.

Comme il n'est pas sans exemple qu'une grand'garde ait été enlevée en silence pendant la nuit, pour avoir négligé quelque précaution nécessaire, la nouvelle garde doit s'approcher doucement, avec précautions, et faire halte à 400 pas ou environ du poste qu'elle va relever : la petite avant-garde dont elle doit être précédée, s'avancera pour reconnoître jusqu'à la première sentinelle. Cette reconnoissance étant faite; la nouvelle garde avancera jusqu'à la sentinelle, où elle s'arrêtera, jusqu'à ce qu'elle ait été également reconnue par la vieille garde qui se mettra sous les armes, si elle n'y étoit pas ; et les deux gardes se rendront les honneurs ordinaires ; la nouvelle garde allant se placer sur la gauche de l'ancienne, le front à l'ennemi.

L'officier de la vieille garde communiquera alors toutes les particularités qui concernent le poste à l'officier qui le relève.

En conséquence le même nombre de postes d'avertissement et de sentinelles seront détachés de la nouvelle garde.

L'officier et un sous-officier de la nouvelle garde, accompagnés et conduits par

un sous-officier de la vieille garde, iront relever les vieilles sentinelles et postes d'avertissement, et ils recevront du sous-officier de la vieille garde toutes les informations relatives à la situation de chaque poste.

La vieille garde restera en place jusqu'à ce que tous ses postes et sentinelles aient été relevés et que toutes ses patrouilles soient rentrées. Après quoi, toutes les informations étant données, la vieille garde défilera et prendra en bon ordre le chemin du camp.

Si dans quelques endroits le terrein avoit permis d'employer une grand'garde de cavalerie, et que cette grand'garde de cavalerie vînt prendre son poste de nuit derrière une garde d'infanterie, comme cela est assez d'usage, c'est à l'officier de cavalerie à choisir la place qui pourra lui convenir derrière la garde d'infanterie et à prendre ses mesures pour sa sûreté particulière.

Cependant les deux officiers se concerteront pour le service de leurs patrouilles, tant par rapport au temps où elles sortiront, que par rapport aux chemins qu'elles tiendront,

afin qu'elles soient prévenues en cas de rencontre.

Il faut encore observer qu'une instruction écrite n'est guère qu'un alphabet pour servir à former des mots : c'est sur le terrein, dans l'inclémence des saisons et devant un ennemi rusé et actif, qu'il faut apprendre à former ses idées. Nul ne peut entreprendre de donner un détail complet et achevé de tout ce qui peut arriver à la guerre, et de marquer toutes les différences qui peuvent se rencontrer dans toutes les situations possibles.

Un officier ne doit pas croire qu'il aura pourvu à tout, parce qu'il aura rempli quelques parties de cette instruction. C'est dans la nature des lieux, dans l'examen et la combinaison des circonstances environnantes, avec la présence et l'attitude de l'ennemi, qu'un officier trouvera plus particulièrement la manière dont il doit se conduire en toute occasion en y appliquant ses propres réflexions.

SECTION III.

Des Reconnoissances.

Les reconnoissances sont de plusieurs espèces et pour divers objets.

Avant que les armées soient en présence, et lorsqu'elles sont en mouvement pour s'approcher, elles se font respectivement reconnoître par des détachemens chargés d'aller en avant jusqu'à ce qu'ils puissent découvrir les avant-postes de l'ennemi et s'il est possible le corps de l'armée même.

Ces sortes de reconnoissances peuvent donner occasion à nombre de petits combats et d'escarmouches.

Les armées étant en présence, il se fait des reconnoissances pour savoir de quelle manière elles sont campées, l'étendue du terrein qu'elles occupent, et autant qu'on le peut, le fort et le foible de leur position.

Dans les reconnoissances de cette seconde espèce, il faut éviter, autant qu'on

le peut, toute espèce d'engagement ; cependant il y a des cas où l'on ne peut bien s'acquitter de cette commission, qu'en attaquant et dépostant quelque garde avancée de l'ennemi.

On fait des reconnoissances tant de jour que de nuit, sur le front et les flancs de l'ennemi, lorsqu'il s'agit d'observer ses mouvemens et de savoir quand il marché, en partie, ou en totalité ; de quel côté, et avec quelle quantité et espèce de troupes.

Il se fait des reconnoissances autour des flancs de l'ennemi et vers ses derrières, pour visiter le terrein par lequel on voudroit marcher, afin d'occuper une position de laquelle on pourroit en le tournant le forcer à changer son camp et à faire quelque mouvement désavantageux.

Les reconnoissances qui concernent la figure, la nature, les accidens du terrein, la facilité, ou la difficulté des marches, le mérite d'une position, &c. &c. sont ordinairement faites par un officier de l'état major avec une escorte plus ou moins forte, selon la proximité de l'ennemi et l'étendue de la commission.

Dans ce cas le commandant de l'escorte est aux ordres de l'officier de l'état major, qui désigne de point en point la route qu'il veut prendre ; c'est à lui à marquer le chemin ; mais les dispositions et les précautions de sûreté, n'en sont pas moins l'affaire du commandant de l'escorte.

Aucune des reconnoissances dont on vient de parler, ne se fait que par un ordre exprès du général commandant, accompagné d'une instruction qui marque positivement l'espèce et le but de la reconnoissance.

Ce qui constitue plus particulièrement ces espèces de reconnoissances, ce sont les précautions de marche qu'il s'agit de prendre relativement au but de chaque objet ; pour rendre compte de ces précautions, il devient nécessaire de les rapporter à ces objets ; et il faut de plus se rappeler, que nous ne traitons pas des reconnoissances en général, mais de celles à faire dans un pays où la cavalerie ne pourroit pas être seule employée à ce service sans inconvénient.

§ I.

Si l'on suppose que l'ennemi pourroit être rencontré à la distance de huit, ou dix milles, plus ou moins, en suivant tel, ou tel principal chemin, et qu'il s'agisse de savoir jusqu'où s'est avancée son avant-garde; il sera commandé pour cet effet un détachement de cent hommes d'infanterie et de vingt chevaux,* plus ou moins, dans la proportion des forces disponibles et des autres circonstances.

Sept ou huit dragons légers avec un caporal prendront la tête du détachement à la distance de 7 à 800 pas.

Le caporal ayant mis cette distance entre l'infanterie et sa petite troupe, détachera devant lui deux dragons qui marcheront à la file à soixante ou quatre-vingts pas l'un de l'autre et de manière à ne pas se perdre de vue; se rapprochant quand le chemin de-

* Ce détachement doit être pourvu de pain au moins pour deux jours. Les chevaux doivent porter leur avoine pour autant de temps.

vient tortueux ; s'éloignant quand le chemin s'étend en ligne droite ; et toujours de façon, que le premier dragon puisse être vu par le second, et que le second puisse être vu par le caporal.

La troupe à cheval en avant de l'infanterie, doit marcher à un pas réglé d'environ soixante-dix pas par minute au plus ; mais lorsqu'elle arrête souvent, elle doit faire ensorte de regagner sa distance.

A la rencontre des chemins sur la droite et sur la gauche, le caporal faisant l'avant-garde détachera sur chaque chemin un dragon qui ira au grand trot 5 ou 600 pas plus ou moins, jusqu'à quelque place où la vue puisse s'étendre ; pour examiner s'il aperçoit la marche de quelque troupe. Ce dragon questionnera les gens du pays qui seront à portée pour savoir d'eux s'ils n'ont point vu d'ennemis dans les environs.

Le premier et le second dragon qui font la tête de l'avant-garde doivent regarder souvent derrière eux pour voir s'ils sont suivis.

Si le premier dragon voit qu'il n'est pas suivi par le second, il doit s'arrêter ; et de

même si le second dragon voit qu'il n'est pas suivi par le caporal, il doit s'arrêter.

Le second dragon recommence à marcher, lorsqu'il voit que le caporal reprend a marche ; le premier dragon recommence de même à marcher en voyant le second dragon se mettre en mouvement.

Le caporal s'arrêtera aussi souvent qu'il détachera un dragon sur ses flancs, et il ne se mettra en marche qu'à son retour après avoir reçu son rapport. S'il a été aperçu, ou a appris quelque chose, il en donnera avis au commandant du détachement.

Les gens qui seront rencontrés par le caporal, allant ou venant du côté de l'ennemi, seront arrêtés et envoyés au commandant.

Le commandant du détachement ayant, comme on l'a dit, laissé prendre 7 ou 800 pas d'avance à la cavalerie qui fait la tête de la marche, mettra devant lui à 200 pas de distance douze ou quinze chasseurs * pour lui servir d'avant-garde ; il détachera

* Nous appellerons quelquefois chasseurs les hommes de l'infanterie légère.

sur ses flancs et de chaque côté sept à huit hommes avec un caporal, pour côtoyer parallèlement le chemin à la distance d'environ 300 pas.

Chaque fois qu'il se trouvera un bois, ou une ferme sur les côtés du chemin à la distance de 3 ou 400 pas au plus (on ne fouille pas les bois plus éloignés) le commandant du détachement s'arrêtera jusqu'à ce que ses flanqueurs aient fouillé le bois sur quelque profondeur * et qu'ils aient de même reconnu s'il n'y a point d'ennemis cachés dans les bâtimens de la ferme.

La cavalerie en avant ne peut reconnoître que ce qui vient par les chemins ; elle ne pourroit pas fouiller les bois et les maisons sans mettre pied à terre.

Si le chemin traverse le bois, le caporal qui fait la tête de la marche, s'arrêtera un peu en deçà jusqu'à ce que les flanqueurs

* Deux ou trois cents hommes d'infanterie peuvent trouver facilement à se cacher dans les granges et bâtimens d'une grande ferme quand le pays est pour eux ; lesquels pourroient sortir quand le détachement seroit passé et venir l'attaquer par derrière.

de l'infanterie soient arrivés ; ces flanqueurs fouilleront le bois à 300 pas du chemin sur les flancs du détachement ; alors les deux dragons qui font la tête et le caporal continueront leur chemin, suivis du détachement à 200 pas de distance.

A la sortie du bois, le caporal trottera légèrement jusqu'à ce qu'il ait repris son avance.

Le surplus de la troupe à cheval fera l'arrière-garde du détachement à 300 pas en arrière.

Les personnes qui auront été arrêtées par les dragons de l'avant-garde allant du côté de l'ennemi, pourront continuer leur chemin en marchant entre la queue de l'infanterie et les dragons de l'arrière-garde.

Si parmi les gens venant du côté de l'ennemi, il s'en trouve qui donnent quelque nouvelle intéressante, le commandant pourra envoyer la personne avec un dragon au quartier général pour être questionnée plus particulièrement, s'il croit que la chose en vaille la peine : ou bien il fera parvenir promptement la nouvelle telle qu'elle sera par un

dragon, en mettant sur le papier le rapport qui lui aura été fait.

Peut-être qu'ici et ailleurs nous disons des choses que l'on pourroit se passer de dire ; mais nous n'écrivons pas pour ceux qui ont fait la guerre ; nous écrivons pour ceux qui ont besoin qu'on leur dise tout.

A mesure que l'on avance vers l'endroit où l'on suppose que l'on rencontrera l'ennemi, les précautions doivent redoubler ; et les bois sur les flancs doivent être fouillés avec plus d'exactitude et reconnus à une plus grande distance.

Il se pourroit que l'ennemi ayant eu connoissance de la marche du détachement, soit par les gens du pays, ou par ses espions et postes d'avertissement, fasse couler de l'infanterie dans quelque bois sur les flancs du chemin à 5 ou 600 pas de distance, avec ordre de s'y tenir cachée jusqu'à ce que le détachement soit dépassé de 7 à 800 pas, alors de venir s'emparer du chemin et des haies voisines à dos du détachement qui vers le même temps se trouveroit engagé par la tête et bientôt après par derrière. En

pareille commission, cette manœuvre d'embuscade est celle à laquelle il faut faire le plus d'attention ; et c'est pourquoi la troupe à cheval qui fait l'arrière-garde, doit se tenir à plus grande distance de l'infanterie à mesure que l'on approche de l'ennemi ; elle doit aussi s'arrêter quelques momens en face des bois sur les flancs, pour voir s'il n'en sort point quelqu'embuscade.

Si l'ennemi sort du bois pour venir s'emparer du chemin, la troupe à cheval en donnera aussitôt avis à l'infanterie du détachement ; et cette troupe à cheval se placera de manière à conserver la liberté de sa retraite sans trop s'éloigner du détachement ; mais ce n'est point elle qui doit se raprocher de l'infanterie, c'est au contraire l'infanterie qui doit se rapprocher d'elle.

Dans ces sortes d'occasions les dragons doivent se servir de leur carabine pour tirer par dessus et à travers les haies sur l'ennemi ; ce n'est pas que leur feu soit fort actif, mais il sert d'avertissement pour l'infanterie et un feu en attire un autre ; si l'ennemi s'arrête pour y répondre, cela donne le temps à l'infanterie de revenir sur ses pas et de faire par

l'autre côté du chemin ses dispositions de défense et de retraite*.

* Si à cette distance le détachement doit traverser une rivière, ou gros ruisseau, qu'on ne pourroit passer que sur le pont placé sur le chemin du détachement, le commandant y laissera quelques hommes avec ordre de s'y retrancher ; avec eux deux dragons ; un des dragons se tiendra au-delà en avant du pont ; l'autre en-deçà derrière l'infanterie. Ce petit détachement doit être à proportion plus fort si le pont est unique dans les environs. Cette précaution doit être prise en cas que l'ennemi suivant quelque chemin de côté, vienne à s'emparer du pont, soit qu'il ait été averti, ou non, de la marche du détachement : cela arrivant, le dragon avancé ira au galop par le chemin que le détachement aura suivi, donner avis au commandant de ce qui se passe ; le dragon en arrière ira en donner avis à l'armée. Si à cette époque le commandant du détachement se trouvoit à portée de l'ennemi, il évitera de s'engager autant qu'il dépendra de lui ; alors si dans les renseignemens qu'il aura pris de ses guides il se trouvoit un autre pont sur la même rivière en s'éloignant de l'ennemi, il dirigera sa retraite de ce côté. S'il n'y a point d'autre pont à portée, il faut qu'il revienne au plus vite sur ses pas pour attaquer l'ennemi, fort ou foible, avant qu'il se soit emparé du passage,

Au premier coup de fusil, ou sur le premier avertissement, la cavalerie de l'avant-garde doit se replier sur le détachement et rejoindre l'arrière-garde par le droit chemin.

En marchant de cette manière, un peu plutôt, ou un peu plus tard, on doit découvrir l'ennemi, et avoir vue, ou avis de sa présence.

A la première vue, ou au premier avis, la cavalerie de l'avant-garde se repliera sur la troupe à cheval de l'arrière-garde. Les fonctions de la cavalerie se réduiront alors à observer ce qui pourroit venir en arrière sur les flancs de l'infanterie, et en donner avis autant qu'elle pourra découvrir le terrein ; ayant attention pour elle-même à ne pas se laisser couper la retraite, sans cependant s'éloigner du détachement plus qu'il ne seroit nécessaire pour suffire à cet objet ; se tenant toujours à portée de donner des nouvelles à l'armée de ce qui se passe.

Le commandant du détachement sera muni de la meilleure carte du pays qu'il sera en son pouvoir de se procurer et d'une bonne lunette d'approche.

Dans chaque village par où il passera, il prendra de nouveaux guides. Cependant si parmi les anciens guides il s'en trouve quelqu'un qui ait une connoissance plus générale du pays, il fera bien de le retenir.

Chaque fois que le détachement arrivera sur quelqu'éminence, ou autre place, de laquelle on puisse découvrir la campagne, il se fera nommer par ses guides tous les objets visibles, il en écrira le nom sur ses tablettes ; il regardera si quelques-uns de ces objets seroient marqués sur sa carte, afin de mieux s'orienter par rapport au chemin qu'il doit suivre.

Il questionnera ses guides sur la nature des chemins, ruisseaux et rivières aux environs ; et particulièrement sur la nature des rivières et ruisseaux que le détachement auroit à traverser, afin de savoir si on les passe sur des ponts ; en quels endroits sont situés ces ponts ; ou s'ils sont guéables partout, ou seulement en certains endroits, et quels sont ces endroits. Ces connoissances lui seront nécessaires pour diriger sa marche et sa retraite et changer sa route, si quelque

accident empêchoit le détachement de se retirer par le même chemin.

Les détachemens de cette espèce, doivent toujours être pourvus de deux guides. Un guide à cheval, s'il se peut, pour marcher avec le caporal des dragons à l'avant-garde. L'autre guide à pied, ou à cheval, doit rester auprès du commandant à la tête de l'infanterie.

Aussitôt que la présence de l'ennemi aura été reconnue, ou annoncée, de manière ou d'autre, le commandant fera faire halte. Son premier objet sera de jeter les yeux sur la situation dans laquelle il se trouve, d'examiner promptement les circonstances du terrein et de faire rapidement ses dispositions en conséquence.

Il se trouvera sur un terrein bas et dominé a la portée du fusil,

Ou sur une hauteur dominante,

Ou tout à fait en plaine.

S'il se trouve sur un terrein dominé à la portée du fusil, il faut qu'il se hâte d'en sortir, soit en avançant, ou en se repliant sur la plus prochaine hauteur en arrière, ou

sur les côtés du chemin le long d'une vallée étroite ; ou seulement sur un des côtés, si la vallée est large, pour gagner la partie supérieure la plus à portée.

Ici la variété des circonstances peut donner lieu à quantité de dispositions différentes trop longues à rapporter en détail ; cependant quoique différentes par rapport aux accidens du terrein, toutes néanmoins se rapportent au même objet.

Il s'agit d'abord de se mettre en situation à pouvoir juger de ce qui s'avance, et reconnoître si c'est l'avant-garde d'une armée, ou un simple détachement. C'est pour cette première raison qu'il convient de gagner quelque hauteur voisine, soit en avant, soit de côté, soit en arrière.

Arrivé sur ce terrein, il faut aussitôt placer, partager et diviser son monde de manière à bien couvrir et éclairer ses flancs, et à ne pas se laisser tourner, tandis qu'on seroit amusé en tête par quelques tirailleurs, et de façon que la même disposition puisse servir pour avancer selon les circonstances, ou faire retraite par un simple demi-tour à droite, aussitôt qu'on aura pu s'instruire de

ce que l'on veut savoir, ou qu'on auroit lieu de craindre d'être longé et tourné par une force supérieure ; tenant toujours une partie de la troupe au soutien de ceux qui se replient successivement les uns sur les autres, quelque chaude que soit la poursuite et quelque longue que soit la retraite.

La figure première donne une idée de cette disposition à faire dans une plaine sans accident particulier, ou autre terrein qui n'est point dominé.

Le principal corps du détachement est divisé en deux parties A, B, à peu près égales. La force des autres parties se voit homme par homme. La cavalerie ferme la marche à 300 pas.

Si sur la droite, ou sur la gauche, il se trouvoit quelque hauteur, quelque vallée, quelque bois à la faveur desquels on auroit lieu de craindre que l'ennemi puisse tourner le détachement, on y fera marcher un caporal et quatre hommes détachés de la partie A, ou B, pour faire le service d'avertissement jusqu'à mille pas de distance. Leur feu servira de signal dès qu'ils découvriront l'ennemi marchant de ce côté : et quant à

eux ils continueront de suivre par ce même flanc la marche du détachement soit qu'il avance, ou se retire, en tiraillant toutes les fois qu'ils pourront découvrir l'ennemi.

Les manœuvres à faire par ces corps divisés pour garnir les haies au soutien de ceux qui se retirent et se replient successivement pendant une retraite, doivent être mises en exercice pour l'instruction de l'infanterie légère ; autrement il seroit difficile sans un peu d'usage, que le commandant d'un détachement puisse au premier moment du besoin apprendre à sa troupe à bien occuper le terrein et à garder ses distances en présence de l'ennemi.

Ces petites manœuvres demandent de l'habitude et d'autant plus qu'elles n'ont rien de fixe : s'il se trouve un ruisseau en front, ou sur les flancs, un chemin creux, &c. &c. il y aura des changemens à faire et des choses à rétablir quand ces accidens ne subsisteront plus : il faut donc que l'infanterie légère soit souvent exercée à ces retraites simulées et sur différentes places ; afin que chacun, officiers et soldats, sache à peu près ce qu'il aura à faire quand on ren-

contrera les mêmes accidens, soit par rapport au terrein, soit par rapport à la manière dont on peut être attaqué et poursuivi.

Le commandant s'étant décidé sur le choix de l'emplacement où il veut attendre l'ennemi, et d'après sa disposition, les chasseurs C, D, E, F, G, s'embusqueront du mieux possible à la faveur des haies voisines, en conservant à peu près leurs distances respectives et l'ensemble de la disposition.

Les petits détachemens H, Y, K, se placeront de manière à pouvoir soutenir leurs tirailleurs sur le front; c'est-à-dire, prêts à former de nouvelles embuscades derrière les haies lorsque l'ennemi sera parvenu à déposter les premières.

Les chasseurs embusqués qui auront été dépostés, se replieront sur le détachement qui est à leur soutien. Le sergent ou caporal commandant ce détachement, leur marquera les haies derrière lesquelles ils iront se placer de nouveau pour continuer à se battre en retraite.

Si le terrein permet de découvrir de tous côtés, le commandant jugera d'après ce qu'il verra du parti qu'il doit prendre.

Si la vue est offusquée de tous côtés, sa principale attention se portera sur ses flancs; il fera marcher, comme on l'a dit, au-delà de ses éclaireurs et de chaque côté un caporal et quatre hommes tirés du corps du détachement, lesquels iront reconnoître le terrein sur la droite et sur la gauche à 7 ou 800 pas, et qui se tiendront à cette distance pour signaler par leur feu ce qui viendroit à eux, sans cesser de suivre les mouvemens du détachement.

Aussi long-temps que de part et d'autre le feu n'agira que de front, il n'y aura point de nouvelles mesures à prendre; les chasseurs continueront à se replier lentement et seulement à mesure qu'ils y seront forcés.

Si l'ennemi est en nombre, les choses ne resteront pas long-temps dans cet état: bientôt l'on entendra fusiller sur les flancs du côté des postes d'avertissement. Les premiers coups de fusils ne doivent encore qu'exciter l'attention; mais lorsque le feu paroîtra aller en augmentant, il n'y a plus de temps à perdre. Le commandant fera sonner la retraite.

Nous disons sonner la retraite, parce qu'il nous paroît que l'usage du cors de chasse seroit préférable à celui du tambour pour le service des chasseurs.

La retraite étant sonnée, cela signifiera simplement que les chasseurs pour se replier, ne doivent plus attendre qu'ils y soient forcés ; mais qu'ils doivent se retirer dès qu'ils verront que la seconde ligne des tirailleurs est postée, allant se rallier sur le sergent ou caporal plus en arrière, lequel les postera de nouveau et ainsi de suite et successivement.

La première partie, A, du corps du détachement restera au soutien des tirailleurs, et s'il arrivoit que l'ennemi gagnât de vitesse sur l'un ou l'autre flanc, cette partie, A, marchera de ce côté en partie, ou en totalité selon la vigueur de l'attaque, et la principale attention de l'officier commandant, sera d'empêcher l'ennemi de déborder son flanc.

Pour éviter cet inconvénient, il fera sonner la double retraite, ou retraite accélérée, afin que les chasseurs sur le front et sur les flancs fassent leurs repliemens de suite et

lestement, sans vouloir tenir tête à l'ennemi qui chercheroit à les amuser de cette manière pour parvenir à les tourner.

Les postes d'avertissement détachés au-delà des flancs, se rapprocheront peu à peu du détachement dès qu'ils entendront sonner la retraite et toujours avec plus de célérité lorsqu'ils entendront sonner la double retraite.

Le commandant du détachement ayant fait sonner la retraite, doit se rappeler dans ce moment les circonstances du terrein par lequel il doit marcher en arrière.

Avec la seconde partie, B, du corps du détachement et la cavalerie faisant son avant-garde, il doit marcher le plus légèrement possible pour occuper quelque place favorable sur la route à tenir; telle que le sommet d'une hauteur non-dominée; ou quelque bordure de bois; les haies, ou murs de quelques jardins, les fenêtres et portes de quelques maisons; ayant soin, s'il occupe quelque maison avantageusement située, de s'ouvrir une retraite par derrière et de ne pas y laisser enfermer son monde.

Il profitera de quelque bosquet, ou haies, dont le feu pourroit battre de flanc le chemin, établissant de cette manière autant de tirs croisés qu'il le pourra, afin d'arrêter l'ennemi et avoir le temps de remettre le détachement en ordre au cas qu'il eût été vivement poursuivi : s'il se croit en danger il dépêchera un dragon vers l'armée pour demander du secours,

Ayant rallié à lui ceux qui se seront retirés du feu, il les disposera de nouveau selon le terrein, mais de façon à se conserver toujours une réserve ; alors il fera sonner la retraite et en même temps avec sa réserve il ira lestement occuper en arrière la première position favorable, pour arrêter encore l'ennemi et répéter la même manœuvre aussi long-temps qu'il sera poursuivi et jusqu'à ce qu'il lui vienne du secours, ou qu'il soit arrivé sous la protection des avant-postes de l'armée.

Si le détachement dans sa retraite doit traverser une rivière, ou ruisseau, qu'on ne peut passer que sur des ponts, nous avons indiqué ailleurs la première précaution qu'il falloit prendre à cet égard, afin de s'assurer

la liberté du passage ; maintenant il ne s'agit que d'examiner si le local permet, ou non, que l'on défende ce pont de pied ferme jusqu'à l'arrivée d'un secours.

S'il n'y a point de hauteurs opposées qui dominent le passage à la portée du fusil, le commandant pourra entreprendre la défense du pont à la faveur des traverses, ou barrages, qui auront été faits par le détachement laissé à la garde du pont pour cet effet.

Si le pont est dominé de trop près pour y faire une bonne défense, le commandant n'y laissera que le détachement qui en a eu la garde, pour disputer le passage aussi longtemps que faire se pourra, et il continuera ses manœuvres de retraite dès que le feu supérieur de l'ennemi obligera le petit détachement d'abandonner la défense du pont.

Si dans la retraite le détachement doit passer par quelque terrein ouvert, tel qu'un commun, le commandant ordonnera à la troupe à cheval d'aller s'y placer d'avance, et de s'y poster de la manière indiquée par la figure seconde.

Toute l'infanterie étant passée et les tirailleurs postés, comme on le voit en C, D, figure seconde, la cavalerie fera sa retraite en commençant par l'aile qui pourroit être la plus exposée au feu de l'ennemi par les circonstances du terrein.

Si les circonstances sont égales, peu importe laquelle des deux ailes commencera à se retirer. Dans la figure seconde ce seroit à l'aile droite à passer la première. A partir de là, la retraite se continuera dans l'ordre indiqué jusque sur l'armée.

Nous avons dit que la présence de l'ennemi ayant été annoncée de façon ou d'autre, le premier soin du commandant étoit de former son détachement et de le placer de manière à pouvoir observer ce qui venoit à lui sans se compromettre, se mettant en état de marcher sans changer son ordre en avant, ou en arrière selon les circonstances.

Si l'ennemi également informé de la présence du détachement marche brusquement à l'attaque, c'est un signe certain que l'on a rencontré la tête de son avant-garde, ou quelque gros détachement qui se sent soutenu de près par quelque force considérable,

En ce cas là retraite étant le seul parti à prendre, nous avons indiqué ce qu'il y avoit à faire.

Si n'étant point attaqué de suite, on observe en faisant reconnoître, que l'ennemi ne s'avance pas et qu'il prend de son côté les mêmes précautions ; cela indique que l'on a rencontré un détachement ordinaire qui n'est pas même soutenu de près.

Si en faisant reconnoître avec exactitude et précaution de front et sur les flancs, crainte d'embuscade, et qu'il se contente de se servir de ses tirailleurs, avec plus, ou moins de force ; sur ces indices le commandant jugera que pour bien remplir sa commission, il seroit bon qu'il pût faire quelques prisonniers dont il pourroit retirer des éclaircissemens positifs.

Dans ce dessein le commandant fera sonner la marche à l'effet d'engager les tirailleurs de l'ennemi, de les déposter et de les pousser sur le gros de leur détachement.

Mais avant de marcher à l'attaque, il portera son attention sur les circonstances du poste que l'ennemi occupe et du terrein aux environs ; et il questionnera encore ses

guides sur tout ce qui peut servir à le diriger et le décider sur le parti à prendre et les manœuvres à faire.

Il faut aussi qu'il questionne ses guides avant que le feu soit commencé, ou qu'il puisse les atteindre ; sans quoi il trouvera ordinairement que ses guides auront perdu la tête et seront incapables de lui rien dire de raisonnable.

Dans cet état des choses, et après avoir été informé de ce qu'il veut savoir, le commandant pourra renvoyer ses guides, mais s'il croit en avoir encore besoin, il les fera garder en arrière par la cavalerie, en prenant même la précaution de les faire attacher s'ils paroissoient disposés à vouloir s'échapper.

Ayant pris le parti d'attaquer pour faire des prisonniers, le commandant examinera par quel côté du terrein il peut approcher plus facilement le flanc de l'ennemi en cachant sa force. Alors il fera sonner l'attaque ; c'est-à-dire, une sonnerie convenue pour ordonner partiellement aux tirailleurs de s'engager et d'avancer sur l'ennemi, tout

autant qu'ils pourront le faire à coup de feu seulement, sans en venir aux mains et corps à corps.

De son côté le commandant ayant décidé son chemin, il prendra avec lui sa réserve A, B, figure première, en partie, ou totalité selon ce qu'il jugera nécessaire. Il fera précéder sa marche par quelques éclaireurs, qui auront soin de fouiller les endroits épais des haies, des bosquets, et les chemins creux ou l'ennemi auroit pu se mettre en embuscade.

Si les éclaireurs découvrent quelqu'embuscade, le commandant doit marcher dessus l'embuscade droit et serré sans faire feu, ni s'arrêter ;* en la chargeant brusquement il doit la mettre en fuite, et si dans cette occasion, il peut faire quelques prisonniers, son but sera rempli ; en conséquence il fera sonner la retraite partielle ; c'est-à-dire, la

* Si les éclaireurs découvrent une embuscade, ils doivent aussitôt se replier sans faire feu sur le détachement pour en donner de bouche avis au commandant.

retraite pour cette partie du détachement qui manœuvre séparément avec lui *.

Si l'ennemi se retire si légèrement qu'on ne puisse faire de prisonnier sur les troupes de l'embuscade, en ce cas le commandant détachera douze ou quinze hommes pour charger en flanc les tirailleurs de l'ennemi qui resteroient engagés de front avec ceux du détachement.

Pour faire des prisonniers, il est évident qu'il faut marcher sans tirer sur ceux qu'on veut prendre ; ceux des ennemis qui auront été saisis de cette manière seront menés de suite au commandant, lequel après avoir reçu les prisonniers, fera sonner la retraite partielle pour la partie du détachement qui manœuvre avec lui ; et le plus promptement possible ayant remis sa troupe en-

* Il doit y avoir différentes sonneries pour les retraites ; l'une qui s'adresse aux tirailleurs seulement ; l'autre aux parties du détachement qui sont en manœuvre : il doit y avoir une troisième sonnerie pour la retraite générale. Il sera nécessaire d'établir des exercices prátiques pour habituer les troupes à ces sortes de signaux.

semble, il la disposera dans le même ordre où elle étoit avant l'attaque.

Les prisonniers ayant été désarmés, seront envoyés avec quelques chasseurs pour les garder auprès de la troupe à cheval, avec ordre de prendre les devants et de les conduire à l'armée sans s'arrêter. A proportion du nombre des prisonniers la troupe à cheval ajoutera quelques dragons à l'escorte des chasseurs.

Cela fait, le commandant fera sonner la retraite générale et se repliera directement sur l'armée.

Si dans la direction de son attaque le commandant ne rencontre point d'embuscade, il continuera de longer en silence le flanc de l'ennemi, en le dépassant assez loin pour couper la retraite à la plus grande partie de ses tirailleurs.

S'il rencontre des postes d'avertissement sur les flancs de l'ennemi, il faut qu'il défende à ses éclaireurs de répondre à leur feu; ils doivent marcher en avant jusqu'à ce qu'il leur commande d'arrêter. Ces différens ordres peuvent être donnés avec le corps de chasse.

Etant arrivé à la hauteur qu'il lui conviendra d'atteindre, le commandant tournera brusquement sur le flanc de l'ennemi avec la moitié, ou les deux tiers de sa troupe, se ménageant toujours une petite réserve, auprès de laquelle il se tiendra pour parer aux accidens et porter secours où il sera nécessaire ; et ayant fait des prisonniers, il se repliera sur l'armée, comme on l'a dit.

---

§ 2.

Les reconnoissances pour savoir de quelle manière les armées sont campées et quels peuvent être les avantages ou les défauts de leur position, sont faites en personne par le général commandant, ou par quelques-uns des chefs de l'état major, sous la protection d'une escorte dont la force se règle sur celle des avant-postes de l'ennemi et sur la nature des lieux qu'ils occupent.

Les troupes de cette escorte n'ont rien à faire par elles-mêmes dans la conduite de cette besogne ; la manière dont elles doi-

vent agir leur est ordonnée par celui qui fait la reconnoissance ; c'est à lui à marquer la route et à désigner les gardes de l'ennemi qu'il faut déposter pour parvenir à découvrir la force et l'étendue du camp que l'on veut reconnoître.

Tantôt ces sortes de reconnoissances se font le même jour et en même temps sur tout le front de l'ennemi : tantôt sur une partie et successivement sur une autre, selon que les généraux ont intention de hâter, ou de différer le moment du combat.

Les dispositions à faire pour les reconnoissances de cette espèce, n'entrent point dans les détails du service de l'infanterie légère, elles appartiennent plus particulièrement au service de l'état major, parce que leur objet principal est de reconnoître les accidens du terrein et la manière dont il est occupé par les troupes que l'on se propose d'attaquer et de combattre.

En ce cas les officiers de l'infanterie légère, auront seulement attention de bien faire éclairer et fouiller le terrein en tête de la marche et sur le flanc du côté de l'ennemi, faisant en sorte que rien ne puisse

approcher par surprise de celui qui fait la reconnoissance ; et pour cet effet le commandant de l'escorte, avec une partie de la troupe, se placera entre le général, ou l'officier qui fait la reconnoissance, et les éclaireurs et flanqueurs, afin de suivre et couvrir la marche du général, se tenant toujours à portée de recevoir ses ordres et de les communiquer à tout le détachement par le moyen du cors de chasse.

Les avant-postes de l'ennemi occupant ordinairement les hauteurs qui couvrent les avenues de son camp, il arrive le plus souvent que pour reconnoître sa position, il devient indispensable de pousser et de rejeter sur ce camp la chaîne de ses avant-postes. Dans ce cas, c'est comme on l'a dit, au général à marquer le lieu, le temps, et les dispositions de l'attaque.

Cependant il ne sera peut-être pas inutile d'observer, que ces sortes d'attaques doivent être brusquement faites et soutenues avec vivacité par un nombre de troupes supérieur à celles que l'on veut déposter.

Les tirailleurs faisant la tête, doivent être nombreux et soutenus de près par les petits

détachemens sur lesquels ils doivent se replier au besoin ; et cette première ligne doit être soutenue par autant de troupes en réserve qu'il sera jugé nécessaire.

On approchera l'ennemi d'aussi près que faire se pourra sans tirer ; alors, en même temps et de tous côtés, on avancera au pas le plus accéléré.

On continuera de pousser vivement l'ennemi, jusqu'à ce que l'on puisse découvrir distinctement la situation et l'étendue de son camp. Alors le commandant de l'escorte pourra demander les ordres du général pour pousser plus loin, ou pour faire halte et sonner le ralliement ; ce qui donnera le temps au général de faire ses observations.

La reconnoissance étant faite, il est d'usage que le général et sa suite se retirent les premiers et séparément avec une petite escorte de cavalerie. Quand sa troupe aura pris quelqu'avance, le commandant de l'infanterie légère fera sonner la retraite pour les chasseurs ; et pour le surplus il se conformera à ce qui a été dit pour les dispositions de retraite.

§ 3.

Lorsque deux armées de force à peu près égale sont en présence, et qu'elles occupent respectivement des camps avantageux, sans avoir de raison pressantes de part ni d'autre pour en venir à une affaire décisive, il arrive que celle qui a le plus de fourrage à consommer, soit en vert, soit en sec, oblige nécessairement l'autre à décamper.

Les mouvemens forcés de cette espèce, sont toujours la cause de quelque désavantage pour celui qui décampe le premier ; et c'est pour être instruit du moment où il se met en marche, et de quel côté il se porte, que l'on envoie au-dehors des partis qui sont chargés de veiller sur ce qui se passe et d'en rendre compte incessament.

Il arrive encore qu'une armée inférieure se tient campée dans une position choisie et bien retranchée, à l'effet d'obliger l'ennemi de faire des mouvemens latéraux, ou d'attaquer avec désavantage la position dans laquelle elle s'est retranchée.

En pareil cas, on doit s'attendre que l'ennemi, en vertu de sa supériorité, cherchera à tourner la position retranchée de manière à gêner, ou empêcher celui qui l'occuppe de faire ses fourrages, et ses convois d'arriver ; ou qu'il retranchera son camp ; ce qui lui donnera la faculté de faire de gros détachemens pour agir séparément, et profiter, de manière ou d'autre, de sa supériorité.

Le choix d'une position pour y attendre l'ennemi sans inconvénient avec des forces inférieures tient à une quantité de rapports et de considérations qui font une partie essentielle de la science des généraux, dont il ne s'agit point ici. Il suffira donc de remarquer, que la position n'étant pas dans un défilé unique dont les flancs seroient inaccessibles à une grande distance, il y aura dans toute autre situation des mouvemens à faire de la part de l'ennemi, qui obligeront celui qui est sur la défensive de sortir de sa position, soit parce qu'elle seroit tournée, soit parce que l'ennemi, en séparant son armée, auroit occasion de former d'autres

entreprises, auxquelles il faudroit absolument s'opposer.

Pour juger de ce qu'il convient de faire dans une situation qui exige les plus rares talens et les manœuvres les plus savantes, il est évident qu'un général doit être exactement informé du parti que l'ennemi se propose de prendre, au moment même où il commence ses mouvemens, afin d'agir en connoissance de cause et de régler ses propres mesures avec quelque sûreté.

Pour bien remplir les commissions qui se rapportent à ces avis importans, il faut quelqu'instruction, et quelques talens de la part des officiers des troupes légères qui en sont ordinairement chargés. Ce n'est pas que l'officier des troupes légères soit chargé de reconnoître et deviner les desseins de l'ennemi : il ne s'agit point de cela ; mais de rendre seulement compte de ce que l'ennemi fait ; s'il reste dans son camp, ou s'il en sort ; en quel nombre apparent, et par quel chemin. Quant au surplus, c'est au général commandant à juger par lui-même quel peut être l'objet des mouvemens de son adversaire.

Sans donc se mêler de la science des généraux, il est néanmoins nécessaire qu'un officier ait une idée juste de la conséquence des rapports qu'il est chargé de faire dans ces occasions délicates ; afin de ne donner pour positif que ce qu'il aura vu et vérifié par lui-même ; indiquant simplement ce qui lui sera revenu d'ailleurs, sans conjectures, ou réflexions de sa part.

Les détachemens de cette espèce, ne sont guères que de vingt quatre ou trente chasseurs choisis, et de cinq ou six dragons. Il deviendroit trop difficile de se cacher partout en plus grand nombre, et il seroit aussi plus difficile de trouver des subsistances au besoin.

Les hommes et les chevaux doivent être pourvus pour trois jours, et la viande doit être cuite, attendu qu'un tel détachement ne peut se servir de feu, ni de jour, ni de nuit.

Il est d'usage de faire relever ces sortes de détachemens tous les trois jours ; parce qu'ils sont exposés à beaucoup de fatigues, et que le peu de repos qu'ils peuvent prendre est toujours très-interrompu.

Il n'en est pas de même de l'officier qui aura été choisi pour cette mission ; quelles que soient ses fatigues personnelles, il doit se proposer de continuer le même service avec le nouveau détachement. Plus il aura séjourné sur les lieux, plus il sera en état de se bien diriger par la connoissance du local, ce qu'un nouveau venu ne pourroit pas faire avec autant de facilité et d'avantages.

La partie du terrein sur laquelle le détachement doit chercher à se placer, sera sur les flancs de l'ennemi en tournant sa chaîne et approchant ses derrières qui sont ordinairement les moins gardés ; afin d'arriver sur le revers de l'aile qu'il s'agit d'observer, à la distance où les circonstances locales et autres pourront le permettre.

Quoiqu'il soit toujours utile de questionner les gens du pays sur la nature des lieux où l'on veut agir, c'est néanmoins ce qu'il faut éviter dans le cas présent ; l'officier doit se conduire principalement par son coup-d'œil ; il y auroit de l'inconvénient à questionner les gens du pays dans une pareille marche ; il faut au contraire éviter leur rencontre autant que faire se peut.

Cependant si avant d'approcher le flanc de l'ennemi, il se trouve quelque village hors de la portée de ses patrouilles sur le chemin du détachement, il sera bon de parler dans ce village à quelques hommes intelligens qui pourroient avoir quelque connoissance de la partie où l'on veut aller.

S'il se trouve quelque rivière ou ruisseaux marqués sur la carte, il faut savoir, s'ils sont guéables, ou non, quelle est la nature de leurs bords, plats, ou escarpés et profonds ; s'il y a des marais dans leurs environs ; si le pays est coupé par des vallées, des bois, des collines, &c. &c.

Ces questions ne doivent pas être faites directement pour la place sur laquelle on se propose d'arriver ; mais en même temps pour des endroits tout différens, afin de brouiller l'attention de ceux à qui l'on parle, les questions étant coupées de manière qu'on n'en puisse pénétrer ni le motif, ni la direction.

Si par ce moyen on ne peut obtenir des éclaircissemens satisfaisans, le plus certain sera de se conduire, comme on l'a dit, par le coup-d'œil, de place en place, ne quit-

tant un endroit qu'après en avoir fait reconnoître un autre.

C'est-à-dire que si l'on se propose de traverser une vallée, on détachera un ou deux hommes, qui cachant leur marche à la faveur du terrein, iront examiner si le fond de la vallée est traversé, ou non, par quelque marais, ou ruisseau, impassables.

Si du fond de la vallée on veut gagner quelque hauteur, on détachera de même un ou deux hommes, pour en examiner le sommet et le revers, et rendre compte de ce qu'ils auront pu découvrir.

Pendant ce temps le détachement doit rester caché à l'abri des haies, ou de quelque bouquet d'arbres : prenant la précaution de placer quelques hommes en avant, de manière à être averti de ce qui viendroit sur le détachement.

En se traînant pour ainsi dire de place en place, l'officier doit parvenir à occuper un point sur le flanc de l'ennemi, hors de ses gardes et de la rencontre de ses patrouilles.

Etant arrivé de jour à l'endroit dont on vient de parler, l'officier cherchera de la

vue quelque hauteur aux environs, couvertes d'arbres et de haies, sans aucunes maisons dans le voisinage, ou ce qui seroit encore plus favorable, quelque bois situé de manière à pouvoir découvrir ce qui sortiroit du camp de l'ennemi par le flanc sur lequel on s'est placé. Il fera sur le terrein les remarques nécessaires pour arriver dans ce poste sans s'égarer pendant la nuit, ayant soin d'éviter les maisons et les chemins ordinaires : et s'il peut prévoir qu'il y auroit trop de difficulté pour se faire suivre dans cette marche par les dragons qui sont avec lui, il leur désignera quelque coin du bois, ou autre place dans les environs, où ils iront se poster avec quelques chasseurs pour les aider à se garder pendant la nuit ; ayant ordre de se tenir prêts à recevoir et porter en toute diligence les avis qu'il aura à faire passer au général commandant.

Il est nécessaire que les gens de la troupe soient munis de quelques sifflets, les uns pour appeler, les autres pour répondre.

Au moyen de cet instrument qui peut être entendu d'assez loin, surtout pendant la nuit, le chasseur qui portera les dépêches

aux dragons, donnera un coup de sifflet, au cas qu'il ne trouvât pas les dragons à la place indiquée ; d'autant qu'il peut arriver que par raison de sûreté, ils aient été obligés de changer de place ; mais alors ils laisseront un chasseur caché dans quelque haie, ou quelque tête d'arbre, lequel répondra au coup de sifflet, et prendra les dépêches pour les porter où seront les dragons qui lui auront donné connoissance de l'endroit où ils se seront réfugiés.

Le service des dragons, comme on le voit, n'est ici nécessaire que pour faire parvenir plus promptement les dépêches. Si donc le pays étoit tellement constitué que la cavalerie ne pût pas faire ce service, alors pour y suppléer il faudroit laisser le long de la communication et de la route à tenir, à environ trois milles, de distance en distance, deux ou trois chasseurs, l'un desquels, en recevant les dépêches, les portera à toutes jambes au poste voisin, ce qui les fera parvenir aussi vite que si elles étoient portées par la cavalerie.

Chaque poste en particulier doit être muni d'un sifflet pour se faire entendre et

se retrouver de jour et de nuit ; et le détachement doit être à proportion plus fort, qu'il lui faudra plus de postes de cette espèce pour faire parvenir les rapports et les avis.

Nous disons les rapports et les avis, parce que les rapports ordinaires doivent être faits tous les soirs, soit qu'il y ait, ou non, des événemens à rapporter ; au lieu que les avis sont les choses que l'on observe, ou que l'on apprend au moment même ou elles sont rapportées.

Il doit y avoir plusieurs manières de siffler, désignées par des numéros. Le numéro qui indiquera pour chaque jour la manière de siffler, sera donné aux chasseurs avec le mot du guet ; il sera de même changé tous les jours.

Quoique l'usage du sifflet puisse être fort utile aux chasseurs en beaucoup d'occasions, néanmoins cet usage pourroit avoir des inconvéniens dans quelques autres. C'est pourquoi l'officier permettra, ou défendra de s'en servir, selon que par la situation de ses postes cet instrument pourroit être, ou n'être pas entendu de l'ennemi ; et lorsque le sif-

flet sera défendu, il y sera substitué des battemens de mains, ou de quelqu'autre chose.

Si le chasseur qui porte les dépêches ne trouvoit pas le premier poste dans l'endroit convenu, il les portera jusqu'au second, ou au troisième ; et s'il ne peut rencontrer aucun des relais, il les portera jusqu'au quartier général.

Le poste d'observation ayant été choisi de l'œil, l'officier, comme on l'a dit, s'y rendra de nuit et dans le plus grand silence, évitant d'approcher les villages et les maisons.

Arrivé sur le lieu, il sera défendu à la troupe de faire, ni feu, ni conversation, ni aucune espèce de bruit ; il ne peut être permis de fumer qu'à ceux qui ne sont pas en sentinelle, et qui sont cachés de manière à ne pouvoir être ni vus, ni entendus en battant le briquet.

Au point du jour, l'officier placera ses sentinelles en avant de lui, derrière les arbres et les haies sur le contour de son poste, de manière à bien voir ce qui se passe aux environs et ce qui viendroit à lui : et si du pied des haies et des arbres on ne pouvoit

pas bien découvrir le pays sur le flanc de l'ennemi, l'officier fera monter sur les arbres quelques-uns des plus alertes de la troupe.

Ils informeront l'officier de tout ce qu'ils pourront voir et apercevoir, par le moyen d'un second homme qui se tiendra au pied de l'arbre en parlant bas.

Lorsque l'importance des rapports l'exigera, l'officier se rendra à l'endroit où les mouvemens de l'ennemi seront aperçus ; il tâchera par le secours de sa lunette, d'en reconnoître les circonstances. Il marquera sur ses tablettes le résultat de ses observations, avec l'heure et le moment où elles auront été faites : et s'il s'agit de la marche de l'armée, ou de quelque autre mouvement de conséquence, il en donnera avis sur le champ en remettant son rapport par écrit à un chasseur alerte, qui prendra son chemin par les derrières du poste, de manière à n'être ni vu, ni rencontré, marchant avec beaucoup de précautions, se cachant dans les blés et les haies lorsqu'il pourroit être aperçu, et même jusqu'à la nuit, si cela étoit nécessaire : et dans le cas où il ne pourroit éviter d'être pris, il doit déchirer le rap-

port, en jeter les morceaux, et se donner pour un déserteur qui craint d'être poursuivi,

Lorsque les avis seront de grande conséquence, il sera nécessaire que l'officier fasse partir un second chasseur, une heure, ou demi-heure après dans la crainte que le premier ne vienne à tomber entre les mains de l'ennemi. Il ajoutera dans cette seconde dépêche ce qui se sera passé et ce qu'il aura vu depuis le départ du premier chasseur, et s'il s'agissoit de la marche entière de l'armée ennemie, il continuera d'expédier d'heure en heure, plus ou moins, un chasseur avec les nouvelles qui surviendront.

Si l'officier ne découvre ni n'apprend rien d'essentiel pendant le jour, il attendra la nuit pour faire son rapport ordinaire, d'après l'état des choses.

Dans le choix du poste, il faut observer de ne pas trop avancer sur les derrières de l'ennemi, lorsqu'on peut supposer qu'il est dans le cas de marcher par son flanc plutôt qu'en arrière. Ces circonstances doivent être mentionnées dans les instructions qui auront été données à l'officier.

Si deux armées à peu près d'égale force sont en position, et que l'une d'elles vienne à manquer de fourrage, il est à prévoir qu'elle fera bientôt une marche en arrière. Dans ce cas il faut dépasser davantage les flancs pour mieux reconnoître le départ de ses bagages et de la grosse artillerie qui prendront la tête dans une marche en arrière.

Si au contraire l'ennemi est dans une attitude offensive, il suffira de se poster sur le prolongement de ses ailes, pour observer le moment où il commencera à marcher par son flanc. Alors on verra filer son avant-garde suivie de ses colonnes sans aucun bagage.

Si dans un pareil mouvement on s'étoit trop avancé sur les derrières de l'ennemi, il est évident qu'il faudroit quitter le poste au premier instant, ou continuer de s'y tenir caché sans pouvoir faire passer aucun avis, puisque la communication se trouveroit coupée avec le camp dont on seroit parti, par la marche de l'ennemi. Ce sont ces diverses raisons qui font que le choix d'un tel poste devient une commission délicate.

Un autre embarras est encore de se mettre à portée de pouvoir reconnoître les mouvemens qui se font assez souvent pendant la nuit.

Si l'objet de la commission est d'observer un mouvement de retraite, on pourra voir vers le déclin du jour quelques parties des bagages s'assembler sur les derrières du camp de l'ennemi pour se mettre en marche, bientôt après suivis de la grosse artillerie. Sur ces indices, et à proportion que la nuit deviendra plus obscure, on détachera quelques chasseurs qui se couleront de haie en haie, pour reconnoître plus particulièrement si c'est en effet tous les bagages de l'armée qui marchent, ce qu'ils pourront discerner par les coups de fouet multipliés des chartiers qui conduisent les bagages et l'artillerie ; et si ce sont des colonnes, par le murmure de l'infanterie et le cliquetis des armes ; ou bien en mettant l'oreille à terre, ils pourront distinguer aisément la marche de la cavalerie.

Lorsque l'objet de la commission sera d'observer les mouvemens d'une armée qui tient l'offensive, il pourra se faire qu'on ne dé-

couvre aucune apparence de marche pendant le jour, et qu'on entende battre la retraite à l'ordinaire, sans avoir reconnu d'indices qui annoncent un mouvement, excepté peut-être un certain nombre de détachemens pour servir d'éclaireurs, et empêcher les espions de passer et de donner des nouvelles de cette marche, à quoi il faut aussi faire attention. Alors il peut arriver que deux heures, plus ou moins, après la retraite battue, l'armée ennemie prenne cependant les armes en silence, et que l'avant-garde se mette en marche tandis que l'on abat les tentes et que les bagages prennent une route différente et couverte par la marche de l'armée.

Pour juger d'avance de ces sortes de mouvemens, et se mettre à portée de les découvrir, il faut avoir acquis une connoissance exacte du pays, pour distribuer les chasseurs aux environs des chemins que l'ennemi pourroit prendre pendant la nuit; d'autant qu'une marche de nuit en pays couvert ne peut pas se faire à travers champ, si elle n'a été préparée d'avance, et que les colonnes do vent nécessairement suivre les

routes ordinaires qui peuvent conduire dans la direction des mouvemens projetés par l'ennemi.

On peut encore juger que l'ennemi a dessein de marcher par la droite, ou par la gauche de son camp, lorsqu'on observe pendant le jour qu'il détache des travailleurs pour faire des ponts et réparer les chemins, ou pour ouvrir des passages à travers champ, et l'officier ne doit pas manquer de rendre un compte exact de ces indices lorsqu'ils viennent à sa connoissance.

En prenant beaucoup de précautions pour n'être pas découvert soit par l'ennemi, ou par les gens du pays, quand ils ne sont pas pour nous, l'officier pourra peut-être continuer d'occuper le même poste et de jour et de nuit pendant un certain temps. Cependant la prévoyance exige qu'il cherche de l'œil un autre poste, et qu'il le fasse reconnoître par un chasseur intelligent, afin de pouvoir s'y retirer dès qu'il jugera qu'il auroit pu être découvert, ou qu'il est en danger de l'être. S'étant ainsi procuré deux postes, il pourra occuper pendant le jour celui qui sera le plus favorablement situé

pour découvrir le camp de l'ennemi, et se retirer dans l'autre pendant la nuit.

Si l'officier peut juger par la marche des patrouilles que l'ennemi le cherche et se doute de sa présence, la prévoyance exige encore qu'il fasse reconnoître quelqu'autre place pour s'y réfugier au besoin, et pouvoir changer de poste pendant la nuit, ayant la précaution de bien placer ses sentinelles, pour éviter d'être surpris.

Dans ces circonstances, les sentinelles ne doivent point crier *qui va là ?* ni demander le mot du guet, ni faire feu à défaut de réponse. La sentinelle doit siffler, ou battre dans les mains, pour avertir le poste que quelqu'un vient de ce côté ; elle doit se retirer en même temps pour s'échapper avec le poste par le côté où l'on n'aura point sifflé, ce qui marquera, que le passage sera resté libre.

Quoi qu'il arrive, il faut absolument éviter de faire feu. Le salut de la troupe n'est point ici dans l'usage de ses armes, mais dans sa vigilance et l'usage de ses jambes. On comprend qu'il seroit impossible de res-

ter dans ces environs après avoir donné l'alarme et tiré des coups de fusils.

L'officier quittera toujours la place où il aura passé la nuit, un peu avant le point du jour, afin de se rendre sur le poste d'observation sans être aperçu.

Si le jour précédent il a remarqué quelque chose qui puisse le faire soupçonner ou découvrir, dans ce cas il lui suffira d'envoyer deux ou trois chasseurs sur le poste d'observation, pour continuer d'observer, en se cachant dans les arbres et les haies, et pour sa personne, il cherchera quelqu'endroit couvert aux environs, moins exposé à l'attention de l'ennemi, où il se tiendra avec le reste de la troupe pour y recevoir le rapport des chasseurs détachés, et selon l'importance des nouvelles, il avisera à se rendre sur les lieux pour en juger par lui-même, et s'assurer de la vérité.

Il peut arriver, comme on l'a dit, que l'officier soit obligé de changer plusieurs fois de poste pendant la nuit, par rapport à des accidens et des rencontres qui lui indiqueront que cette précaution peut être nécessaire pour éviter de tomber entre les

moins de l'ennemi ; en changeant souvent de place, l'incertitude de ceux qui le chercheront lui donnera le moyen d'échapper avant de pouvoir être entouré.

Dans le cas où la troupe auroit besoin de quelque chose, il aura attention de ne rien faire demander, ni prendre dans les maisons et les villages voisins, et il enverra un ou deux chasseurs dans quelques lieux plus éloignés, chercher ce qui leur sera nécessaire.

Comme le principal objet de cette commission est d'observer en silence les mouvemens de l'ennemi, au moyen de la connoissance que l'on aura du pays, l'officier, ni les gens de sa troupe, ne doivent en aucune manière s'occuper à faire des prisonniers : et sur toute chose l'officier doit veiller à ce que les chasseurs détachés ne prennent dans les maisons, ou les jardins, quoi que ce puisse être, puisqu'en excitant les plaintes des habitans, on seroit bientôt poursuivi et découvert.

Si malgré les précautions qu'on aura prises, lorsqu'on se trouve sur le territoire de l'ennemi, pour éviter la rencontre des gens

du pays, il arrivoit cependant que quelqu'un des habitans prît son chemin directement par la place où la troupe se tiendroit pendant le jour, les chasseurs les plus avancés, postés et cachés dans les haies, laisseront l'individu dont il s'agit s'avancer assez pour pouvoir le saisir par derrière et l'empêcher de fuir par le côté d'où il sera venu : alors un des chasseurs ira à lui, le traitant et lui parlant avec douceur, il le conduira dans quelque place plus écartée et séparée de la troupe, où il restera gardé à vue jusqu'à la nuit. Les chasseurs s'abstiendront de le maltraiter de parole, ou autrement ; ils pourront lui dire, qu'ils sont obligés de prendre cette précaution à son égard, parce qu'ils sont des déserteurs poursuivis par leurs officiers, et qu'ils attendent la nuit pour se remettre en route.

La nuit close étant arrivée, le détachement ira prendre son poste de nuit ; et lorsque les deux chasseurs qui gardent le passant jugeront que le détachement est à une certaine distance, ils conduiront leur prisonnier par un chemin opposé, en lui enjoignant de poursuivre sa route, et lorsqu'il se sera

éloigné, ils se mettront en marche pour rejoindre le détachement dans le lieu qui leur aura été indiqué ; en approchant, ils battront des mains de la manière convenue pour se faire reconnoître, à laquelle il sera répondu de même ; attendu comme on l'a remarqué, qu'il pourroit y avoir de l'inconvénient à se servir du sifflet, lorsqu'on est fort près de l'ennemi.

Il est nécessaire, à cause des accidens auxquels on est exposé dans le cours d'une pareille commission, que l'on puisse compter sur la plus grande fidélité de la part des chasseurs dont le détachement sera composé ; et il faut avoir attention, en assemblant le détachement, de leur dire avant le départ que si quelques-uns d'eux se trouve avoir de l'argent en poche, il fera bien de le remettre au pay-master, ou à son défaut au commandant du régiment ; parce qu'il arrive assez souvent, que des hommes très-fidèles et très-braves d'ailleurs, font mal leur devoir lorsqu'ils sont exposés à perdre ce qu'ils ont avec eux.

La dernière précaution à prendre, est de fixer et d'indiquer à tous les chasseurs du

détachement, une place de ralliement et de rendez-vous, au cas que le détachement se trouvant investi, fût obligé de se disperser et de marcher à *sauve qui peut*. Il ne faut cependant pas que les chasseurs prenent ce parti d'eux-mêmes et sans nécessité ; ils doivent expressément attendre le signal qui leur en sera donné par le sifflet, d'après les ordres de l'officier.

Le jour où le détachement doit être relevé étant arrivé, l'officier enverra au camp un des chasseurs qui connoît le mieux le pays, pour conduire le nouveau détachement dans un des postes de nuit qui lui aura été indiqué. Le chasseur qui conduit le nouveau détachement fera ensorte d'arriver dans les environs à l'entrée de la nuit, il y restera couvert et caché, jusqu'à ce que l'obscurité soit telle que la marche du nouveau détachement ne puisse être aperçue par l'ennemi.

En approchant du rendez-vous, il fera le signal convenu, en frappant des mains, auquel il lui sera répondu, si le détachement occupe cette place ; ce qui ne sauroit se dire positivement, puisqu'il peut arriver

que d'une heure à l'autre, l'officier ait été obligé de changer de poste, à raison des accidens survenus ; dans ce cas le chasseur conduira le détachement dans le second poste de nuit qui sera également à sa connoissance.

L'ancien détachement retournera au camp par le chemin qui lui paroîtra le meilleur à prendre ; et l'officier continuera ses pénibles observations, si sa santé peut le permettre, jusqu'à ce qu'il soit rappelé par son général, ou qu'il ait quelque heureuse occasion de faire un rapport important.

---

§ 4

Il est encore une autre sorte de reconnoissance par rapport aux mouvemens que l'on peut craindre de la part de l'ennemi. C'est lorsque les armées sont campées de si près, que l'une seroit dans le cas d'attaquer l'autre de surprise pendant la nuit.

Dans ces circonstances, les patrouilles des deux armées se rencontrent souvent pendant

la nuit ; elles font feu les unes sur les autres, ce qui tient les camps dans l'inquiétude. Mais bientôt on s'accoutume à ce tapage, et il arrive qu'on y fait peu d'attention.

Cependant celui des deux généraux qui aura formé le dessein d'attaquer de nuit, ordonnera à ses patrouilles d'inquiéter continuellement les gardes de l'ennemi pendant plusieurs nuits de suite, dans toute l'étendue de leur front, et de se retirer à la pointe du jour ; espérant induire l'ennemi dans une fausse sécurité, et pouvoir faire approcher ses colonnes à la faveur de ces alarmes méprisées, de manière à se jeter à la pointe du jour sur les principales batteries, et de forcer le camp avant que la totalité des troupes ait eu le temps de prendre les armes et de venir occuper en bon ordre le champ de bataille.

Les probabilités d'une pareille attaque sont ordinairement indiquées par les circonstances du terrein. Tantôt c'est un bois facile à traverser, ou bien dans lequel il se trouve à la disposition de l'ennemi plusieurs chemins qui mènent sur le camp qui peut

être attaqué. Tantôt ce sont de petites vallées qui se succèdent et qui masquent la vue de fort près.

Pour savoir à quoi s'en tenir du côté où l'on peut craindre d'être attaqué de cette manière, il est d'usage de faire sortir du camp à l'entrée de la nuit quelques détachemens d'une certaine force, lesquels vont se placer un peu au-delà des grand'gardes, et vis-à-vis des endroits par où l'on peut supposer que l'ennemi pourroit déboucher. Ces détachemens se tiendront couverts et dans le silence, jusqu'à ce qu'ils soient attaqués : dès qu'ils le seront, ils doivent se serrer, marcher en avant, et charger brusquement ce qui sera sur leur passage, jusqu'à la distance où l'on peut croire que l'ennemi auroit porté ses colonnes dans l'obscurité.

Si l'officier peut juger par le bruit qui décèle une marche, qu'il s'est approché de quelque colonne, il arrêtera sa troupe, et ordonnera de faire grand feu du côté ou le bruit aura été entendu.

Quelque sévères que soient les défenses, il est néanmoins difficile d'empêcher les troupes de faire feu pendant la nuit,

lorsqu'elles se croient attaquées ; et bientôt il sera répondu au feu du détachement d'une manière qui fera reconnoître la colonne de l'ennemi.

A cette époque, où l'officier aura pleinement reconnu cette marche, il fera sa retraite par le côté où il sera venu, ordonnant à ses gens de se tenir ensemble et de marcher serrés, jusqu'à ce qu'il se soit replié sur les grand'gardes, ou sur le camp, selon les circonstances.

En se retirant l'officier aura la précaution de s'arrêter de temps en temps, afin de remettre sa troupe ensemble, et aussi pour reconnoître et écouter ce qui se passe aux environs ; prenant à droite, ou à gauche, lorsqu'ils entendront du bruit : mais le moyen le plus certain pour traverser les détachemens de l'ennemi sera toujours de marcher serré et de charger vertement ce qui se trouvera sur leur chemin.

Si l'officier étant parvenu à une certaine distance, n'a point rencontré de grand corps de troupe, ou découvert la marche de quelque colonne, il se tiendra quelque temps en silence et caché du mieux qu'il pourra

sur le même terrein ; et un peu avant le jour il reprendra le chemin du camp.

L'officier s'étant procuré par cette marche en avant la connoissance du véritable état des choses, il aura occasion, dans le cas où il auroit reconnu, ou rencontré une colonne ennemie, d'en informer immédiatement son général, ou bien il fera son rapport après avoir ramené son détachement dans le camp, dans le cas où il n'auroit rencontré que des patrouilles ordinaires, qu'il aura mises en fuite facilement par une force supérieure.

---

§ 5.

Parmi les reconnoissances qui sont à faire, tant de jour que de nuit, il arrive assez souvent que l'on détache particulièrement pour savoir si l'ennemi occupe, ou n'occupe pas tel ou tel endroit ; et au cas qu'il y ait pris poste, quelles peuvent y être sa force et ses dispositions.

Le commandant du détachement commencera, comme il a été dit ailleurs, par

régler son avant-garde et le nombre de ceux qui doivent couvrir ses flancs, d'après la force de son détachement ; ce qui se doit faire également pour les marches de jour et de nuit.

Si la reconnoissance doit se faire de nuit, l'avant-garde et les flanqueurs doivent se tenir assez près du détachement pour ne pas se séparer et s'égarer.

Le plus grand silence doit être ordonné, avec défense de fumer, de battre le briquet, et d'avoir des chiens qui sont quelquefois dans l'habitude de suivre les soldats.

A la rencontre de plusieurs chemins, le caporal, ou sergent qui sera à l'avant-garde, aura soin d'y laisser un homme pour montrer au détachement lequel de ces chemins il doit prendre.

Si l'obscurité est grande, il sera nécessaire de placer quelques hommes entre l'avant-garde et le détachement, formant une espèce de chaîne, au moyen de laquelle la marche de l'avant-garde sera uniformément suivie par le détachement ; lequel s'arrêtera et marchera en même temps

et de la même manière que son avant-garde.

Les deux hommes qui marcheront en front de l'avant-garde, s'arrêteront souvent pour écouter si quelque chose se fait entendre, et pour mieux s'assurer de l'espèce du bruit, du nombre et de la distance, ils mettront l'oreille à terre.

Si les chiens aboient aux environs de la route, il peut arriver que ce soit par l'approche du détachement ; mais il peut arriver aussi que ce soit à cause de ce qui pourroit venir d'un autre côté.

Dans le doute, le détachement s'arrêtera, et le commandant enverra deux ou trois chasseurs intelligens qui s'avanceront avec précaution vers l'endroit où les aboiemens se font entendre.

Si c'est un village, ou une maison dont il se seroient approchés sans avoir été découverts, ils examineront s'il paroît quelque lumière ; ils se dirigeront de ce côté ; cherchant à se glisser par les haies, les cours et jardins, pour arriver à cette lumière ; évitant les chemins par où ils pourroient être rencontrés, autant qu'il sera possible.

Parvenus près de cette maison, ils tâcheront de reconnoître si elle n'est pas occupée par des soldats, et feront ensorte d'approcher doucement de la fenêtre éclairée, pour voir ce qui se passe dans la chambre. S'ils n'y voient que les gens de la maison, l'un d'eux frappera doucement à la fenêtre et demandera à parler au maître de la maison, ou à telle autre personne qui sera dans la chambre; il le priera de parler bas et d'être assuré qu'il n'a rien à craindre de sa part; désirant seulement savoir de lui, s'il y a des troupes dans le village, ou aux environs; en quel nombre et de quelle espèce elles sont, pour autant que cela peut être à sa connoissance.

Ayant recu ces éclaircissemens, ils se retireront sans bruit, pour en faire le rapport au commandant, lequel se dirigera en conséquence, soit qu'il ait rempli l'objet de sa commission, ou qu'il soit nécessaire d'avancer plus loin pour en apprendre davantage.

En s'y prenant de cette manière, il se peut faire que le commandant ait occasion de surprendre l'ennemi dans quelque ferme,

ou village, où il seroit mal gardé. C'est au commandant à considérer les moyens de son entreprise, le chemin qu'il auroit à faire pour se retirer en sûreté, ainsi que la nature des ordres et des instructions qui lui auront été donnés.

Dans d'autres momens il peut se faire qu'on aperçoive un feu à quelque distance ; en ce cas le détachement, comme il a été dit, s'arrêtera et fera reconnoître, pour savoir quelle espèce de gens font usage de ce feu ; si ce sont des troupes ennemies, ou des chartiers du pays, ou des gardeurs de troupeaux.

Si ce sont des troupes ennemies, l'officier laissant le détachement où il se sera arrêté, ira de sa personne jusqu'à l'endroit d'où l'on peut observer ceux qui sont auprès du feu. Ce sera à lui à juger de leur force et de ce qu'il pourroit y avoir à faire, d'après la manière dont ils se gardent et dont ils sont postés.

S'il croit pouvoir les attaquer, il fera couler une partie de son détachement sur leurs derrières, avec ordre d'avancer et d'attaquer de leur côté, dès qu'ils entendront les

premiers coups de fusils ; et lorsqu'il jugera que cette partie du détachement doit être arrivée à la hauteur nécessaire, il attaquera de front, en se jetant brusquement sur l'ennemi lequel étant ainsi surpris se mettra d'abord à fuir : alors il arrivera que les fuyards seront rencontrés par la partie du détachement qui aura tourné les derrières, ce qui donnera occasion de faire des prisonniers. Le détachement en ayant saisi et amené quelques-uns, le commandant fera siffler le ralliement, et pour le surplus il se conformera au contenu de ses instructions.

Si l'on reconnoît que ceux qui sont autour du feu sont des gens du pays sans armes, un des chasseurs envoyés à la découverte s'en approchera ; il les questionnera sur ce qu'on veut savoir, et ayant rapporté à l'officier ce qu'il aura appris, celui-ci pourra venir prendre de plus grands éclaircissemens par lui-même, s'il y trouve quelque utilité.

Si l'officier qui conduit le détachement ne connoît pas suffisamment le pays pour pouvoir se passer d'un guide, il lui sera nécessaire de mener avec lui quelque personne

qui connoisse bien les chemins et les autres circonstances de la route qu'il doit tenir.

Lorsque le détachement est envoyé du camp, les officiers de l'état major chargés de le faire partir et de lui donner ses instructions, ont ordinairement le soin de fournir un guide pour l'endroit où il s'agit d'aller. Mais il peut se faire aussi que le détachement soit envoyé et reçoive ses instructions d'ailleurs. Dans ce cas ce sera à l'officier à se pourvoir d'une guide par lui-même. Alors il s'agit de considérer, par rapport à la manière d'agir avec les guides, si l'on est, ou non, sur le territoire de l'ennemi. Lorsqu'on a sujet de se défier des guides, il y a des précautions à prendre. En ce cas, il conviendroit d'avoir pour guide quelque propriétaire de maison, soit le père, ou le fils ; auquel on dira que s'il trahit le détachement et lui fait prendre une fausse route, on mettra le feu à sa maison pour l'en punir.

Si à défaut de quelque propriétaire on est obligé de se servir de quelque valet, ou homme à la journée, qui pourroit s'échapper sans avoir de risque à courir, alors il sera

nécessaire de le faire attacher par le milieu du corps, et de le mettre sous la garde d'un homme du détachement qui attachera l'autre bout de la corde à sa propre ceinture, lui déclarant qu'il à ordre de le tuer s'il fait effort pour s'échapper, ou s'il conduit le détachement à l'ennemi en changeant sa route ; mais qu'il sera bien traité et même recompensé s'il tient le bon chemin et s'il avertit l'officier de tout ce qui peut être à sa connoissance, par rapport aux circonstances de la route et des endroits où l'on pourroit rencontrer l'ennemi, ou avoir de ses nouvelles.

Les hommes pour servir dans les détachemens de nuit, doivent être choisis parmi ceux des chasseurs qui parlent le mieux la langue du pays. A la faveur du langage ils pourront pendant la nuit se donner pour amis auprès des habitans et en recevoir par ce moyen des informations et avis fort utiles.

Si le détachement doit passer un pont sur un bras d'eau non guéable, ou quelque digue entre des étangs, et des marais, ou autre défilé quelconque, le détachement s'arrêtera

et ne passera le défilé qu'après avoir fait reconnoître s'il n'y a point d'ennemis dans les environs, ni en-deçà, ni au-delà.

De plus il sera laissé quelques chasseurs pour garder le passage, lesquels tireront des coups de fusils pour se faire entendre du détachement, au cas que l'ennemi vînt à se présenter pour s'emparer du passage.

Si ces chasseurs pouvoient encore se procurer de la paille et du bois sec pour faire un bûcher, il s'agira de placer ce signal un peu en arrière du pont, de manière à être vu de loin et allumé promptement, ce qui signifiera que l'ennemi s'est emparé du pont.

Mais il n'est pas toujours facile de trouver sur le champ et en tous lieux de quoi faire un pareil signal, ni de le placer de façon à être vu de loin sur la route du détachement : le plus simple sera donc de signaler l'ennemi par des coups de fusils : et si le vent étant contraire, ou jugeoit que le bruit n'en fût pas entendu, il faudroit laisser de distance en distance, quelques chasseurs pour répéter ce signal ; en observant que les coups doivent être tirés en élevant le

fusil droit en l'air ; afin que si le bruit n'est pas entendu, le feu de la poudre puisse être aperçu de loin pendant la nuit ; et les chasseurs dans chaque poste regarderont constamment du côté du signal.

Ces précautions sont indispensables quand le détachement se propose de revenir par la même route : mais si à son retour il doit prendre un autre chemin, elles ne seront pas nécessaires.

Si le chemin que le détachement doit suivre se trouvoit approcher le front et les avant-postes de l'ennemi, l'officier prendra la précaution de faire marcher sur le flanc qui regarde l'ennemi et à 4 ou 500 pas de lui deux ou trois petits détachemens de chacun cinq ou six hommes, afin que si quelque troupe de l'ennemi se trouvoit en marche dans ces environs, elle fût arrêtée par ces petits détachemens, ce qui donnera le temps au corps du détachement de se mettre hors de portée et de continuer sa route : et quant à ces petits détachemens, ils pourront retourner directement au camp sans chercher à rejoindre ; et cela dans tous les cas ; soit qu'ils aient été attaqués, ou non ; autre-

ment le détachement seroit obligé d'attendre leur retour, ce qui lui feroit perdre trop de temps.

Lorsqu'une commission de cette espèce doit s'exécuter de jour, l'officier à l'ordinaire fera marcher quelques hommes en front et sur ses flancs, lesquels fouilleront les bois et le fond des vallées, et gagneront avec précaution le sommet des hauteurs sur la route du détachement, pour découvrir si l'ennemi paroît dans les environs ; en attendant que ces reconnoissances soient faites, le détachement s'arrêtera dans quelque lieu couvert, et il ne se remettra en marche qu'après avoir reçu le rapport de ses éclaireurs. Si quelques patrouilles ou détachemens de l'ennemi sont aperçus, l'officier jugera par le chemin qu'ils tiennent, s'il peut rester caché dans la place où il se trouve, ou s'il doit se retirer ailleurs.

Sa principale affaire est ici d'éviter d'être vu, ou rencontré, avant d'être arrivé près de l'endroit marqué dans ses instructions.

Lorsqu'il y sera parvenu, il cherchera de l'œil quelque bois taillis, ou autre espèce de couvert pour s'y tenir caché ; et il pos-

tera sur le contour ses sentinelles pour n'être point surpris.

Alors il détachera de plusieurs côtés les chasseurs qui parlent avec le plus de facilité la langue du pays. Ces chasseurs s'embusqueront sur les chemins qui vont à l'endroit dont il s'agit; ils éviteront de se montrer aux personnes qui vont de ce côté; mais ils approcheront sans violence de ceux qui viennent de cet endroit; ils leurs feront les questions ordonnées par l'officier; tâchant d'apprendre ce que l'on veut savoir, en disant qu'ils sont déserteurs, et que craignant d'être repris, ils désirent de savoir s'il y a des troupes, ou non, dans l'endroit d'où ces personnes viennent et si le passage seroit libre pour eux.

Si par hasard la personne vouloit retourner sur ses pas, ils s'y opposeront; et le plus sûr alors sera de s'en saisir, avec menace de tuer au moindre cri, ou à la moindre résistance. De cette manière ils conduiront le prisonnier à l'endroit où sera le détachement pour y être gardé jusqu'au temps du départ. On pourra de même questionner

avec précautions les gens de la campagne que l'on trouvera dans les champs.

Pour assurer davantage les informations, il sera nécessaire de parler à plusieurs personnes venant dudit endroit, et par la manière dont les récits s'accorderont, on jugera ce qu'ils peuvent mériter de confiance.

Dans plusieurs circonstances il suffit d'envoyer un espion dans l'endroit désigné pour rendre compte de ce que l'on veut savoir, sons prétexte de vendre, ou d'acheter quelques provisions. Quelquefois il est plus sûr et plus expéditif de faire prendre ces informations par un détachement qui se conduira comme on vient de le dire.

Dans d'autres occasions, il s'agit de savoir très-promptement si l'ennemi occuppe, ou n'occuppe pas tel bourg, ou village; tel bois, ou telle hauteur; c'est ce qu'on appelle reconnoître directement l'ennemi. Dans ce cas les dispositions de marche, d'attaque, de retraite, indiquées dans le paragraphe premier, pourront servir à faire ces dernières sortes de reconnoissances.

Il peut arriver encore que le détachement envoyé pour prendre des informations soit aussi chargé de faire quelques prisonniers, pour mieux s'assurer de l'état des choses : mais la manière de faire des prisonniers par surprise, appartenant à la section des embuscades, par cette raison, il n'en sera point parlé ici.

Quant aux reconnoissances qui concernent la direction des marches, et la nature des camps et positions, elles sont, comme on l'a dit, l'affaire des officiers de l'état major ; et l'infanterie légère n'y peut être comprise que pour le service de l'escorte, lequel a été précédemment expliqué.

SECTION IV.

De la Conduite d'un Officier chargé de faire des Prisonniers.

DANS certains momens, dans certaines circonstances * lorsque l'on manque d'espions pour savoir ce qui se passe dans le camp de l'ennemi, l'usage est d'envoyer à la fois et par différens côtés de petits détachemens chargés de faire des prisonniers.

Ces prisonniers venant de divers endroits et appartenant à différens régimens, peuvent dire ce qui se fait et se débite où ils ont été personnellement ; et en comparant ce qu'ils auront dit et déposé, on en pourra retirer des indications plus ou moins satisfaisantes, sur la situation et les desseins de l'ennemi.

* Quelquefois la chaîne de l'ennemi est si bien placée et si bien gardée, que les espions que l'on peut avoir dans son camp, n'en peuvent sortir que par un long détour et ne peuvent rapporter que de vieilles nouvelles.

La manière d'exécuter ces sortes de commissions, dépend beaucoup du génie particulier et de l'esprit de ruse de celui qui en est chargé, ainsi que des circonstances du terrein sur lequel on cherche à surprendre l'ennemi, soit de jour, soit de nuit.

Il est à remarquer que ces commissions sont plus facilement exécutées par la cavalerie, lorsqu'elle peut y être employée ; et qu'elles sont à proportion plus difficiles pour l'infanterie, lorsque par la nature des lieux c'est elle seule qui doit agir.

Quoi qu'il en soit, la première chose à faire par l'officier chargé de cette besogne, c'est d'acquérir, avant de former aucun projet particulier, quelque connoissance des chemins et circuits que prennent habituellement les patrouilles de l'ennemi et quelle est la position de sa chaîne vis-à-vis de lui.

Pour y parvenir et s'approcher de la circonférence occupée par les postes et grand' gardes de l'ennemi, il s'y prendra, comme il a été dit dans la section des reconnoissances, et lorsqu'il s'agit de marcher sans

être vu, ni découvert; évitant les grandes routes, les chemins ordinaires, les villages; coulant à la faveur des haies, de bois en bois; de hauteur en hauteur; et ne quittant jamais un couvert avant d'avoir examiné et fait reconnoître par où et comment on peut en gagner un autre.

Pour faciliter cette marche et les reconnoissances qu'elle rend nécessaires, l'officier aura d'abord à se pourvoir dans quelque village à portée, d'environ six morceaux de grosse toile comme sacs, ou mauvaises couvertures, assez amples pour envelopper aisément la tête et les épaules d'un homme jusqu'à la ceinture. Il pourra se faire fournir cet équipage par le municipal de l'endroit.

Il est à remarquer que quelle que soit la couleur des uniformes, les éclaireurs seront cependant plus ou moins exposés à être aperçus de loin par ceux des ennemis qui auront la vue bonne. La coiffure et l'habit d'un soldat se distinguent trop aisément du vestiaire d'un paysan; mais à la faveur des enveloppes dont on vient de parler, qui couvriront la tête et les épaules, les éclai-

reurs pourront s'avancer sans être reconnus pour tels : laissant leur fusil auprès du détachement, ou le portant de manière à ce qu'il ne puisse être aperçu.

Le détachement étant ainsi parvenu sur le terrein où il doit s'arrêter, l'officier cherchera de la vue quelque hauteur de laquelle il puisse observer par lui-même la situation des postes de l'ennemi, la sortie de ses détachemens et la marche de ses patrouilles.

Arrivé sur ce point, il embusquera le détachement dans la partie la plus couverte, avec les sentinelles nécessaires sur le contour pour veiller à sa sûreté. Cela fait, il se servira d'une des enveloppes dont on a parlé pour se couvrir et avancer aussi près des postes de l'ennemi qu'il croira pouvoir le faire sans exciter leur inquiétude.

S'étant arrêté dans quelque place de laquelle il puisse découvrir sans être vu, il attendra avec patience jusqu'à ce qu'il puisse voir sortir quelque détachement, ou quelque patrouille de l'ennemi ; et au moyen de sa lunette d'approche, il cherchera à découvrir comment sont placés les postes et sentinelles de l'ennemi.

Les grand'gardes faisant ordinairement relever leurs sentinelles de deux en deux heures, il fera attention à la marche de la troupe qui viendra les relever, ce qui lui indiquera la position de cette partie de leur chaîne ; et s'il peut découvrir quelque poste qui ne soit pas relevé par la grand'garde, il en pourra conclure que cet endroit n'est occupé que par quelques hommes et un caporal pour servir d'avertissement.

D'après ces différentes observations, ce sera à lui à examiner et combiner ce que les circonstances du terrein et la force de son détachement lui permettront de faire.

Infanterie contre infanterie, et en pays couvert, le moyen de faire des prisonniers sera toujours de faire prendre à dos ceux dont on veut se saisir : et pour cela il faut pouvoir percer la chaîne de l'ennemi quelque part, afin de tourner le poste que l'on veut attaquer.

Le plus souvent on trouvera qu'il est expédient de faire deux attaques afin de diviser et d'engager de manière ou d'autre l'attention de l'ennemi.

La fausse attaque se fera sur le front d'accord avec le temps et les mesures de la véritable attaque qui doit percer la chaîne avec la plus grande célérité, tourner et prendre à dos le poste sur lequel il s'agit de faire des prisonniers.

Le projet comprenant deux attaques, il faudra deux chefs pour les conduire séparément ; et il s'agit aussi de savoir, si l'attaque peut se faire de jour, ou s'il sera plus expédient d'attendre la nuit.

L'officier ayant résolu et décidé le temps et la manière de son attaque, il appellera près de lui le sous-officier duquel il veut se servir pour en commander une partie. Il pourroit aussi d'avance l'avoir mené avec lui également couvert d'une des enveloppes dont on a parlé. Il lui indiquera de champ en champ, de haie en haie, d'arbre en arbre, de hauteur en hauteur, et la route qu'il doit prendre, et comment il doit se conduire, soit pour le jour, ou pour la nuit. Pour être bien secondé, il faut bien s'expliquer et s'accorder sur ce que l'on veut faire.

La partie du détachement qui doit agir de front s'étant approchée du poste ennemi

d'aussi près qu'il sera possible de le faire en coulant le long des haies, s'arrêtera où il sera jugé nécessaire. Son objet sera d'occuper de manière ou d'autre l'attention des sentinelles de l'ennemi, afin de les empêcher de reconnoître la marche de l'autre partie du détachement ; on peut à cet égard se servir de différens moyens et de différentes ruses, selon que l'on agit de jour, ou de nuit.

Selon les circonstances, on fera paroître deux hommes qui feront des signaux pour indiquer qu'ils demandent à parler ; si la sentinelle fait feu sur eux, ils n'y répondront qu'en continuant de répéter les mêmes signaux et d'avancer jusqu'à ce qu'ils puissent être aisément entendus. Alors ils s'arrêteront disant qu'ils sont déserteurs ; et attendront que le caporal, ou autre commandant du poste vienne les reconnoître et les désarmer comme il est d'usage.

Mais avant de se laisser trop approcher, ils commenceront quelque discours en reculant peu à peu, disant qu'ils espèrent de n'être pas maltraités ni forcés à s'engager contre leur volonté, et autres choses semblables, s'ils peuvent parler la langue de

l'ennemi ; de cette manière ils tâcheront d'attirer le caporal hors de son poste et de l'amuser pour donner le temps à ceux qui marchent de côté de couper sa retraite et se saisir de lui et de ceux dont il seroit accompagné.

L'officier peut encore avoir occasion de déguiser tout à fait en paysan un homme de la troupe qui parlera la langue du pays, lui mettant un panier au bras avec quelques denrées, ou quelques poules liées par les pattes et que l'homme aura soin de faire crier. Alors la disposition étant faite, le porteur du panier avancera vers la sentinelle, demandant à passer pour porter au camp ses provisions, offrant à la sentinelle de lui en donner gratuitement une partie s'il peut obtenir la liberté d'aller vendre le reste.

Il doit arriver que les gens du poste viendront examiner le porteur de provisions, mais celui-ci faisant l'effrayé, reculera plutôt que d'avancer, et à quelque distance il posera son panier à terre ayant l'air de se sauver. Si les gens du poste le poursuivent, ou s'arrêtent pour prendre son panier, ils

tomberont dans l'embuscade, ou seront saisis par ceux qui marchent pour les tourner.

Il est nombre de petits stratagèmes de cette espèce dont le succès dépend de l'adresse de celui qui veut les employer ; et il est à remarquer que sans employer quelque chose de semblable, il seroit difficile d'approcher de front et d'assez près un poste d'infanterie pour faire des prisonniers. Si le poste est fort, l'attaque sera repoussée ; s'il est foible, il disparoîtra avant que l'on puisse joindre aucun d'eux.

La chose est bien plus facile pour la cavalerie, lorsqu'elle peut agir ; il lui suffit de s'embusquer quelque part et de tomber avec vélocité sur une troupe de son espèce ; en parvenant à la mettre en fuite, on fait sûrement des prisonniers ; parce que les bons chevaux de la troupe qui attaque et qui poursuit, auront toujours un avantage décidé sur les mauvais chevaux de la troupe qui se sauve et qui restent seuls en arrière.

Cependant il peut arriver que l'officier en faisant ses observations, voie sortir un

détachement de l'ennemi, ou quelques-unes de ses patrouilles marchant par le contour de la chaîne.

Si le détachement vient de son côté, c'est à lui à examiner si les environs où il se trouve sont propres à lui fournir quelqu'embuscade et à examiner aussi de quelle manière ce détachement se conduit dans sa marche. S'il marche avec précaution, il est à croire qu'il découvrira l'embuscade; et il pourroit y avoir du risque à se battre embusqué contre un détachement qui seroit le plus fort.

Mais s'il peut remarquer que les éclaireurs se contentent de fouiller le terrein à une petite distance de leur chemin, il pourra projeter son attaque en conséquence, et se tenir embusqué jusqu'à ce que le détachement soit passé. Il enverra de suite sept ou huit chasseurs par le contour qu'il leur désignera, pour attaquer la tête de ce détachement, et lorsqu'il entendra que la tête du détachement est engagée, il se hâtera d'arriver par les derrières en tombant vivement sur l'arrière-garde; ce qu'il pourra faire tandis que l'ennemi sera occupé à poursuivre

les chasseurs qui auront fait la première attaque, et qui auront ordre de se retirer directement sur l'armée.

En voyant sortir, ou rentrer une patrouille, on peut croire que quelques heures après il en passera une autre par le même chemin. C'est encore à l'officier à chercher de l'œil quelque place ainsi que le moyen d'y arriver, et dans laquelle il puisse s'embusquer de manière à empêcher la patrouille de se sauver du côté de ses grand' gardes ; et pour lui couper plus sûrement le chemin, il pourra diviser sa troupe en trois ou quatre parties qui se levant à la fois de différens côtés au signal qu'il donnera, empêcheront la patrouille d'échapper, quelque chemin qu'elle veuille prendre.

Si rien de tout cela ne paroît pouvoir se faire aisément pendant le jour, l'officier attendra la nuit pour s'approcher de celle des grand'gardes qui par sa situation lui paroîtra la plus facile à tourner par ses derrières. Il fera ses remarques pour se conduire à travers champ pendant l'obscurité. C'est à lui à combiner les circonstances du temps et du terrein, et à concerter sa prin-

cipale et sa fausse attaque, en employant aussi quelque stratagème pour approcher et tromper les sentinelles de l'ennemi et surprendre le poste s'il est possible.

Il arrive encore que dans quelques endroits les postes placés par l'ennemi ne s'y tiennent que pendant le jour, et qu'il les retire pendant la nuit. Ces sortes d'informations peuvent être données par les gens de la campagne aux environs, quand ils sont de votre parti. On en peut juger aussi lorsqu'on voit un poste de l'ennemi placé sur une hauteur isolée, séparée de sa chaîne par quelque ruisseau, ou vallée.

Dans ce cas, si l'ennemi occupe le poste de jour et de nuit, on pourra tenter de l'enlever pendant la nuit en le tournant par ses derrières : et si le poste n'est occuppé que pendant le jour, l'officier prendra le temps et les mesures convenables pour y marcher pendant la nuit, et s'y placer de manière à envelopper au point du jour ceux qui viendront à l'ordinaire pour y prendre poste.

Lorsqu'on charge un officier de faire des prisonniers pour avoir des informations qu'on ne peut obtenir par les espions ordi-

naires, cela suppose que ces informations ont un objet déterminé ; comme de savoir si quelque secours, ou renfort, est arrivé dans le camp de l'ennemi ; ou s'il en est sorti des troupes pour quelque destination particulière ; si les gros équipages, et la grosse artillerie ont été envoyés sur les derrières, &c. &c. L'officier doit être prévenu des questions qu'il doit faire à ses prisonniers, et il les interrogera en conséquence. Il pourra leur promettre la liberté s'ils disent la vérité, ou les menacer de les faire fusiller s'ils cherchent à le tromper sur ce qu'ils savent. Mais souvent ils ne savent rien, ou au moins rien sur lequel on puisse compter ; et ce n'est qu'après avoir comparé les récits venant de plusieurs endroits, qu'on peut en inférer quelque chose. C'est pourquoi l'officier soit se borner à rapporter simplement ce qu'il aura appris de cette manière après avoir questionné séparément ses prisonniers, sans y rien ajouter de positif ; à moins qu'il n'ait eu occasion de vérifier par lui-même ce que ces prisonniers lui auront dit.

Si le détachement avoit besoin de quelques provisions pendant le temps où il sera em-

ployé de cette manière, l'officier y pourvoira avec les précautions qui ont été indiquées dans la section des reconnoissances, et de même par rapport à tout ce qui n'auroit pas été répété ici.

SERVICE DE L'INFANTERIE LÉGÈRE DANS LES BATAILLES.

Du Service de l'Infanterie légère pendant les dispositions qui précèdent les batailles, dans les batailles, et après le combat.

LE service de l'infanterie légère en ce qui concerne son utilité dans les batailles, ne sauroit former un chapitre particulier, qu'en supposant les armées dans un pays dont la nature empêche la cavalerie et l'infanterie d'agir en ligne de manœuvre et de marcher régulièrement en bataille : c'est alors que le service de l'infanterie légère devient utile pour éclairer le front des attaques, les réunir en occupant les intervalles et en couvrir les flancs à travers les haies,

les bois, les inégalités du terrein, dont l'ennemi pourroit se prévaloir pour éffectuer une contr'attaque.

Ce que l'on se propose de dire à cet égard, se bornera donc à cette sorte d'assistance de la part de l'infanterie légère, lorsque par la nature des lieux, elle peut devenir nécessaire pour remédier aux accidens d'un grand combat.

Les grands combats peuvent être considérés sous deux rapports qui en font la différence, savoir, l'attaque et la défense : et s'il arrive quelquefois que deux armées marchent pour s'attaquer réciproquement, néanmoins il arrivera aussi que les accidens du terrein sur lequel elles se rencontreront décideront l'une des deux à s'arrêter pour recevoir le combat et se réserver quelque avantage local ; ou bien parce que l'une ayant plutôt achevé ses dispositions, sera plutôt en état de marcher à l'attaque.

Il s'ensuit que les événemens d'un grand combat doivent toujours se rapporter aux dispositions comprises dans l'attaque et la défense.

SECTION I.

Du Service de l'Infanterie légère dans les dispositions d'attaque qui précèdent les batailles.

Les fonctions de l'infanterie légère, lorsqu'il s'agit de marcher à l'ennemi, sont d'éclairer cette marche au moyen des dispositions et précautions dont il a été parlé ailleurs.

Mais au moment où les têtes des colonnes s'arrêtent, soit pour déployer conformément aux dispositions de l'attaque, ou pour se former jusqu'à nouvel ordre en colonne serrée par bataillon, alors l'infanterie légère est chargée dans le cas dont il s'agit, de couvrir le déploiement des colonnes en s'emparant des maisons, des haies, chemins creux et bouquets de bois en avant à la distance de cinq, six ou sept cents pas, selon la proximité des premières batteries de l'ennemi et la situation de ses avant-postes.

Souvent il devient nécessaire dans l'exécution de cette besogne de déloger l'ennemi des endroits où ses avant-postes se sont retranchés de manière à faire quelque résistance.

Dans ce cas c'est au général à donner ses ordres pour l'attaque de ces sortes de points résistans, et il convient de les attendre. Ce n'est pas qu'on puisse se dispenser de les attaquer, mais parce qu'en les attaquant, il peut y avoir des mesures à prendre pour le soutien de ces attaques ; faute de quoi on pourroit s'exposer à commencer un combat désavantageux ; c'est pourquoi l'infanterie légère doit s'arrêter devant les points rétranchés, en continuant de fusiller jusqu'à ce qu'elle ait reçu ordre d'avancer de telle ou telle manière.

Dans les dispositions d'attaque qui concernent l'infanterie légère, et même dans toute circonstance, nous avons observé que le corps principal en arrière des tirailleurs devoit se diviser en deux parties séparées par environ 200 pas de distance. C'est avec la partie la moins avancée que l'on doit cher-

cher à pénétrer en tournant par la droite, ou par la gauche.

C'est à l'officier qui commande la troupe, à s'avancer pour reconnoître le terrein et examiner quelles sont les circonstances qui peuvent le décider à marcher par la droite, ou par la gauche, à l'effet de pénétrer au-delà des flancs de l'ennemi et de pouvoir en le tournant l'attaquer par ses derrières.

Ceux qui se retranchent cherchent ordinairement à occuper les endroits les plus élevés, soit pour éviter d'être dominés, soit pour mieux découvrir ce qui vient à eux. Mais partout où il y a des hauteurs, il y a nécessairement des fonds ; et il est rare que le feu des hauteurs puisse également bien défendre toutes les inégalités du terrein.

C'est à cet égard que l'officier qui commande une troupe marchant à l'attaque, doit exercer son coup-d'œil ; c'est à lui à choisir la route et les passages qui peuvent mener plus sûrement au but et avec moins de perte.

Les vallées et les éminences sont bordées par des côtes concaves, ou convexes. Les

côtes convexes sont bombées vers le milieu, ce qui leur donne une double pente.

Les côtes concaves médiocrement élevées ne fournissent aucun moyen de passer à couvert de leur feu : dans ce cas il faut tenter le passage à la distance où ce feu ne sauroit être fort meurtrier.

Les côtes creuses, ou concaves très-élevées ont ordinairement à mi-côte une partie morte plus ou moins considérable, qui ne sauroit être défendue par le feu du sommet ; il ne s'agit que d'y arriver pour être hors de vue de la partie retranchée, et de là, on peut souvent parvenir à longer et tourner cette fortification.

Mais il s'agit aussi d'examiner si cette partie morte n'est pas défendue de flanc par quelque partie plus retirée et dont il faudroit pouvoir se saisir avant d'occuper la partie morte.

Quelquefois aussi l'ennemi aura pratiqué un retranchement dans la partie morte, dont le feu rasant et enfoncé augmenteroit beaucoup le danger de l'attaque.

Souvent il suffit de profiter d'une haie épaisse dans un fond, d'un chemin creux,

d'une ravine, ou d'une gorge négligée, pour couvrir le passage de l'infanterie légère et lui donner le moyen de tourner un poste qui pourroit trop coûter à prendre de front et de vive force.

C'est sur cette diversité de circonstances qu'il s'agit de jeter les yeux ; dans toutes les attaques faites par l'infanterie légère, ses manœuvres particulières sont d'attaquer et de pénétrer en tournant.

L'infanterie légère agissant au milieu des haies, des bois et des inégalités du terrein, ne sauroit se proposer de renverser de vive force par une attaque régulière et serrée tout ce qui se présente. Ces sortes d'actions sont ordinairement réservées à des bataillons entiers de grenadiers, dont la valeur ne suffit pas toujours, quoique soutenus d'une artillerie formidable.

C'est plus particulièrement en cherchant à pénétrer furtivement par les endroits négligés (et il est rare qu'il ne s'en trouve pas toujours quelques-uns dans un pays couvert) que l'infanterie légère peut se proposer d'attaquer les postes fortifiés et de les emporter par les revers : et c'est encore de cette ma-

nière qu'elle peut contribuer infiniment au succès des attaques régulières faites de front par les troupes de lignes.

Lorsque les colonnes ont fini de déployer, et que les dispositions des généraux sont faites, l'infanterie légère doit se retirer à un signal donné * sur le flanc des attaques, ou dans les intervalles qui ne sont pas occupés par les troupes de ligne. Ces endroits lui doivent être particulièrement indiqués par les officiers de l'état major chargés de communiquer aux troupes les dispositions des généraux.

* Ce signal peut être donné avec les cors de chasse qui appartiennent à l'infanterie légère. On peut les répartir de distance en distance sur le front de la ligne; en faisant sonner l'appel au centre de la ligne de proche en proche, l'ordre sera communiqué sur tout le front au même instant.

SECTION II.

Du Service de l'Infanterie légère dans les dispositions de défense qui précèdent les batailles.

Nous avons dit, lorsqu'il se trouvoit des points résistans isolément placés en avant du champ de bataille, que l'infanterie légère devoit chercher à les tourner par tous les moyens que la négligence de l'ennemi et les accidens du terrein pouvoient offrir pour les attaquer par derrière.

Dans ces circonstances, l'officier qui est chargé de la défense d'un poste en avant du champ de bataille, ou d'une étendue de terrein sur les flancs d'un poste, doit visiter soigneusement tous les endroits couverts en avant et sur les flancs à la portée moyenne du fusil, pour reconnoître les passages dont l'ennemi pourroit se servir pour pénétrer et prendre de revers le poste, ou le détachement, ce qui l'empêcheroit bientôt de se défendre de front.

De distance en distance, il doit placer et embusquer deux, trois, ou quatre chasseurs selon l'importance de chaque point, lesquels seront chargés de veiller sur toutes les parties de l'étendue comprise dans la défense particulière de ce poste.

Du surplus disponible de son monde il doit en former deux réserves, l'une pour la défense du flanc droit, l'autre pour la défense du flanc gauche.

Chaque réserve doit être placée de façon à pouvoir distinguer autant que possible de quelle manière seront attaqués les éclaireurs postés en avant d'elle ; et lorsqu'on ne peut se guider par les yeux, on peut cependant juger de ce qui se passe, ou par la vivacité du feu, ou par la retraite précipitée des éclaireurs opposés à la partie par où l'ennemi veut pénétrer.

Cette marche de l'ennemi ayant été prévue, celui qui commande une réserve doit avoir examiné et prévu de même, dans quel endroit et comment il lui convient de se placer pour disputer le passage ; il doit sur le champ marcher à cette destination, engager le combat avec vivacité, disputant

fortement les maisons, les haies, les arbres, les fossés, afin de signaler la présence de l'ennemi, et de se procurer les moyens d'être secouru et soutenu, si les circonstances le demandent ; ou pour donner plus de temps au poste principal, ou aux postes voisins de faire leurs dispositions de retraite ; d'autant qu'en pareil cas, un point forcé détruit de proche en proche la résistance de tous les autres.

La chaîne des avant-postes ayant été attaquée de toute part et poussée sur le camp, l'infanterie légère doit alors se replier sur les endroits et places qui ont dû être désignés d'avance à chaque détachement en particulier, et dont l'officier qui le commande doit être informé.

Ces endroits sont les bords des bois et les abattis faits pour leur défense sur les flancs, ou sur le front du champ de bataille ; les haies, les fossés, les maisons sous la protection de la ligne et des batteries ; les retranchemens faits à mi-côte pour la défense des parties du terrein qui ne sauroient être vues des batteries, ni des troupes qui occupent le sommet des hauteurs.

Le devoir de l'infanterie légère, est de se maintenir le plus long-temps possible dans ces sortes de postes et de s'y défendre jusqu'à l'extrémité, afin de donner le temps au général de bien reconnoître et discerner la principale attaque de l'ennemi et le point devant lequel il paroît avoir concentré ses forces, pour s'y opposer de son côté avec tous les moyens de réserve qu'il aura su se ménager.

Alors il ne s'agit plus dans la défense particulière des postes qui font partie du champ de bataille de donner la même attention à ce qui se passe aux postes voisins, comme il convient de le faire dans la défense des postes plus avancés ; parce que le combat étant engagé sous la protection de la ligne, la retraite pour l'infanterie légère reste toujours assurée, et dans ces derniers instans il ne lui reste donc qu'une mesure à prendre, celle de fortement resister.

SECTION III.

Du Service de l'Infanterie légère pendant les batailles.

Les batailles se gagnent, ou se perdent par différens mouvemens. Dans ces circonstances les manœuvres de l'infanterie légère sont de se conformer aux mouvemens des troupes de lignes ; de les suivre et d'agir en conséquence.

Dans les mouvemens en avant l'infanterie légère doit s'occuper à bien couvrir le flanc de la partie qui marche ; si ce flanc est attaqué, l'infanterie légère doit tenir ferme à la faveur des haies, des arbres, des maisons qui peuvent protéger sa résistance : ici son devoir est à tout prix d'arrêter l'ennemi ; elle n'a point de mesure de sûreté à prendre pour elle-même.

S'il n'y a point de corps ennemi sur le flanc, qui puisse tomber sur les troupes qui marchent, il reste à l'infanterie légère à seconder l'attaque de front faite par les troupes de ligne.

Quelquefois il s'agit d'un village, d'un bois, d'une hauteur retranchée ; en cas de résistance, l'infanterie légère doit chercher à pénétrer quelque part sur le flanc de l'attaque. Peu de gens suffisent pour faire un grand effet en se montrant à dos ; et l'on peut être assuré que les mouvemens rétrogades se communiquent promptement de proche en proche.

Dès que l'infanterie légère aperçoit que l'ennemi se retire, elle doit dans ces grandes occasions, le poursuivre sans réserve, afin de le mettre entièrement en désordre et l'empêcher de se rallier à petite distance.

Cependant elle doit s'arrêter à l'entrée de tous les terreins ouverts, où elle pourroit rencontrer quelque cavalerie : et ce n'est qu'après avoir examiné s'il s'y en trouve, ou non, à portée, qu'elle peut entreprendre de pousser plus loin. La cavalerie dans les lieux ouverts, est la destruction de l'infanterie légère, comme l'infanterie légère est la destruction de la cavalerie dans les pays couverts.

Il peut aisément arriver au milieu d'un grand combat, que l'infanterie légère se trouve surprise quelque part à découvert par

la cavalerie. En pareille circonstance il s'agit de voir au premier coup-d'œil, si les haies, ou autres couverts, sont à proximité pour pouvoir s'y réfugier à temps ; ou si la distance est trop grande pour échapper à la vitesse des chevaux ; en ce cas les hommes de l'infanterie légère doivent courir de la circonférence au centre pour se former promptement en masse ronde.

L'infanterie armée de bayonnettes et serrée en masse peut toujours résister à la cavalerie, et surtout à la cavalerie éparse chargeant en fourageurs. Pour cet effet les hommes doivent se presser, se supporter en poussant du centre à la circonférence, sans cependant rompre l'union et l'ensemble qu'il faut conserver. Dans cette attitude il leur suffit de présenter la bayonnette aux nez des chevaux, et de recevoir la charge de la cavalerie avec immobilité ; bientôt l'on verra la cavalerie se retirer à distance dans la crainte des coups de fusils.

L'infanterie profitera de cette retraite pour faire son chemin et gagner un couvert, sans s'arrêter pour faire feu, ni recharger ses armes.

La véritable défense de l'infanterie contre la cavalerie, est dans l'usage de la bayonnette et dans la force des hommes pressés en masse épaisse et immobile, les chevaux ne peuvent ni se pousser, ni se supporter ; et l'action d'un seul cheval peut être arrêtée par le poids et la force de sept à huit hommes rassemblés.

Le feu ne peut être employé avec succès contre la cavalerie, que lorsque l'infanterie légère se trouve protégée par quelque couvert qui lui donne la facilité de recharger ses armes sans être attaquée. Il est évident que ceux qui rechargent ne peuvent dans cet instant se défendre, ni prendre l'attitude qui convient pour résister à la cavalerie, par cet ensemble et cette pression uniforme qui réunit partout et en même temps la force de plusieurs hommes contre un seul cheval.

L'infanterie légère par la nature de son service pouvant être souvent exposée à être attaquée de surprise par la cavalerie, doit être exercée à se rassembler et se former en masse ronde, aussitôt qu'elle se voit en danger d'être chargée de cette manière.

Après avoir repoussé la charge, ce sera à celui qui la commande à la faire marcher en colonne serrée du côté où elle pourra se réfugier. Les bataillons carrés ne sont pas les manœuvres qui conviennent à l'infanterie légère.

La fortune n'étant pas long-temps égale dans les batailles, si quelque partie de la ligne vient à être rompue, forcée et mise en déroute, ce seroit trop espérer de l'infanterie légère, que de lui supposer des moyens pour rétablir à elle seule le combat : dispersée parmi les inégalités et les accidens du terrein, elle ne sauroit faire un effort décisif.

Dans les circonstances fâcheuses, c'est dans la nature des lieux qu'elle doit chercher des ressources contre les événemens : c'est à celui qui la commande d'examiner le cours de l'orage ; de quel côté on avance, de quel côté on fuit : et s'il faut enfin céder la place à l'ennemi, il doit choisir le chemin relativement à ce qui se passe et avoir reconnu des yeux le premier endroit où il pourra rallier sa troupe et résister encore autant que possible, car les premiers événe-

mens d'un combat ne le décident pas toujours, et il plaît souvent à la fortune de changer plusieurs fois en quelques heures.

Dans toute occasion, dans toute disposition, dans toutes circonstances, le commandant de l'infanterie légère doit toujours avoir en réserve une partie proportionnée de sa troupe avec lui. C'est avec cette réserve qu'il doit aller occuper la place dans laquelle il croit pouvoir se défendre ; et en conséquence il fera sonner la retraite et l'appel sur lui.

Le premier talent de l'infanterie légère est de savoir avancer, résister, et se retirer à propos. Il y a tout à perdre pour elle à se laisser mettre en déroute.

Un bataillon qui en charge un autre à la bayonnette, doit nécessairement mettre l'ennemi en déroute, ou s'y trouver lui-même. Les attaques et les retraites de l'infanterie légère sont différentes, elle doit combattre éparse, mais non pas en désordre et avec confusion. N'étant pas engagée corps à corps avec l'ennemi, elle peut et doit conserver la faculté d'exécuter les manœuvres

qui lui sont commandées par le cors de chasse.

L'infanterie légère n'étant pas engagée en totalité, cette disposition lui donne la facilité d'avancer ou de reculer selon les circonstances.

L'infanterie légère doit résister de toute sa force lorsqu'elle se trouve à la hauteur des troupes de ligne ; elle doit avancer, lorsque celles-ci avancent en continuant de couvrir leurs ailes : et lorsque les troupes de ligne ont perdu leur terrein par les événemens de la journée, l'infanterie légère doit chercher encore à disputer celui où elle se trouve ; se repliant successivement de haie en haie, de bois en bois ; saisissant partout l'occasion d'arrêter l'ennemi et de lui faire perdre du monde. De cette manière l'infanterie légère d'une armée défaite, doit chercher à se réunir et à gagner quelque hauteur boisée, quelque village, quelque défilé qui puissent la mettre à portée d'arrêter la poursuite de l'ennemi et de couvrir la retraite.

SECTION IV.

Du Service de l'Infanterie légère après le combat.

Les heures qui suivent une victoire, ou une défaite, sont également fatigantes à passer pour l'infanterie légère : elle doit poursuivre avec la victoire, et elle doit encore chercher à résister par tous les moyens possibles après la défaite.

Dans la poursuite le moyen de faire des prisonniers, n'est pas de tomber de front sur ceux qui sont postés et disposés pour se défendre. Dans ces circonstances il faut avancer et tâcher de gagner du terrein.

Ceux qui se battent en retraite cherchent avec raison la protection des endroits couverts. Ceux qui poursuivent doivent, autant qu'il est possible, les éviter.

Il n'est pas nécessaire d'agir contre une armée en déroute avec les précautions qu'il convient de prendre lorsque l'on commence le combat. L'ordre ne se rétablit pas facile-

ment parmi les troupes de ligne, lorsqu'elles sont complètement rompues : il est rare en fuyant qu'elles cherchent à se défendre ; elles n'ont pas à cet égard l'avantage des troupes légères qui ne pouvant pas être entièrement rompues sont plus facilement ralliées. L'infanterie légère doit avancer et gagner du terrein en marchant par le pays le moins couvert et par les hauteurs sur les flancs de l'ennemi.

Il est à remarquer que la marche de l'ennemi est ordinairement retardée par celle de son artillerie qu'il veut sauver. En prenant l'avance et tournant par les flancs, l'infanterie légère pourra venir occuper quelque bois, quelque village, ou autre défilé par où cette artillerie doit passer ; alors elle doit attaquer vivement et avec grand bruit ; elle trouvera rarement quelque résistance : l'ennemi se voyant poursuivi n'ose pas s'arrêter pour faire tête dans la crainte d'être entièrement coupé et bientôt accablé par le nombre.

Ici comme en toute occasion, lorsqu'il s'agit d'avancer, l'infanterie légère doit toujours le faire en tournant ; c'est le pre-

mier moyen pour trouver l'ennemi en défaut quelque part.

La nuit devenant trop obscure il devient nécessaire de s'arrêter.

L'officier commandant prendra poste dans quelque couvert le long d'un chemin, où il détachera à 5 ou 6 cents pas sur la droite et sur la gauche 15 ou 20 hommes en proportion du nombre qu'il aura avec lui ; ils auront ordre de tirer des coups de fusil continuellement et d'instant en instant, soit qu'il y ait sujet, ou non ; voici pourquoi. Les fuyards de l'ennemi qui se seront écartés entendant des coups de fusils à certaine distance, ne prendront pas ce chemin, ils suivront plutôt le côté du silence, où ils trouveront le gros de la troupe qui les fera prisonniers.

Dans certaines saisons, dans certaines contrées, dans certaines circonstances, on a des raisons pour poursuivre une armée défaite à plus ou moins de distance. Le point du jour venu, l'officier commandant ne doit pas pousser plus loin, avant d'avoir reçu les ordres de son général et les instructions qui s'y rapportent.

D'après ce que l'on vient de dire par rapport à la poursuite, on peut juger des précautions à prendre par rapport à la retraite.

L'infanterie légère doit être ordonnée et combinée de manière à se rassembler pour former séparément trois grandes divisions ; l'une sur le front pour couvrir perpendiculairement la retraite, les deux autres sur chaque flanc.

Celle qui se retire perpendiculairement doit, comme on l'a dit, occuper successivement toutes les places de défense et arrêter la vivacité de la poursuite en disputant chaque partie du terrein, afin de donner le temps à l'artillerie de se retirer, et souvent à une partie des bagages.

Celles qui sont sur les flancs, doivent avoir grande attention à ne pas se laisser tourner ; l'officier commandant doit envoyer d'avance occuper les bois, les villages, les hauteurs, ponts et passages dont l'ennemi pourroit se servir pour couper dans sa retraite une partie de l'armée ; il doit ordonner à ses gens de s'y défendre avec opiniâtreté.

La nuit étant arrivée, les commandans des trois divisions de l'infanterie légère doivent chercher à se rapprocher de l'ennemi en mettant devant eux nombre de petits détachemens pour s'embusquer et servir de patrouilles fixes de nuit. Dans ces circonstances l'infanterie légère ne doit pas se retirer de devant l'ennemi sans y être forcée, et en danger d'être prise par derrière ; elle doit continuer à observer et inquiéter l'ennemi *sans* relâche.

Pendant la nuit les commandans de l'infanterie légère, d'après la connoissance qu'ils auront du terrein, doivent chercher à disposer quelque embuscade en arrière de leurs éclaireurs, afin que si l'ennemi continue de poursuivre à la pointe du jour, ils puissent tomber sur lui avec avantage, ce qui le rendra circonspect et lui fera peut-être abandonner la poursuite.

Telles sont à peu près les différentes parties du service de l'infanterie légère en ce qui concerne les événemens d'un grand combat.

F I N.

De l'imprimerie d'A. DULAU et L. NARDINI,
No. 15, Poland-street.
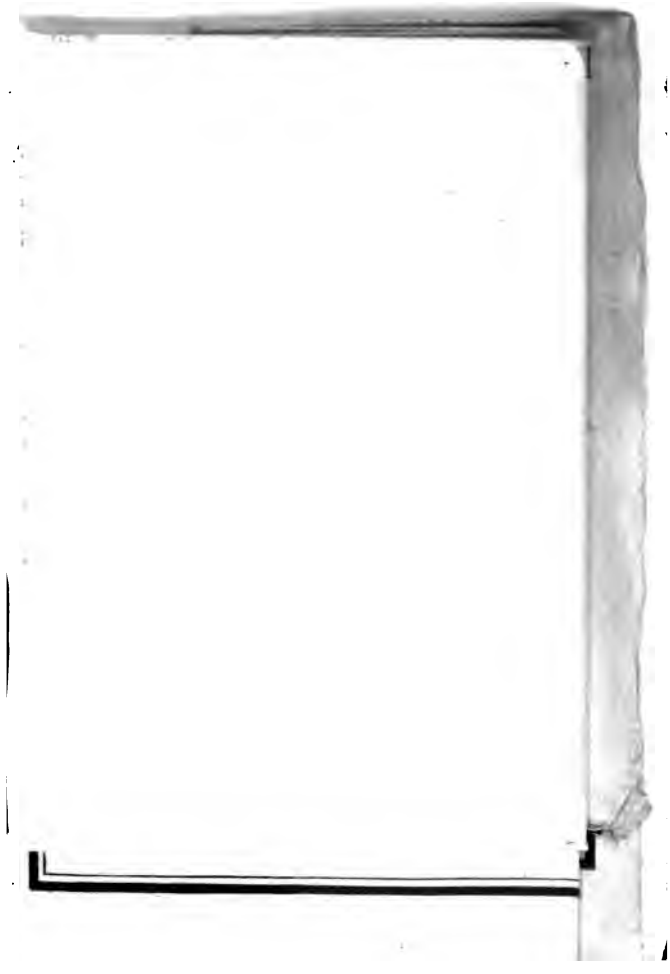
F
R
G